

C
P
I
E

Agir pour un développement durable des territoires



Atlas de la biodiversité

Candes-Saint-Martin /Thizay/Saint Germain sur Vienne /Couziers/Lerné

Communauté de Communes Chinon Vienne Loire
Commission Environnement et Cadre de vie

**Document intermédiaire
Année 2 (2015)**



TOURAINÉ - VAL DE LOIRE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine - Val de Loire

Abbaye de Seully 37500 SEULLY

www.cpievaldeloire.org

biodiv@cpievaldeloire.org

SOMMAIRE général

I. Principe et objectifs de l'atlas	1		
II. Méthodologie	2		
1) Approche bibliographique préliminaire	2		
2) Identification des habitats et des paysages	2		
3) Appréciation de la valeur du patrimoine naturel	2		
III. Présentation générale du territoire	4		
1) Définition de l'aire d'étude	4		
2) Contexte géologique et paysager	4		
IV. Diagnostic écologique du territoire	6		
1) Données bibliographiques disponibles	6		
a. Site Natura 2000	6		
b. ZNIEFF	8		
2) Secteurs prospectés en 2015	9		
3) Inventaire et description des habitats	10		
a. Définition des catégories d'habitats (écosystèmes)	10		
b. Description des écosystèmes	10		
V. La Trame Verte et Bleue intercommunale	34		
1) Trame Verte et Bleue : généralités	34		
a. Concept de la TVB	34		
b. Réservoirs de biodiversité	34		
c. Corridors de biodiversité	35		
2) Identification de la TVB intercommunale	35		
a. La sous-trame bocagère	35		
b. La sous-trame forestière	36		
c. La sous-trame cours d'eau et zone humide	36		
d. La sous-trame des pelouses sèches	37		
e. La sous-trame des landes	37		
		3) Fonctionnalité de la TVB intercommunale	38
		4) Conformité avec les documents de planification de niveau supérieur	38
		VI. Enjeux environnementaux à l'échelle communale	40
		1) Commune de Candes Saint Martin	40
		a. Description et organisation du territoire communal	40
		b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	40
		c. Description des trames écologiques	43
		d. Zones à enjeux de la TVB communale	44
		2) Commune de Couziers	46
		a. Description et organisation du territoire communal	46
		b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	46
		c. Description des trames écologiques	50
		d. Zones à enjeux de la TVB communale	51
		3) Commune de Saint Germain sur Vienne	53
		a. Description et organisation du territoire communal	53
		b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	53
		c. Description des trames écologiques	57
		d. Zones à enjeux de la TVB communale	58
		4) Commune de Thizay	60
		a. Description et organisation du territoire communal	60
		b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	60
		c. Description des trames écologiques	63
		d. Zones à enjeux de la TVB communale	64
		5) Commune de Lerné	66
		a. Description et organisation du territoire communal	66
		b. Eléments remarquables du patrimoine naturel	66
		c. Description des trames écologiques	69
		d. Zones à enjeux de la TVB communale	70

GLOSSAIRE

Corridor écologique : Voies de déplacement reliant les réservoirs de biodiversité et empruntées par la faune et la flore.

Corine Biotope : Nomenclature européenne des habitats.

Directive Oiseaux : Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 visant à promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen.

Directive Habitats : Directive 92/43/CEE visant à promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres.

Espèce :

- **déterminante** : Espèce dont la présence justifie l'inscription d'un site en ZNIEFF. Ce classement prend en compte la rareté, la spécificité et le degré de menace de l'espèce à l'échelle régionale.

- **exotique envahissante** : Espèce introduite à fort pouvoir colonisateur et nuisible au développement des espèces indigènes.

- **indicatrice** : Espèce qui, par sa présence et son abondance, apporte une information sur l'état de conservation d'un habitat.

- **d'intérêt communautaire** : Espèce listée à l'annexe I de la Directive Oiseaux, ou II ou IV de la Directive Habitats, rare et/ou menacée à l'échelle européenne et dont la présence peut justifier la désignation d'un site Natura 2000.

- **menacée** : Espèce menacée de disparition et inscrite sur Liste Rouge en catégorie «en danger critique», «en danger» ou «vulnérable».

- **patrimoniale** : Espèce bénéficiant d'un statut de protection et/ou menacée et/ou déterminante.

- **protégée** : Espèce bénéficiant d'une protection régionale ou nationale.

Habitat :

- **déterminant** : Habitat naturel ou semi-naturel dont la présence justifie l'inscription d'un site en ZNIEFF. Ce classement prend en compte la rareté, la spécificité et le degré de menace de l'habitat à l'échelle régionale.

- **d'intérêt communautaire** : Habitat naturel ou semi-naturel listé à l'annexe I de la Directive Habitats, rare et/ou menacé à l'échelle européenne et dont la présence peut justifier la désignation d'un site Natura 2000.

- **menacé** : menacée de disparition et inscrite sur Liste Rouge en catégorie «en danger critique», «en danger» ou «vulnérable».

- **patrimonial** : Habitat bénéficiant d'un statut de protection et/ou menacée et/ou déterminante.

- **prioritaire** : Habitat d'intérêt communautaire particulièrement rare et menacé sur le territoire européen (limite de répartition, aire restreinte, mauvais état de conservation...) et pour lequel l'Europe porte une responsabilité particulière.

Milieu : Ensemble des facteurs biotiques et abiotiques qui régissent l'existence d'un organisme, animal ou végétal, et d'une biocénose.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels abritant des habitats ou des espèces listées sur les Directives Habitats ou Oiseaux, et sur lesquels les États membres de l'UE s'engagent à maintenir les habitats naturels et les espèces dans un état de conservation favorable.

Réservoir de biodiversité : Espace naturel présentant une diversité d'habitats au sein desquels de nombreuses espèces peuvent accomplir tout ou partie de leur cycle de vie.

Unité Paysagère : Ensemble de composantes spatiales, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie du territoire concerné.



Azuré du Serpolet, *Maculinea arion*, Lerné, espèce observée en 2015 sur la commune de Couziers

I. Principe et objectifs de l'atlas

En 2011, la Communauté de Communes Chinon-Rivière-Saint Benoît s'est engagée dans une démarche de connaissance de son patrimoine naturel, et a confié au CPIE Touraine-Val de Loire la réalisation d'un atlas de la biodiversité sur son territoire. Fin 2013, une restitution des travaux en Conseil Communautaire puis en Conseil Municipal de Chinon a permis à l'association du CPIE de présenter les résultats de trois années d'inventaire et d'étude de la biodiversité intercommunale.

Le 1^{er} Janvier 2014, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire s'est constituée, et regroupe 16 communes : Chinon, Beaumont en Véron, Avoine, Huismes, Savigny en Véron, Rivière, Saint Benoît la Forêt, Candes Saint Martin, Cinais, Couziers, la Roche Clermault, Lerné, Marçay, Saint Germain sur Vienne, Seully et Thizay. La nouvelle Communauté de Communes a souhaité étendre la réalisation de l'atlas de la biodiversité à l'ensemble du territoire, de manière à obtenir une vision globale des enjeux liés à la biodiversité et à la préservation d'un environnement de qualité.

Pour cette seconde année de prospection réalisée en 2015, les inventaires ont porté sur les communes de Candes-Saint-Martin, Couziers, Saint Germain sur Vienne, Thizay et Lerné. Ce document intermédiaire fait suite au document rédigé en 2014, et constitue un état des lieux des zones naturelles majeures sur ces cinq nouvelles communes. Il dresse un catalogue des milieux naturels ou artificialisés présents sur le territoire ainsi que leur valeur patrimoniale.

Une attention particulière est apportée à l'analyse des continuités écologiques existantes sur les communes inventoriées, et permet de mettre en évidence les secteurs sur lesquels doivent porter en priorité les efforts de restauration et d'amélioration des trames verte et bleue nécessaires à la pérennité de la biodiversité à la fois ordinaire et exceptionnelle.

II. Méthodologie

1) Approche bibliographique préliminaire

Une première approche est réalisée en collectant et en synthétisant les informations publiques disponibles sur la diversité et la valeur écologique du territoire étudié. Les données sont issues du portail informatique de la DREAL Centre, ainsi que du site de l'INPN, qui met à disposition du grand public des informations sur les périmètres environnementaux du territoire dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.

Détails sur : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r24.html>
<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

2) Identification des habitats et des paysages

Le travail d'analyse cartographique repose sur la digitalisation des ensembles d'habitats présents sur le territoire d'étude, soit dans le cas présent, cinq communes. En s'appuyant sur des photographies satellites récentes (2008 et 2012), chaque habitat est numérisé en polygone à l'aide d'un logiciel SIG (système d'information géographique). Ce travail minutieux de découpage de l'espace est par la suite complété et validé par des sessions d'inventaires visant à assurer la concordance entre l'analyse cartographique et la réalité de terrain.

Cette approche permet d'identifier un réseau de sites potentiellement favorables à la biodiversité et sur lesquels vont porter les efforts de prospection de terrain. Ces inventaires sont menés durant la période optimale de développement des espèces (d'avril à septembre pour la plupart des espèces). Ils ont pour objectif d'estimer et d'évaluer la diversité biologique et d'identifier les enjeux écologiques locaux.

L'identification des habitats repose sur la typologie Corine Biotopes, le système hiérarchisé de classification des habitats européens. Tous les habitats sont rattachés à une sous-trame écologique particulière (sous-trame forestière, sous-trame humide, sous-trame bocagère...) de manière à faciliter l'analyse des continuités écologiques au sein du paysage. Les habitats les plus emblématiques et possédant une forte valeur patrimoniale font l'objet d'une courte description visant à faciliter leur identification par les différents acteurs du territoire.

3) Appréciation de la valeur du patrimoine naturel

Des suites du repérage cartographique des éléments du paysage, des prospections naturalistes sont menées sur un ensemble de sites prédéfinis. S'appuyant sur les compétences généralistes des chargés d'études du CPIE, les expertises menées sur le territoire d'investigation ont porté sur plusieurs groupes taxonomiques : avifaune, amphibiens, reptiles, mammifères, insectes, et flore, qui constituent autant d'indicateurs de la qualité des milieux et de la fonctionnalité des trames verte et bleue.

Le recensement des espèces a été réalisé suivant différentes pratiques :

- Relevés botaniques
- Point d'écoute (diurne et nocturne)
- Capture momentanée au filet (notamment pour les insectes)
- Recherches visuelles (jumelles, longue-vue)
- Recherches d'indices et de traces...

Les recherches ont porté en priorité sur les habitats naturels identifiés comme étant les plus favorables à la biodiversité : zones humides, bois de feuillus, landes, prairies naturelles... De nombreuses espèces dites patrimoniales (rares, menacées, protégée...) ont été recensées sur le territoire intercommunal et ont été localisées sous SIG. Cet atlas de la biodiversité a été enrichi par les données recueillies auprès de l'Office Nationale des Forêts, du PNR Loire-Anjou-Touraine et de la Société Herpétologique de Touraine (SHT), qui ont accepté de nous communiquer leurs données respectives sur le territoire des communes prospectées, et qui ont pu fournir des informations cartographiques essentielles à l'établissement de plusieurs cartes de ce rapport. Nos remerciements d'adresse aussi à des observateurs extérieurs : Grégoire RICOU, Guillaume DELAUNAY et Guillaume AMIRAULT.

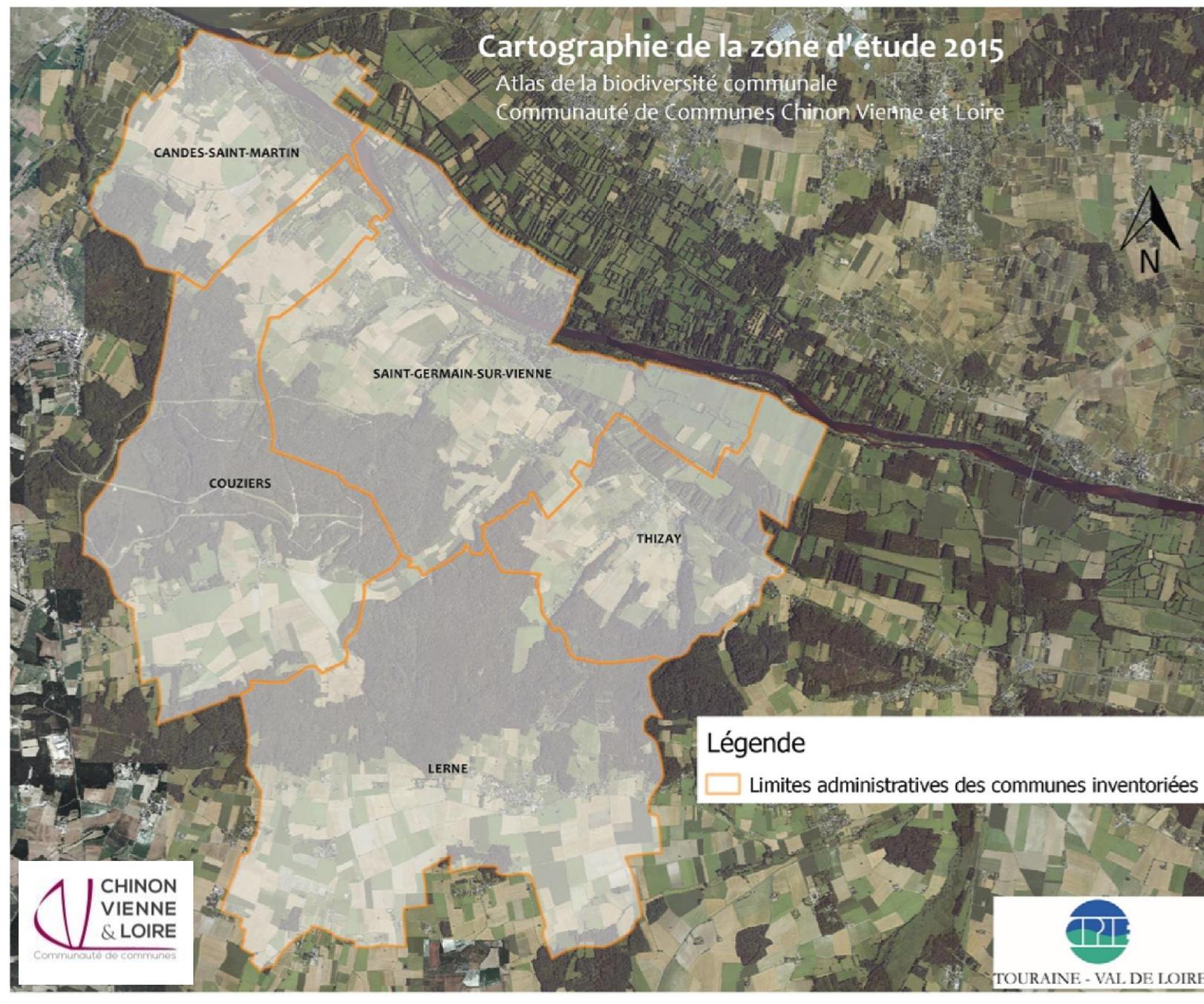
Partenaires scientifiques :



Cartographie de la zone d'étude 2015

Atlas de la biodiversité communale

Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



III. Présentation générale du territoire

1) Définition de l'aire d'étude

Les efforts de prospection et d'analyse engagés en 2015 ont porté sur les territoires des communes de Candes-Saint-Martin, Couziers, Saint Germain sur Vienne, Thizay et Ligné, ce qui correspond à une superficie totale d'environ 55 km².

Il s'agit des communes situées à proximité du niveau de la confluence de deux cours d'eau majeurs : la Loire et la Vienne et l'Indre. Trois des cinq communes bordent la Vienne, et Candes Saint Martin se situe exactement devant la confluence.

2) Contexte géologique et paysager

L'ensemble formé par les cinq communes se situe presque entièrement au Sud de la Vienne, à l'exception d'une petite portion de la commune de Saint Germain sur Vienne et de Candes Saint Martin, qui constitue une enclave sur la rive droite. On se situe en limite de deux autres départements : la Vienne et le Maine et Loire, respectivement au sud et à l'ouest de la zone étudiée. Ce territoire est dominé par plusieurs zones géologiques majeures qui définissent à la fois le découpage et la composition du paysage :

- **Les limons hydromorphes** sont localisés sur les bords de Vienne, sur les communes attenantes au cours d'eau. Ce sont des alluvions récentes où l'on retrouve un paysage plutôt fermé, densément végétalisé, dominé par le bocage de la basse vallée de la Vienne et les prairies régulièrement inondées.
- **Les zones de « Perrons », constituée d'Eocène détritico continental**, colonisées par des boisements. Ces zones sont peu exploitées par l'agriculture, peu soumises à l'urbanisation, l'habitat forestier domine le paysage.
- **Les craies et sable du Turonien (majoritairement couche inférieure)**, qui composent les sols des coteaux et escarpements calcaires qui correspondent à des renforcements, des « micro-vallées ».

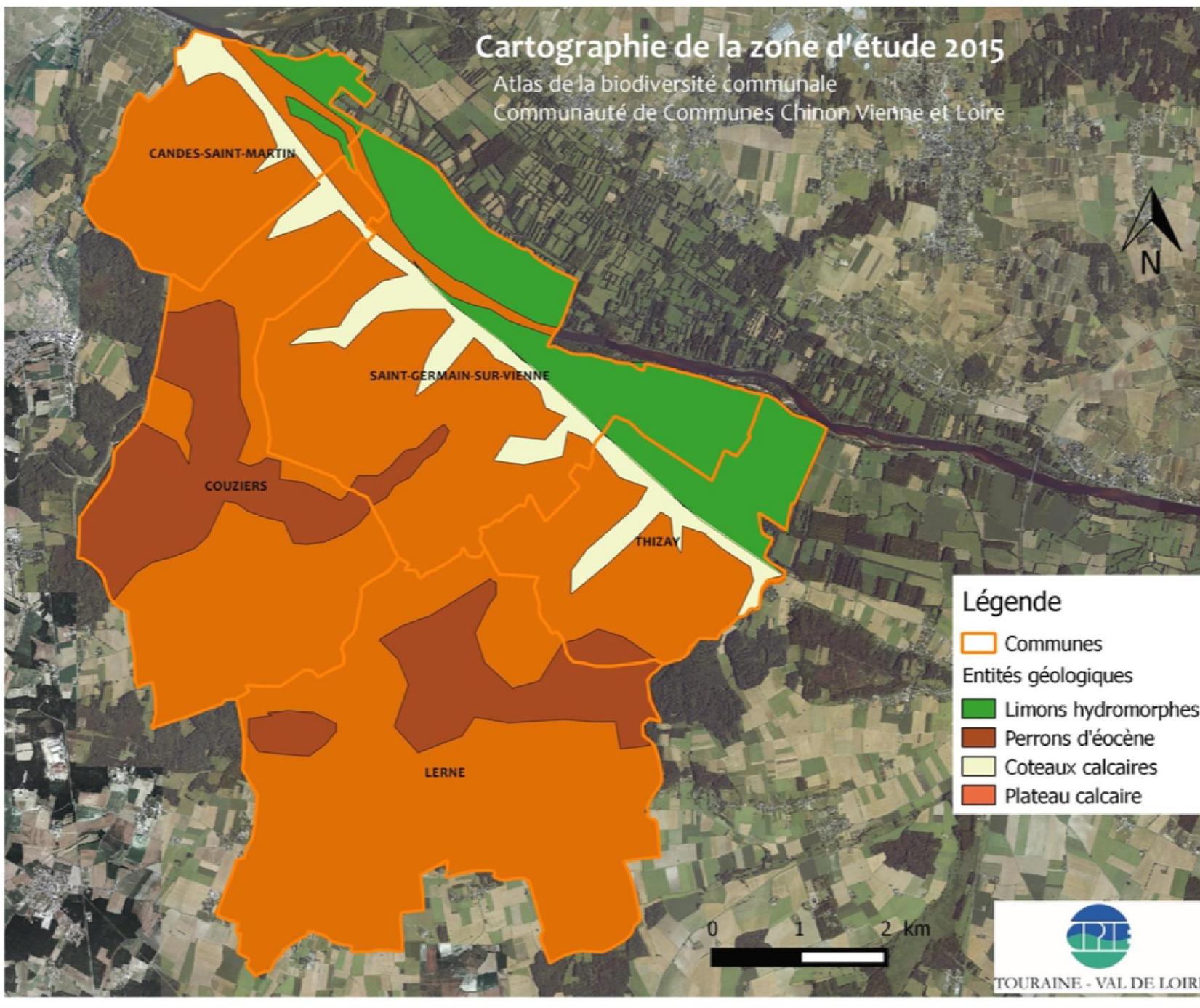
- **Le plateau calcaire** constitué de Turonien (supérieur, moyen et inférieur) mais présentant une déclivité moindre. On retrouve cette entité géologique parfois mêlée à des limons de plateaux



Cartographie de la zone d'étude 2015

Atlas de la biodiversité communale

Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



IV. Diagnostic écologique du territoire

1) Données bibliographiques disponibles

Le territoire intercommunal englobe tout ou partie de plusieurs zonages écologiques à vocation informative, contractuelle ou réglementaire :

- 3 sites Natura 2000 (deux ZPS et une ZSC)
- 8 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (4 de type I et quatre de type II)

a. Site Natura 2000

Le dispositif européen Natura 2000 regroupe un ensemble de sites naturels terrestres et marins, identifiés pour leur rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 est un outil territorial qui permet de concilier la préservation de la biodiversité et les préoccupations socio-économiques. Les sites constituant le réseau Natura 2000 possèdent tous un document d'objectifs (DocOb) qui fixe des orientations de gestion permettant la conservation des milieux et des espèces ayant justifié leur désignation.

Le territoire des communes de Candes-Saint-Martin, Thizay, Saint Germain sur Vienne et Couziers (Lerné en est exempt) est concerné par plusieurs sites Natura 2000 désignés au regard de la présence :

- **d'espèces listées dans la Directive Oiseaux** 09/147/CE (Zones de Protection Spéciale « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » et « Vallée de la Loire d'Indre et Loire »)
- **d'habitats/espèces hors avifaune listés dans la Directive Habitats** 92/43/CEE (Zone spéciale de Conservation «La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes »)
- **Site n°FR2410011 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »**

Ce vaste complexe bocager et prairial s'étend sur la terrasse alluviale de la Vienne juste en amont de la confluence avec la Loire. Les prairies de fauche qui sont entretenues par des pratiques agricoles extensives ainsi que la présence de zones humides constituent un environnement favorable à plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniaux dont une population relictuelle

de Rôle des genêts, espèce en fort déclin au niveau européen, et un cortège d'oiseaux prairiaux caractéristiques.

- **Site n°FR2410012 « Vallée de la Loire d'Indre et Loire »**

Le périmètre du site englobe le lit de la Loire et les habitats situés en périphérie (boires, pelouses, coteaux...). L'avifaune nicheuse sur les bancs de sable constitue le principal intérêt patrimonial de ce site, mais une grande diversité d'oiseaux migrateurs et hivernants y est également observée. Les milieux ligériens sont particulièrement intéressants : vastes pelouses sur sable décalcifié des bras annexes, mares forêts alluviales...

- **Site n°FR2400548 «La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes »**

Pour ce site Natura 2000 étendu sur 5556 h et qui traverse plusieurs départements, il est possible de distinguer plusieurs secteurs :

- de Mosnes à Rochecorbon, la Loire est associée est connexes à plusieurs forêts alluviales

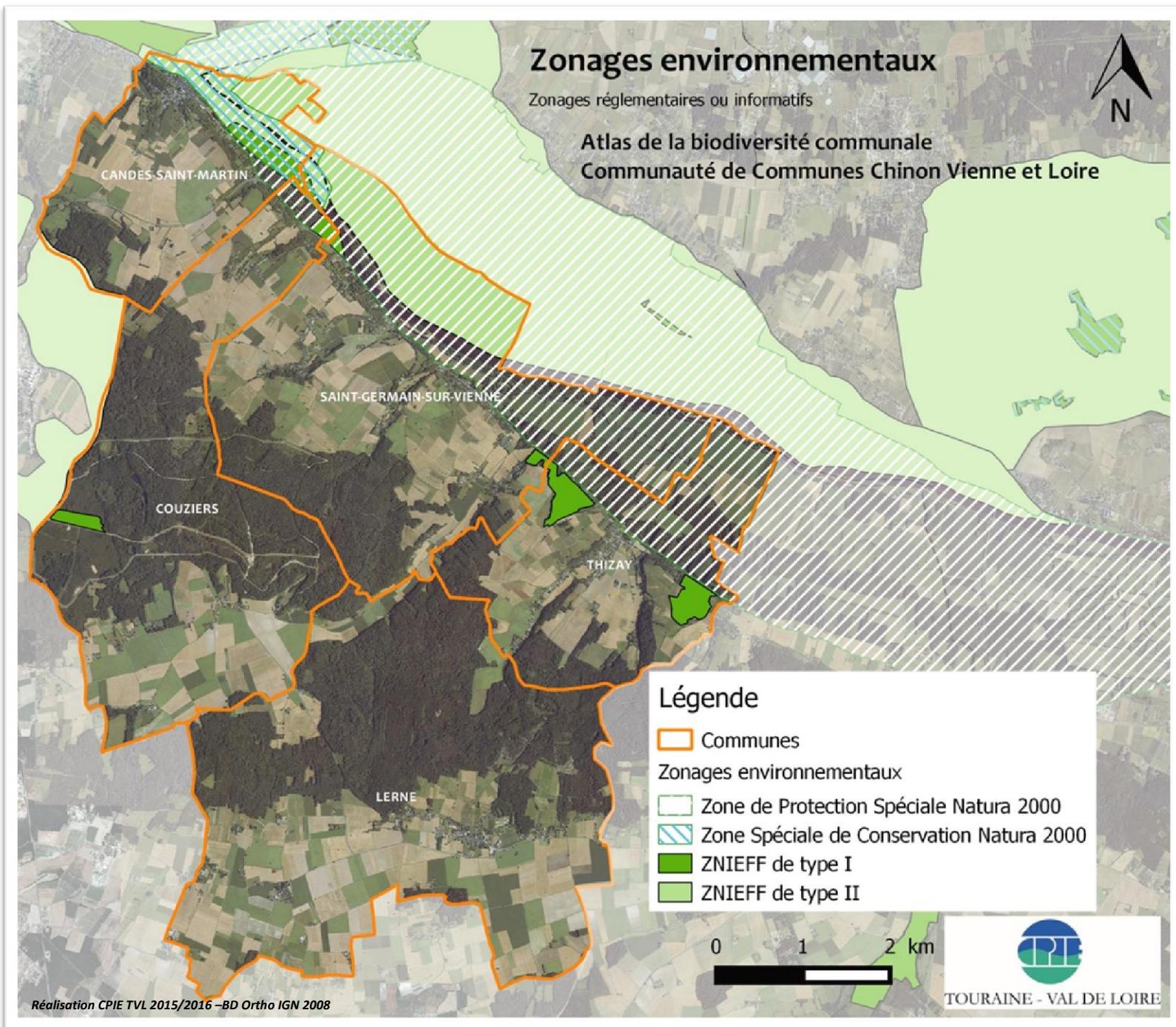
- de Rochecorbon à Cinq-Mars-La-Pile, le fleuve présente des caractéristiques similaires, mais il faut toutefois préciser les habitats de Chenopodium et de Nanocyperion sont davantage étendus ici.

- à l'aval de Cinq-Mars-La-Pile, avec les confluences du Cher et de la Vienne, le cours se diversifie et évolue fortement, et présente alors de grandes pelouses sur des sables décalcifiés des boires et grèves.

Les zones forestières sont encore en excellents états, et la vallée offre encore actuellement des surfaces prairiales encore colonisées par une avifaune diversifiée, pouvant comporter des espèces patrimoniales, ainsi que par une flore intéressante, dont la fameuse fritillaire pintade.



Aigrette garzette, espèce habituée des bords de Vienne



b. ZNIEFF

Les ZNIEFF constituent un réseau de sites naturels sur lesquels ont été menés des inventaires écologiques visant à en définir la valeur patrimoniale. Ce porté à connaissance est un outil d'aide à la décision pour les élus et les aménageurs qui doivent intégrer les enjeux écologiques définis sur le ZNIEFF avant tout projet d'envergure. Une grande partie de territoire de Saint Germain sur Vienne et de Thizay est concernée par des ZNIEFF.

Les ZNIEFF de type 2 correspondent à de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes :

- **Le bocage du Véron** est un vaste secteur de bocage qui s'étend à la confluence de la Loire et de la Vienne. L'intérêt patrimonial de ce secteur est rattaché au réseau de haies d'arbres têtards (essentiellement de frênes) et à l'étendue et au nombre de prairies inondables entretenues par fauche ou pâturage. Ces modes de gestion extensifs sont compatibles avec le maintien de nombreuses espèces animales et végétales devenues rarissimes dans les grandes vallées alluviales comme le Râle des genêts, le Tarier des prés, la Fritillaire pintade ou la Gratiole officinale.
- **La Loire Tourangelle** se caractérise par la présence d'un cours relativement rectiligne ponctué de nombreuses îles et grèves d'étendue variable selon le niveau du fleuve. Ces milieux temporaires offrent des conditions favorables aux diverses espèces typiques de la Loire comme la Sterne Pierregarin ou le Petit Gravelot. Cette ZNIEFF englobe également les pelouses sableuses de Bertignolles. Elle recèle également quelques étendues de forêt alluviale.



La Loire et ses îlots sableux

Les ZNIEFF de type 1 (souvent incluses au sein de ZNIEFF de type 2) sont des sites de superficie réduite mais possédant un grand intérêt biologique ou écologique, sur lesquels ont été recensés une importante concentration d'habitats et/ou d'espèces patrimoniales :

- **Le Bois de Frau** est un petit boisement qui s'étale sur le coteau et le rebord du plateau du Sud de la Vienne, à proximité du bourg de Thizay. Le site est colonisé par une chênaie sessiliflore thermophile et calciphile. Des allées et chemins constituent des ouvertures dans cet espace forestier, et favorise ainsi la présence de quelques plantes calcicoles plus héliophiles. Une des caractéristiques principales du site est d'abriter une population bien établie de *Quercus ilex*, espèce méditerranéenne, qui trouve ici des conditions abiotiques qui lui sont favorables.
- **L'île Boiret** est une zone de presque 35ha s'étend près de la confluence entre la Loire et la Vienne. Elle regroupe plusieurs milieux directement reliés à la dynamique du cours d'eau : des prairies humides à Fritillaires pintades, une boire ayant été restauré, et faisant maintenant office de frayère à Brochet, une partie des berges de la Vienne et enfin l'île Boiret. Sur l'ensemble des habitats présents, cinq présentent un aspect déterminant dans le cadre des ZNIEFF. La zone de l'île Boiret présente une des rares stations de *Ceratophyllum submersum* de la région, ainsi qu'une dizaine d'espèces végétales déterminantes, voire protégées.
- **Le Bois de Louzaie** se trouve à l'ouest du bourg de Thizay. Le site est recouvert par une chênaie sessiliflore, calciphile à acidiline, et thermophile. Le principal intérêt de ce type de boisement consiste, comme pour le Bois de Frau situé sur la même commune, à abriter une bonne population de *Quercus ilex*. L'espèce est citée en 1908 par TOURLET sur la zone, on peut donc la considérer comme bien établie, indigène, ou, *a minima*, subspontanée.

- **Les landes du Bois Fleury** sont en fait une lande de petite taille (à peine 9 ha), limitrophe du Maine et Loire, insérée dans le massif forestier de Fontevraud. Elle est intégralement située dans un terrain militaire faisant office de zone d'entraînement des chars. Ces landes dominées par *Erica scoparia* ont bénéficié d'une ouverture résultant d'un incendie, lui-même découlant d'un exercice militaire. Cet événement a permis de rafraîchir la lande sénescente, et à favoriser les espèces patrimoniales. Par ailleurs, la fréquentation du site par des véhicules lourds crée et entretient des espaces intéressants au sein de la lande. On peut ainsi dénombrer pas moins de huit espèces déterminantes justifiant du classement en ZNIEFF de type I, essentiellement végétales.

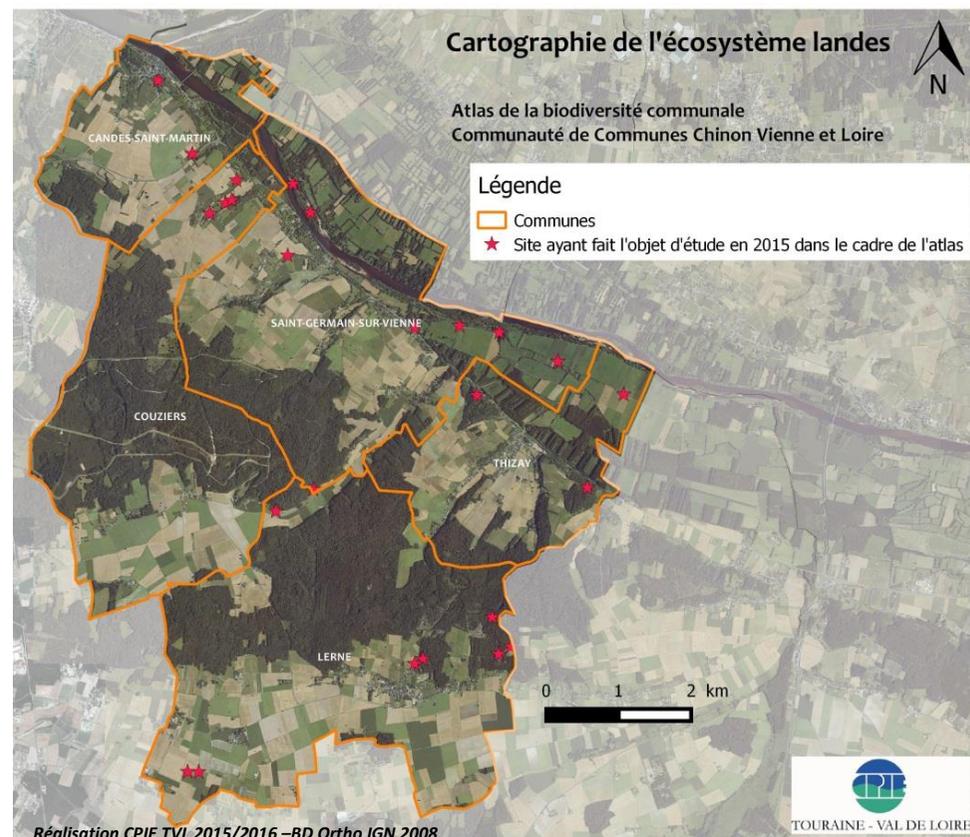


Landes à Bruyère à balais

2) Secteurs prospectés en 2015

Pour cette année, les sites sélectionnés se sont orientés en priorité sur des secteurs situés hors des zonages environnementaux, bien que certains aient tout de même fait l'objet de passage. Cela a permis d'appréhender l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire d'étude, sur et en dehors des zones déjà connues, afin d'obtenir une vue plus représentative du territoire. Ces données nouvellement obtenues,

jumelées aux données existantes, ont permis d'accroître les connaissances naturalistes sur les communes inventoriées. A noter qu'une partie du territoire d'étude se situant sur un terrain militaire, les prospections n'ont pas été menées. Par ailleurs, le CPIE travaillant fréquemment sur le secteur, les données obtenues dans le cadre d'autres missions ont également été intégrées à cet atlas.



3) Inventaire et description des habitats

a. Définition des catégories d'habitats (écosystèmes)

Le territoire étudié, réparti sur les cinq communes, a été divisé en plusieurs habitats caractéristiques, aisément identifiables sur photographies aériennes, cela dans l'optique de faciliter le travail préalable de digitalisation et la validation ultérieure par des inventaires de terrain. Ces habitats ont ensuite été classés dans sept catégories. On facilite ainsi la compréhension de l'intérêt patrimonial et de l'organisation de chacun de ces grands ensembles paysagers au sein du territoire étudié.

Pour ce secteur d'étude, les milieux artificialisés n'occupent qu'une partie assez faible du territoire, comparativement à d'autres secteurs. Une part peu importante des sols des communes est concernée et s'organise en « matrice » plus ou moins dense, sans jamais de zone urbanisée dense. Néanmoins, l'intérêt de ce type d'habitat pour la biodiversité n'est à déconsidérer, et plusieurs espèces peuvent y retrouver les conditions correspondant à leurs exigences écologiques au sein de ces espaces anthropisés.

- **Matrice urbaine** Tissu urbain discontinu
- **Matrice agricole** Grandes cultures
Vignobles
Vergers

Ces milieux peuvent former des sous-trames et relais importants pour un large spectre d'espèces ubiquistes.

L'alternance de vastes ensembles naturels et de corridors écologiques est favorable au maintien de la richesse biologique du territoire. On trouve de nombreux habitats constituant la matrice « naturelle ».

- **Ecosystème bocager** Prairies mésophiles
Prairies humides
Haies
Ripisylves

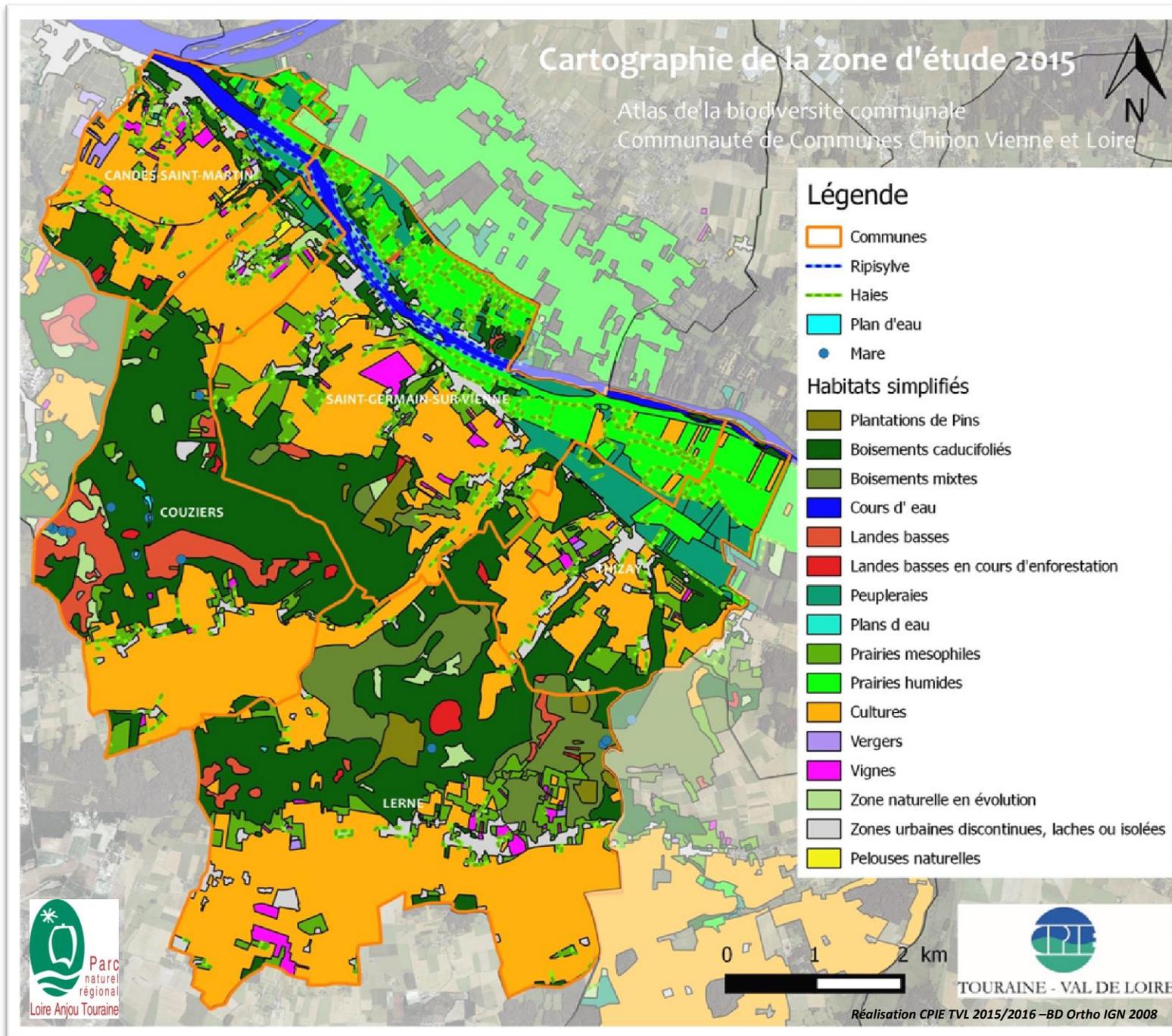
- **Ecosystème forestier** Boisements caducifoliés
Peupleraies
Plantations de pins
Boisement mixte
- **Ecosystème zones humides** Mares
Pièces d'eau
Cours d'eau
- **Ecosystème landes** Landes
Landes en cours d'enforestation
- **Ecosystème pelouses sèches** Pelouses sèches

b. Description des écosystèmes

Les fiches détaillées par la suite tendent à décrire chaque grand écosystème inventorié ici, en détaillant les habitats élémentaires associés, les trames écologiques, ainsi que la richesse spécifique (faune et flore) mise en avant par les prospections menées en 2015 et la bibliographie à disposition (INPN, base de données, inventaires réalisés ultérieurement).

Une liste indicative et non exhaustive des espèces remarquables associées à ces ensembles d'habitats est fournie afin de préciser leur intérêt patrimonial, ainsi qu'une description des sites naturels jouant un rôle majeur de réservoir de biodiversité au sein de ces sous-trames.

Par la suite, pour chaque commune, un état des lieux précis de chacun de ces écosystèmes est réalisé.



Matrice Urbaine

3,5% du territoire d'étude (1,90 km²)

Types d'habitats : Tissu urbain dense et discontinu, bâti lâche

Code C.B : 84 (alignements d'arbres), 85 (parcs urbains et grands jardins), 86 (villes, villages et sites industrielles), 87 (terrains en friches), 88 (cavités)



Intérêt écologique

Intérêt majeur pour la biodiversité ordinaire.

- Ensemble d'éléments, de zones urbanisées, de linéaires boisés (proche des routes, de jardins particuliers et publics, de bassins de rétention ou d'ornement, de cavités, de combles ...) favorisant la présence de nombreuses espèces souvent insoupçonnées.
- Présence de continuités et corridors écologiques naturels (haies, bosquets, mares...) ou anthropisés (jardins, espaces verts, fossés ...) favorisant le déplacement des espèces (Hérisson, Crapaud commun, passereaux), à l'exception des zones totalement bâties et au cloisonnement total.
- Espaces permanents de nourrissage, et refuge pour les espèces euryèces lors des vagues de froid, par exemple.
- Présence de nombreux micro-habitats favorables à la reproduction d'espèces patrimoniales (Chiroptères, Hirondelles, Alyte accoucheur...)

Espèces patrimoniales

Effraie des clochers** - Lézard des murailles*** - Rouge-queue noir** -
Hirondelle des fenêtres** - Grand Murin*** - Hérisson d'Europe**
- Alyte accoucheur*** - Pipistrelle commune** - Crapaud commun* -
Hérisson d'Europe* ...

*espèce d'intérêt communautaire en Europe *espèce inscrite sur Liste rouge régionale

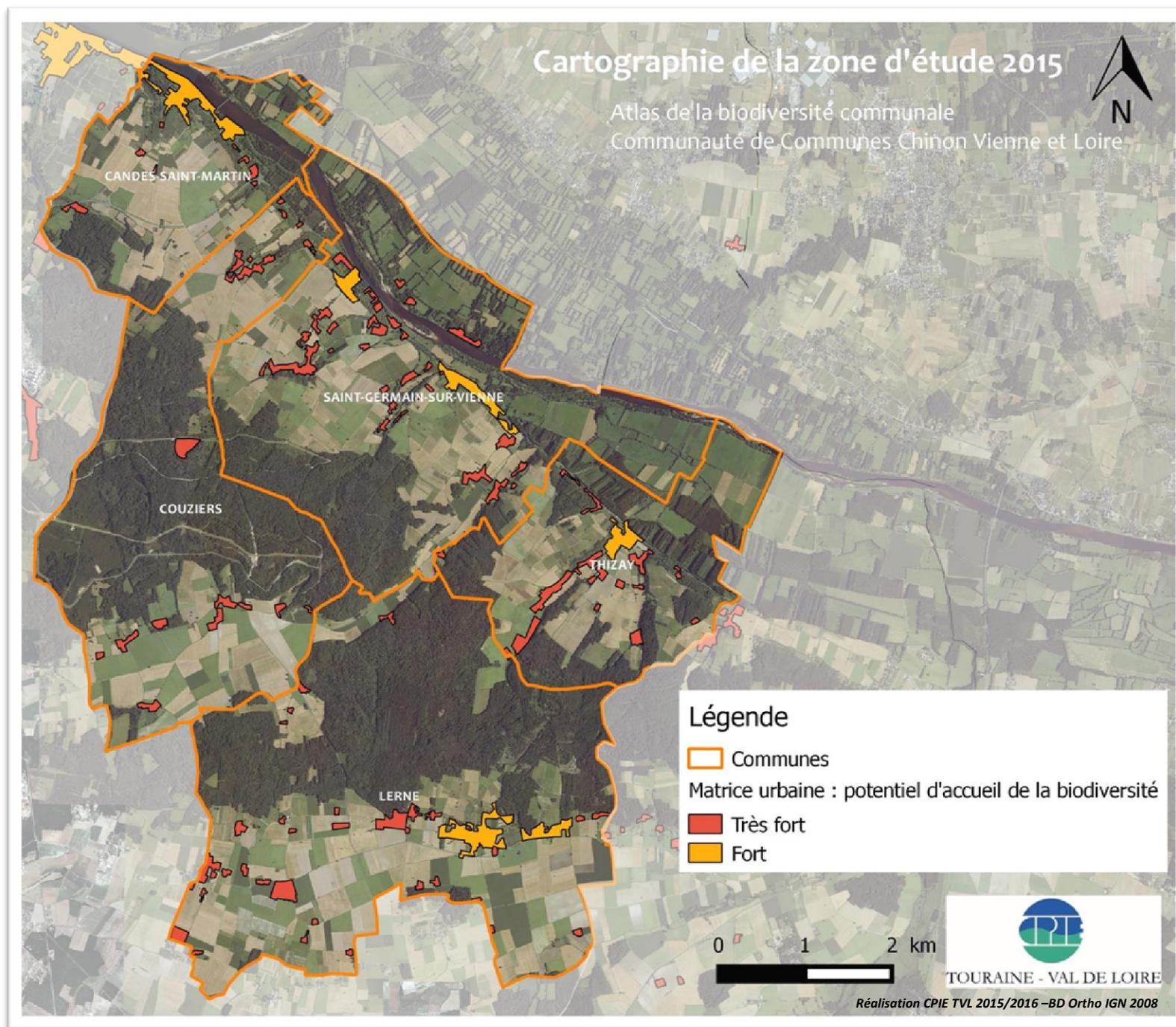
*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire *espèce déterminante ZNIEFF

Description générale

L'espace urbain s'est développé au détriment des terres agricoles et des zones naturelles, particulièrement ces dernières décennies. Actuellement en France, c'est presque 10% du territoire qui est urbanisé (et de ce fait, imperméabilisé au niveau des sols). Les activités humaines ont durablement impacté la composition des paysages, et il en résulte, pour la matrice urbaine, une mosaïque complexe d'espaces artificialisés et d'espaces « verts » entrecoupés d'infrastructures linéaires. Ces surfaces exercent une influence forte, parfois sans le savoir, sur la biodiversité ordinaire et patrimoniale. Cette matrice englobe les zones bâties (centre-bourg, zone industrielle, jardins et parc, infrastructures dédiées aux sports ...) et comprend aussi les zones de bâti isolé. Les potentialités en matière d'accueil de la faune et de la flore sont assez variables, et dépendent du degré d'artificialisation des milieux et des éléments connexes (contexte agricole, forestier, urbain dense ...):

- **Zones urbaines à très fort potentiel d'accueil pour la biodiversité**, caractérisées par un entretien des espaces verts raisonné et intégré dans une nature préservée. Ces zones présentent une diversité d'habitats (végétation buissonnante, prairies, caves, coteaux...) comprise dans un bâti lâche et souvent ancien.
- **Zones urbaines à fort potentiel d'accueil pour la biodiversité**, où les espaces verts sont fortement artificialisés mais la nature avoisinante est encore préservée. On retrouve dans cette catégorie les petits hameaux de campagne où les espaces verts sont fortement artificialisés. Ces espaces sont peu propices à la reproduction de la faune mais peuvent servir de zone de nourrissage.

La carte ci-contre met en évidence ces disparités dans les potentialités d'accueil des zones urbanisées pour la biodiversité. Le bâti de ce secteur est assez fragmenté, sans grand espace totalement artificialisé. Les espaces existants sont également assez peu denses, et permettent de bonne potentialité d'accueil de la biodiversité. Par ailleurs, les communes sont presque systématiquement incluses ou proches de zone de biodiversité, comme la Vienne ou des espaces boisés ou bocagers, ce qui favorise cette forte potentialité sur l'ensemble du territoire.



Aménagements urbains en faveur de la biodiversité

Le bon fonctionnement des continuités écologiques est un préalable au bon état de conservation des espèces faunistiques et floristiques. La matrice urbaine présente des conditions abiotiques spécifiques (températures plus élevées du fait de la nature des sols, forte imperméabilisation des surfaces et ruissellement accru, luminosité permanente liée aux éclairages publics, entretien des infrastructures, des sols ...). Cependant, en adaptant quelques pratiques de gestion, il est envisageable d'obtenir une connexion effective des espaces naturels présents et périphériques, ce qui permettra le maintien de la trame verte et la circulation des espèces, ainsi que l'accroissement de la biodiversité en cœur de ville.

✓ **Gestion différenciée des espaces verts**

La gestion différenciée des espaces verts, à la différence d'une gestion classique, intègre des notions de développements durables. Cette gestion différenciée n'est pas exempte de pratiques conventionnelles ou « jardinée », mais prend en compte les caractéristiques et spécificités de chaque espace, afin d'ajuster les traitements (mécaniques ou chimiques, arrosage ...) et de diminuer le nombre de passages. Tout cela cherche néanmoins à maintenir un aspect satisfaisant qui convienne à l'accueil du public. **En résumé, c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire mais aussi peu que possible.**

Les bénéfices de la gestion différenciée :

- **Réduire les besoins en eau** (utilisation d'espèces autochtones, adaptées aux conditions climatiques locales, mettre en place des systèmes de paillage visant à conserver l'humidité au pied des végétaux ...)
- **Réduire l'impact carbone**, en limitant les interventions motorisées, ce qui influence la consommation en essence.
- **Former les équipes** pour acquérir des compétences techniques nouvelles, et pouvoir adapter aux mieux les interventions et choix opérés.
- **Limiter les pollutions**, pouvant être liées à l'usage de produits phytosanitaires et à la consommation d'engrais, qui se retrouve dans les eaux souterraines et de surfaces avec le lessivage des sols.

- **Préserver et enrichir la biodiversité**, en privilégiant des espèces locales et des variétés non-horticoles, en laissant la végétation spontanée s'installer et se développer en pied de murs ou dans les parcs, par exemple, en permettant à la faune de venir en maintenant des zones enherbées plus longtemps, qui favoriseront l'apparition d'espèces indigènes.

✓ **Aménagement de l'éclairage nocturne**

La biodiversité nocturne est souvent sous-évaluée, puisque méconnue et moins facilement appréhendable. Pour une bonne expression de la biodiversité, le respect du rythme nyctéméral est important. La période nocturne est une période où un très grand nombre d'espèce s'activent. Ainsi, l'éclairage public influence fortement certains taxons, tels que l'entomofaune nocturne, les chauves-souris et rapaces nocturnes, etc ... Intrinsèquement, la plupart des angiospermes se reproduise *via* zoochorie, notamment en ce qui concerne leur pollinisation. Il est donc tout aussi important de conserver les espèces évoluant la nuit que les espèces diurnes, qui visitent et pollinisent les fleurs durant la nuit. Une obscurité plus importante dans les villes permettra d'assurer plus aisément un cycle complet pour les espèces nocturnes fréquentant ces milieux.

Quelques mesures peuvent alors être mises en place afin de diminuer les effets indésirables de l'éclairage public sur la biodiversité :

- Adapter les types de lampes
- Limiter la puissance lumineuse et le nombre de sources lumineuses
- Orienter les luminaires pour favoriser l'éclairage vers le sol
- Etablir un cahier des charges pour l'éclairage public et l'éclairage des commerces
- Adapter les horaires de fonctionnement



✓ ***Pose de nichoirs à oiseaux, chauves-souris ou de refuge à insectes***

Poser des nichoirs pour l'avifaune ou les chiroptères a pour but d'augmenter la biodiversité en palliant au manque de cavités naturelles et en facilitant l'installation des espèces. Les cavités, naturelles ou liées à l'homme (clocher, comble, caves, vieux bâti ...) sont de moins en moins nombreuses, et ce genre d'actions peut alors permettre à la faune cavernicole de s'installer.

Ces aménagement sont simples à réaliser et à mettre, relativement peu onéreux (encore moins lorsqu'on les réalise soit même), et sont d'excellents supports de communications, de sensibilisations auprès du grands publics et des privées, et peuvent permettre d'observer plus facilement la faune qui s'y installe. Qui plus est, l'arrivée d'oiseaux et de chauves-souris sur des zones urbanisées peut permettre d'agir contre les pullulations de ravageurs, dont ils se nourrissent.

✓ ***Aménagements de espaces végétalisés privés***

Les espaces correspondant aux jardins et espaces « naturels » appartenant aux particuliers peuvent également faire l'objet de quelques préconisations. Souvent, ces jardins sont séparés par un grillage ou des murs, en plus de haies denses d'espèces exogènes et inadaptées. Ce sont autant d'espaces perdus ou infranchissables pour les espèces animales et végétales. Il est possible de permettre aux espèces de transiter plus facilement *via* des petits passages à faune, de préconiser l'usage d'espèces locales lors des plantations de haies chez les particuliers, de favoriser quelques plantes grimpantes souvent attractives pour la faune.



La nature se niche partout en ville

Matrice agricole

39,6% du territoire (21.8 km²)

Type d'habitats : Grandes cultures et vignes.

Code C.B. : 82.1 (cultures intensives), 82.2 (cultures intensives avec marges de végétation spontanée), 82.3 (cultures extensives), 83.211 (vignobles traditionnels), 83212 (vignobles intensifs), 83 (vergers)



Intérêt écologique

Les espaces dédiés à la culture (céréales, maraîchages, vergers, viticultures) sont susceptibles d'héberger une richesse spécifique intéressante, tant sur l'aspect flore que sur l'aspect faune, selon les pratiques culturales. Néanmoins, des paysages en openfield ne sont pas favorables à une grande richesse.

Une mosaïque de parcelles ne présentant pas une seule variété de cultures, avec quelques éléments structurants (haies, murets, loges de vignes, fossés, bandes enherbées) pourront tout de même offrir des conditions favorables à plusieurs espèces appréciant les milieux ouverts et à un bon pool d'espèces ubiquistes.

- Zone d'alimentation et de reproduction pour l'avifaune de plaine
- Bonne diversité floristique des espaces enherbés spontanés dans les vignes
- Peut endiguer la fermeture systématique de zones intéressantes

Espèces patrimoniales

Ornithope comprimé * - Decticelle côtière** - Alouette lulu*** - Bruant proyer** - Busard cendré*** - Bruant proyer - Œdicnème criard*** - Linotte mélodieuse** - Huppe fasciée***

*espèce d'intérêt communautaire en Europe *espèce déterminante ZNIEFF

*espèce inscrite sur Liste rouge régionale *espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

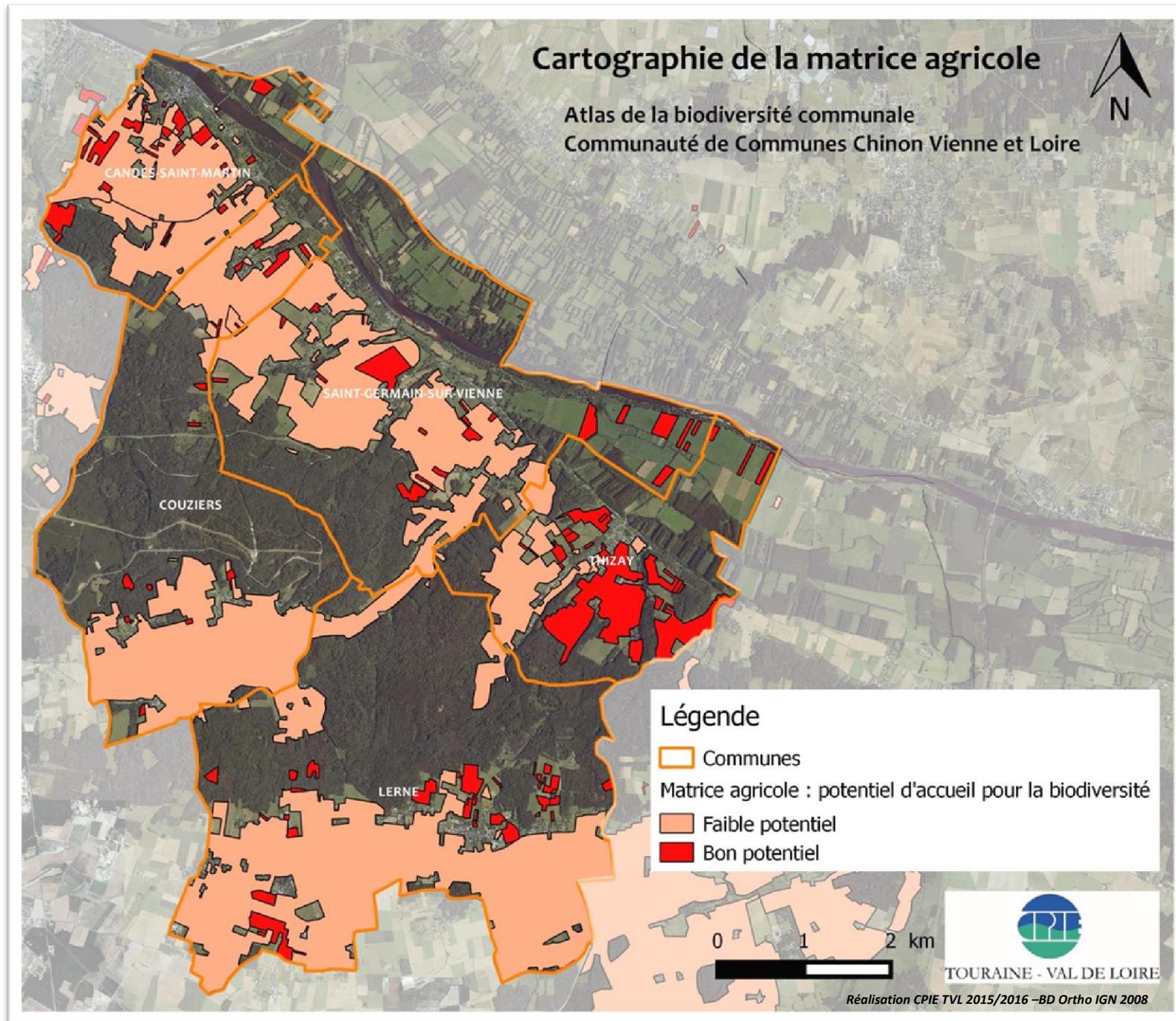
Description générale

La matrice agricole est aujourd'hui une des matrices les plus importantes, en termes de surface. Les agriculteurs sont donc de ce fait des acteurs clés pour la gestion des espaces. L'agriculture a donc un rôle important à jouer dans le maintien de la biodiversité, dans la conservation des espèces. Néanmoins, encore aujourd'hui, certaines pratiques largement utilisées ne permettent pas une bonne expression de la biodiversité au sein de ces vastes espaces : le travail important du sol, tant sur la fréquence que sur la profondeur du labour, la quantité apportée de produits phytosanitaires, la gestion des ressources, la fréquence de rotation des cultures, les étendues monospécifiques, les apports d'engrais ... tendent à dénaturer les sols, déstabiliser la microfaune du sol et l'équilibre naturel, et finalement, ces espaces ne sont plus attractifs pour les espèces indigènes autochtones.

Au vue de l'importance de la surface exploitée sur le territoire par l'agriculture, il semble pertinent de chercher à y inclure des corridors permettant le déplacement d'un plus grand nombre d'espèces. Il n'est pas pertinent de chercher à implanter des grandes zones naturelles au sein d'espaces cultureux, mais la possibilité d'intégrer dans cette matrice davantage de haies, d'arbres isolés et de prairies pourraient permettre de restaurer une trame verte fonctionnelle tout en conservant l'activité et les surfaces exploitées.

La viticulture, bien qu'assez peu représentée sur cette portion du chinonais, reste un espace de production agricole. Ce type de culture est tout à fait favorable à l'expression d'une bonne biodiversité, de par l'espacement entre les rangs de vignes qui laisse la possibilité à une biodiversité indigène et spontanée de s'exprimer. Cette diversité des espèces végétales, notamment, attire de nombreux auxiliaires de cultures.

La carte ci-contre présente les disparités observées dans l'attractivité des zones agricoles pour la biodiversité sur le territoire d'étude.



Favoriser la biodiversité en milieu agricole

Si les espaces cultivés ont été retenus dans cet inventaire, outre le fait qu'il domine le paysage rural, c'est parce qu'ils sont susceptibles de jouer un rôle important dans l'établissement et la bonne fonctionnalité de la trame verte et bleue.

Au sein d'exploitation agricole, de domaine viticole, de surface de maraîchage, il est possible de mettre en place des éléments qui favoriseront la biodiversité.



Dame d'Onze heures

✓ ***Exploitation agricole et biodiversité***

Les modes de cultures étant très nombreux, il est délicat de chercher à mettre en place des mesures sans analyses spécifiques et ciblées au préalable. Les diagnostics à l'échelle d'exploitation, avec des préconisations d'aménagements mises en place par la suite, peuvent permettre ponctuellement de regonfler le potentiel d'accueil de certain territoire. Outre cela, il est tout de même possible d'évoquer quelques conseils « généraux » qu'il est possible de mettre en place :

- Entretenir les haies existantes et les préserver de l'arrachage ;
- Replanter des haies avec des essences locales, en fonction des types de sols ;
- Favoriser l'apparition de bouyers arbustives sur les espaces non exploités ;
- Effectuer des rotations de cultures ;
- Varier les espèces cultivées avec des cultures favorables pour les pollinisateurs ;
- Mettre en place des cultures intermédiaires, en mélange de préférence, qui permettront la régénération du sol et éviteront le lessivage ;

Gestion des bords de routes et corridor écologique

Dans la matrice agricole, les corridors présents sont composés majoritairement par les haies, les bandes enherbées, mais également les arbres isolés. Pour les bandes enherbées, éléments souvent présents, il est possible d'améliorer leur intérêt pour la faune et la flore. Ces petits espaces, limites entre parcelles ou zones tampons avec les routes et cours d'eau, peuvent alors être particulièrement intéressants.

- Favoriser l'implantation de bandes enherbées avec des espèces mellifères et/ou spontanées, pour les pollinisateurs ;
- Ne pas intervenir sur les bandes enherbées lorsque cela ne porte pas d'autre intérêt que l'aspect esthétique ;
- Respecter un certain laps de temps entre deux fauches afin de permettre aux espèces de réaliser un cycle complet.

Ces pratiques simples correspondent à de la gestion différenciée, plus adaptée aux exigences de ces petits espaces raz. Ainsi, il permet de maintenir un couvert herbacé favorable à la flore et la faune, sans pour autant entrainer de conséquences négatives pour les cultures. Cette amélioration de ces espaces permettra l'arrivée de prédateurs des ravageurs (oiseaux, araignées, carabes). En pratique, il suffit simplement de laisser évoluer ces habitats durant le printemps et l'été, dans la mesure où cela n'engage en rien la sécurité aux abords des routes. On pourra également veiller à éviter de faucher le matin, lorsque la faune est encore endormie, et que leur reflexe de fuite n'est pas actif.



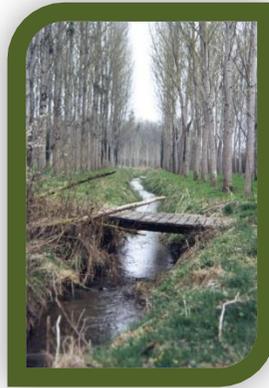
Secteur agricole présentant quelques haies

Ecosystème forestier

34,5% du territoire (19 km²)

Habitats : Boisements caducifoliés, Peupleraies et Plantation de résineux

Code C.B. : 43 (forêts mixtes) 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins), 41.5 (chênaies acidiphiles), 41.22 Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaines, 83.321 (plantations de peupliers), 83.31 (plantations de conifères)



Description générale

La matrice forestière est une des habitats les plus représentés sur cette zone d'étude. Elle est présente et bien implantée sur chaque commune, particulièrement Couziers et Lerné. On y trouve des boisements caducifoliés, des boisements plantés de conifères, des peuplements forestiers mixtes, mais aussi des peupleraies en bords de Vienne, entre autre. Cette matrice correspond au massif forestier de Fontevraud, en grande partie, mais aussi à des parcelles en populiculture au niveau des prairies humides connexes à la Vienne, sur Thizay, Couziers, Saint Germain sur Vienne et Candes Saint Martin. Le massif forestier de Fontevraud est entrecoupé de quelques espaces non boisés, mais reste une entité forte du paysage locale. Les activités militaires, l'entretien des espaces DFCL et des zones situées sous les lignes à très hautes tensions, ainsi que le maintien des chemins et allées forestières favorisent également quelques ouvertures dans ce milieu évolué.



Sous-bois naturel

- **Les bois de feuillus**, ou boisements caducifoliés, correspondent à l'habitat forestier dominant, et se retrouve sur l'ensemble des communes, en proportion variable. On retrouve plusieurs sections de forêts dominées par *Quercus ilex*, mais ailleurs on trouve aussi d'autres essences de Chêne, du Châtaignier, du Charme, de l'Alisier.

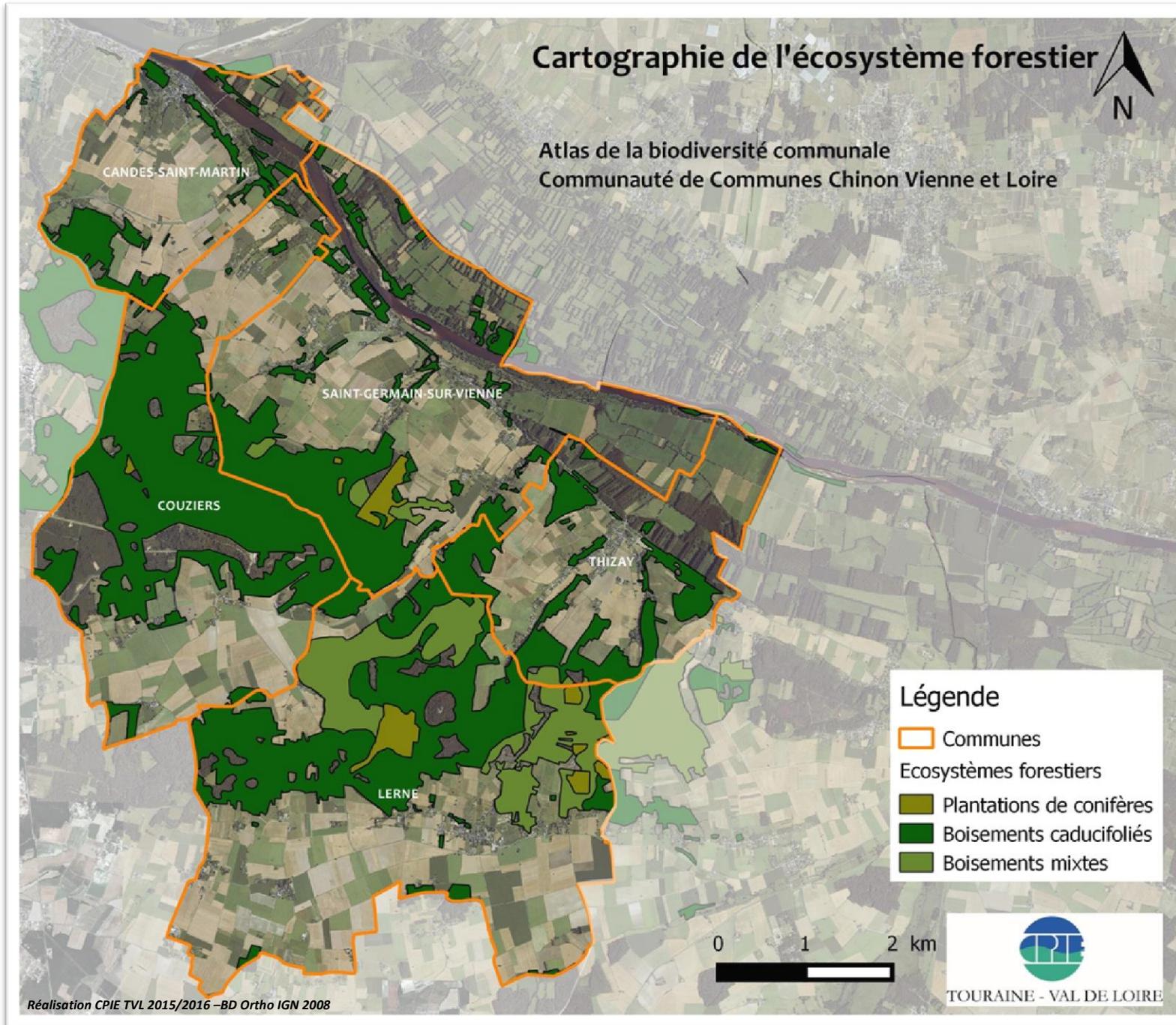
- **Les forêts de ravins**, ici assez bien représentées (notamment au niveau de deux ZNIEFF de type I du bois de Frau et du bois de Louzaie), constituent une formation forestière assez peu présente sur le département, mais localement assez concentrée.
- **Les boisements de conifères**, souvent d'origine anthropique, sont l'habitat forestier minoritaire. Ce type de sylviculture engendre souvent des peuplements monospécifiques, et à tendance à acidifier le sol et inhiber le développement d'une bonne biodiversité au niveau des strates inférieures. Un entretien régulier peut aller à l'encontre d'une bonne expression de la faune et de la flore. Ces espaces, originellement occupés par des landes, ont pu être valorisés économiquement grâce à ce genre de plantations.

Cependant, les zones éclaircies, ainsi que les coupes à blanc peuvent momentanément favoriser le retour d'une biodiversité intéressante (début de landes, nombreux reptiles, avifaune patrimoniale ...), et ce grâce à la suppression de l'aspect compétitif des conifères, qui supplantaient jusqu'à là les autres espèces végétales, en particulier pour l'accès à la lumière.



Pins « spontanés »

- **Les plantations de peupliers** cantonnées aux communes en contact avec la Vienne, sont là encore des habitats monospécifiques, avec des plants de cultivars, non indigènes. Ces espaces de production occupent d'anciennes parcelles de prairies et zones humides, particulièrement riches en termes de biodiversité. La plantation de peupliers massivement effectuée dans les dernières dizaines d'années a eu pour conséquence une diminution du nombre de ces parcelles humides riches, et a contribué à faire baisser la biodiversité sur ces secteurs. Encore aujourd'hui, ainsi plantées et entretenues, ces zones ne sont pas attrayantes pour les espèces. Il est cependant possible, avec quelques modifications de l'entretien des parcelles, d'obtenir une meilleure richesse spécifique.



Intérêt écologique

Le milieu forestier naturel est un milieu stable et évolué, riche de nombreux micro-habitats. Cette richesse en synusies permet le développement d'une faune et d'une flore spécialisées, adaptées à ces conditions bien particulières, ne se retrouvant que dans les milieux climaciques, sénescents, ou *a minima*, stables. La richesse en insectes y est souvent considérable (coléoptères, hétéroptères ...), et plus généralement en arthropodes (myriapodes, araignées ...). Cela attire de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères patrimoniaux. Les peuplements forestiers exploités d'origines anthropiques (conifères et peupliers) peuvent également présenter certains points positifs.

- Les plantations de peupliers proches de l'exploitation, plus vieilles, offrent des habitats intéressants pour la guildes des picidés, les loriots et tout le cortège d'oiseaux forestiers, mais aussi pour certains lépidoptères liés à la strate arborée de zones humides.
- Les parcelles récemment exploitées et/ou replantées peuvent également offrir sur du court terme les conditions favorables à l'expression des espèces indigènes en dormance dans les sols, ou naturellement présentes dans les prairies humides proches.

Menaces

- Drainage des parcelles pour plantations ou exploitations
- Entretien « jardiné » et trop régulier de la strate herbacée
- Prise en compte parfois insuffisante des enjeux écologiques dans les parcelles exploitées
- Accroissement des surfaces plantées
- Choix de variété de cultivars inadaptés ou trop impactants

Espèces patrimoniales

Circaète Jean le Blanc*** - Chouette Hulotte** - Limodore à feuille avortée*** - Céphalanthère à feuilles longues** - Léopard vert*** - Castor d'Europe*** - Barbastelle d'Europe*** - Grand Capricorne*** - Léopard vert* - Salamandre tachetée*



Affleurement rocheux en forêt, avec présence de Limodore à feuilles avortées

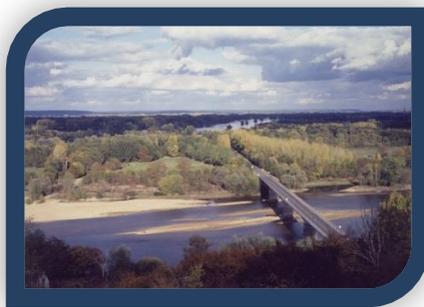
*espèce d'intérêt communautaire en Europe *espèce inscrite sur Liste rouge régionale
 *espèce bénéficiant d'une protection réglementaire *espèce déterminante ZNIEFF

Ecosystème zones humides

Environ 2% du territoire (1,1km²)

Habitats : Cours d'eau et pièces d'eau

Code C.B. : 34.1 (lits des rivières), 24.4 (végétations immergées des rivières), 24.5 (dépôts d'alluvions), 53.4 (bords des eaux courantes), 89.22 (fossés et petits canaux), 22.1 (eaux dormantes), 22.3 (végétations amphibiés), 22.4 (végétations aquatiques), 54 (bas marais, tourbières de transition et sources)



Description générale

L'écosystème zones humides ne concerne ici que les cours d'eau, mares et plans d'eau présents sur les communes de Thizay, Candes Saint Martin, Couziers, Lerné et Saint Germain sur Vienne. Ils correspondent à la trame bleue. Ces espaces sont souvent source de biodiversité, et proposent de nombreux habitats, certains étant patrimoniaux, et hébergeant des espèces protégées.



Bords de la Vienne

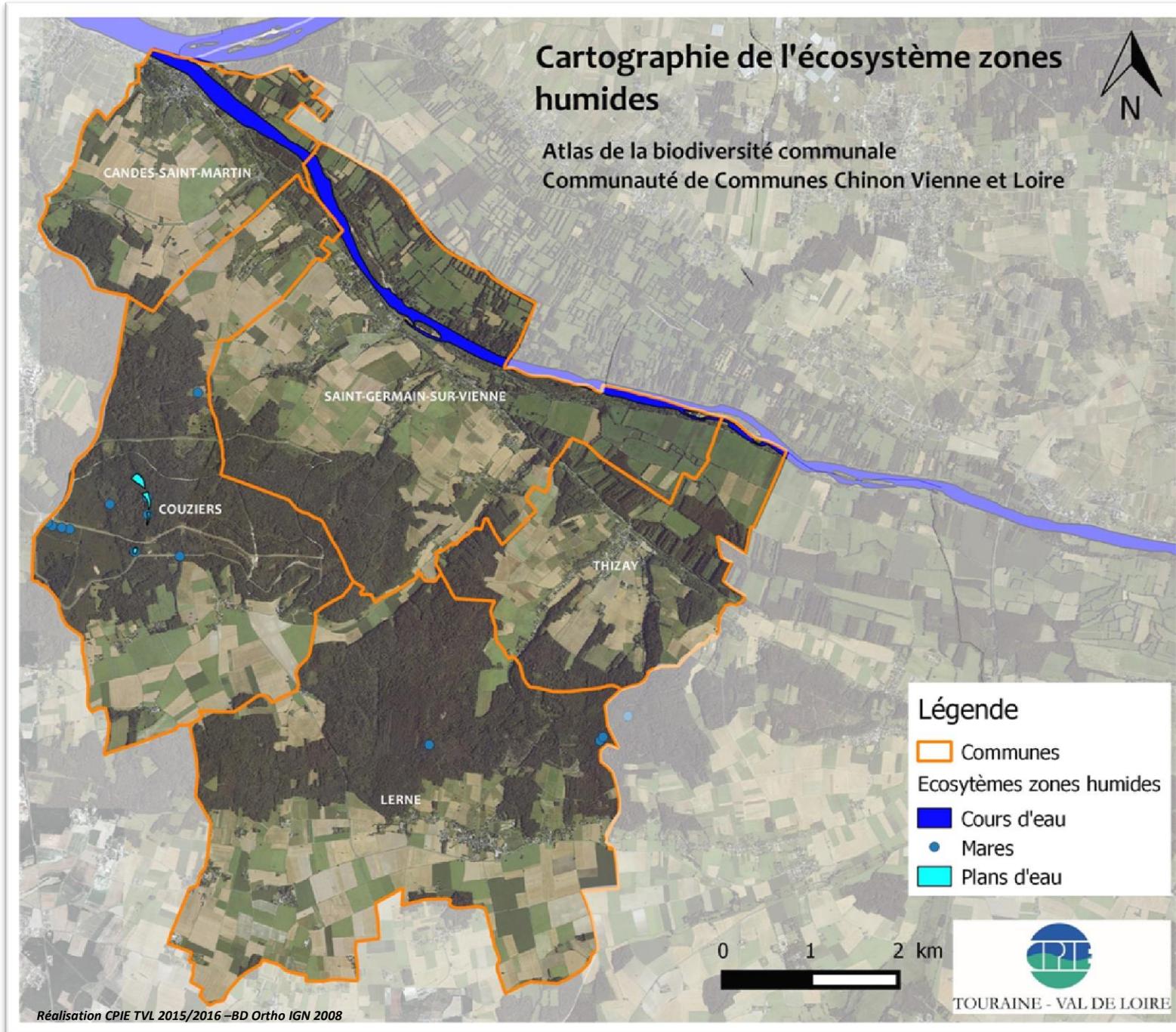
La Vienne, sur ce tronçon, correspond aux derniers kilomètres du cours d'eau, avant qu'elle ne rejoigne la Loire. En saison des basses eaux, la Vienne offre plusieurs faciès plus ou moins lotiques, avec notamment quelques boires et grèves de sable qui constituent des habitats prisés par l'avifaune. Il existe par ailleurs tout un complexe de prairies humides qui correspondent au lit majeur de la Vienne, et qui offrent eux aussi des habitats particulièrement intéressants pour la faune et la flore. Certains poissons comme le Brochet par exemple viennent frayer sur ce secteur. On retrouve également une belle population de Castor d'Europe, population issue des individus réintroduits à Blois dans les années 70.

Pour l'entomofaune liée au cours d'eau et annexes hydrauliques, telles que les odonates par exemple, les faciès variés, le substrat sableux, les herbiers, la végétation aquatique, le système racinaire de la ripisylve sont autant d'abris et d'habitats à coloniser, pour la reproduction, la protection des larves et les zones de chasse des imagos.

Pour l'avifaune, on trouve également plusieurs espèces liées aux berges (Hirondelle des rivages, Martin pêcheur d'Europe), aux lames d'eau de faible profondeur (Ardéidés), aux grèves de sable (Petit Gravelot, Sternes).

Il existe par ailleurs assez peu d'autres zones humides. Peu de marais significatifs ont subsisté, les mares sont assez peu nombreuses, il en est de même pour les ruisseaux ... Ainsi, le principal des zones humides se concentre au niveau de la Vienne. Néanmoins, les habitats constitués par les quelques zones humides encore présentes peuvent localement amener davantage de biodiversité, et ils restent donc intéressants à conserver.

Enfin, la Vienne est depuis quelques années largement colonisée par un nombre important d'espèces exotiques envahissantes, notamment des espèces végétales telles que la Lampourde à gros fruits *Xanthium orientale*, la Jussie *Ludwigia peploides*, l'Erable Negundo, *Acer negundo*, les Aster américaines ... Elles favorisent l'atterrissement de la Vienne et végétalisent les grèves de sable, qui ne sont alors plus propices aux Laridés et autres espèces d'oiseaux y nichant.



Intérêt écologique

Par leur richesse en habitats et en espèces, leur rôle d'infrastructure naturelle, leur rôle de support d'activités (navigation, canoë, pêche) et l'association à un cadre de vie de qualité, les cours d'eau et milieux humides sont des espaces à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux.

- Les cours d'eau abritent un large spectre d'espèces (poissons, insectes, mammifères, mollusques) et offrent la possibilité de se nourrir à des nombreuses autres espèces.
- Présence d'espèces patrimoniales emblématiques du val de Loire comme la Sterne Pierregarin ou le Balbuzard pêcheur.
- Les mares peu profondes dépourvues de poisson sont investies chaque printemps par les amphibiens pour se reproduire.
- Rôle épurateur non négligeable.

Menaces

- Pollution des eaux.
- Développement des espèces exotiques envahissantes.
- Artificialisation des berges des cours d'eau.
- Drainage des zones humides.

Espèces patrimoniales

Castor d'Europe*** - Brochet*** – Balbuzard pêcheur**** - Grande Aigrette*** – Héron cendré* - Anguille commune**** - Triton palmé* - Grenouille agile*** - Pulcaire vulgaire** - Anguille commune****

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge régionale

*espèce déterminante ZNIEFF



Saule fraîchement entamé par un Castor d'Europe en bord de Vienne

Ecosystème pelouses sèches

Environ 0.1% du territoire (0.05km²)

Habitats : Pelouses sèches
Code C.B. : 34.31 (prairies step-piques), 34.32 (pelouses calcaires semi-arides), 34.33 (pelouses calcaires très sèches), 31.81 (Fourrés médio-européens sur sol fertile)



Description générale

Les pelouses sèches sont une des caractéristiques du Val de Vienne. On en retrouve tout au long de la Vallée, perchées en hauteur, sur des coteaux et autres petits reliefs. La nature crayeuse des sols induit la présence de ces habitats riches, reconnus pour leur intérêt floristique et entomologique. Ces pelouses sèches paraclimaciques sont favorisées par des sols drainants, mais aussi par une certaine pauvreté en matière organique, des températures élevées, avec souvent un fort ensoleillement. La strate dominante est la strate herbacée, avec une tendance de la strate arbustive (Cornouiller sanguin, Prunellier) à envahir ces milieux fragiles, et évoluant bien souvent vers des chênaies acidiphiles. On trouve notamment de nombreuses espèces d'orchidées, mais aussi des graminées et plantes à fleur souvent patrimoniales, pouvant être protégées régionalement, voire nationalement, sur ces espaces. Ces types de milieux sont aujourd'hui en train de perdre de la surface, du fait du manque de gestion, de l'enfrichement, ou de l'activité agricole.



Acéra homme pendu, espèce de pelouse sèche

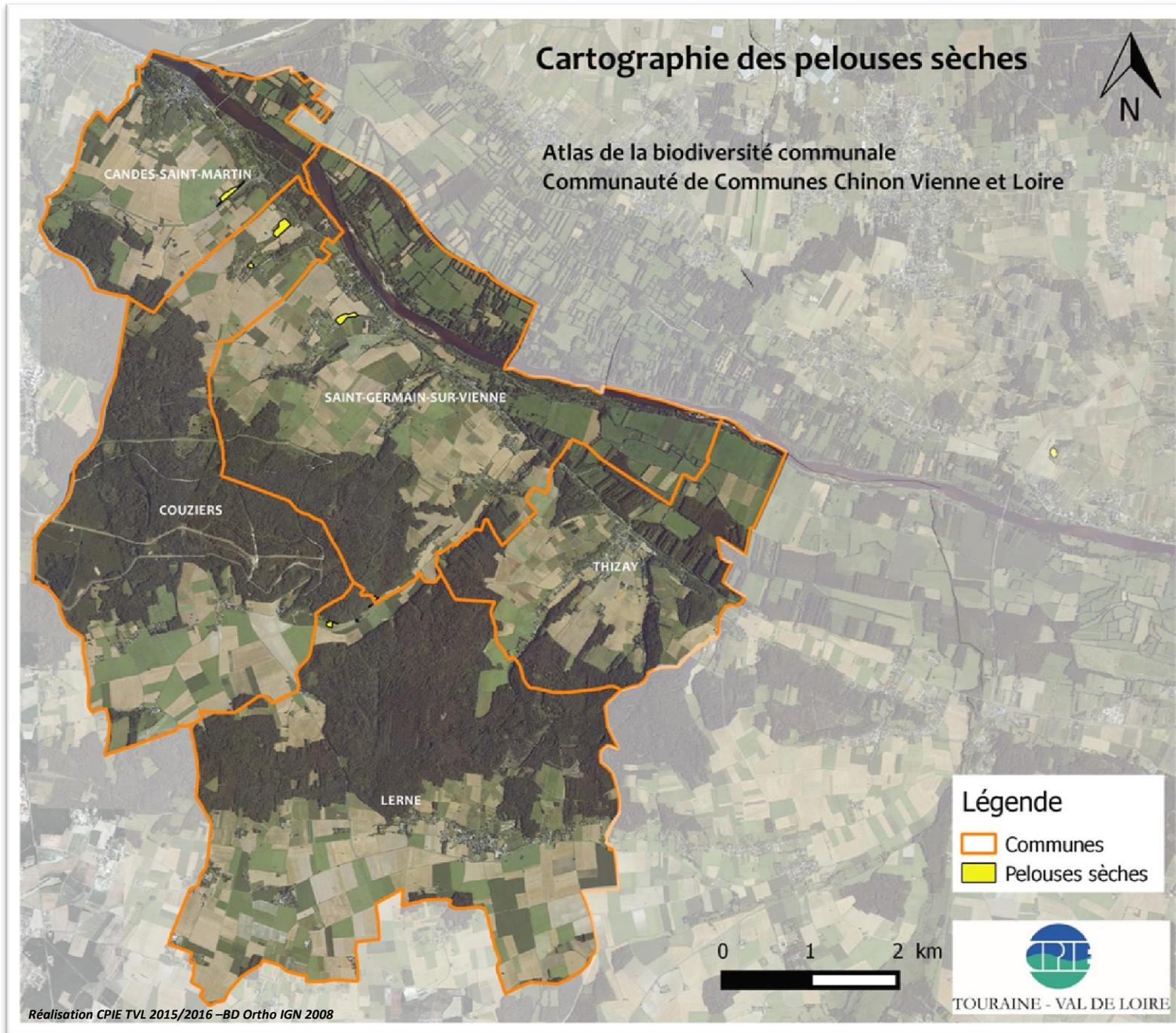
Un inventaire mené ces dernières années a pu faire état d'une partie des pelouses sèches du val de Vienne. Sur le secteur d'étude de l'atlas prospecté en 2015, on trouve une demi-douzaine de sites, ce qui est intéressant, car cela témoigne que le secteur est propice (sols adaptés, exposition, température), et qu'il y a de bonnes potentialités de restauration ou d'ouvertures pour certains sites.

Avec ces ouvertures et restaurations, de nombreuses espèces d'insectes et de plantes trouveraient alors les habitats leur convenant, et cela augmenterait fortement la densité des espèces liée à ces milieux ras dans le secteur, et probablement la richesse spécifique, et donc la biodiversité.

Dans les sites connues, il existe par exemple la Pelouse de la Bassouillière, ou encore la Pelouse du Bardeau. Par ailleurs, certains sites faisant office de prairie, maintenus ras par le pâturage équin ou ovin, présentent des similitudes avec les pelouses « naturelles » du secteur.



Mélitée du Plantain



Intérêt écologique

L'intérêt écologique des pelouses sèches repose sur la richesse et la spécificité des cortèges floristiques et entomologiques qui la composent. Bien représentés dans le Chinonais, ces habitats sont finalement assez peu présents sur ce secteur d'étude, et souvent très près de la forêt, ce qui peut accélérer la fermeture des milieux. Néanmoins, plusieurs zones ouvertes pour diverses raisons présentent des espèces similaires à celles trouvées sur les pelouses. Ces habitats permettent de varier un peu de la matrice forestière sur sa zone périphérique, et augmentent la biodiversité des communes. Qui plus est, des pelouses avec quelques sujets ligneux ayant un développement lent constituent des habitats également très intéressants. Les lépidoptères constituent un des taxons qui se complait sur ce genre de milieu, avec bon nombre d'espèces inféodées à ces milieux, comme *Maculinea arion*, l'Azuré du Serpolet, espèce faisant l'objet d'un PNA.

- Forte attractivité pour l'entomofaune, et notamment les Lépidoptères, les Orthoptères, mais aussi les Hyménoptères.
- Fort intérêt patrimonial en ce qui concerne la flore, pouvant présenter des espèces aux exigences méditerranéennes, thermophile, xérophile.
- Habitats patrimoniaux, fragmentés dans le secteur, d'où l'intérêt de les conserver.
- Richesse avifaunistique faible, mais comportant des espèces patrimoniales, comme la Pie grièche écorcheur.
- Bonne richesse herpétologique.
- Possibilité de gestion à l'aide d'un pâturage adapté.

Menaces

- Abandon et enrichissement.
- Remise en culture.
- Piétinement (moto-cross, véhicules) et dépôts sauvages de déchets ménagers et de déchets verts.

Espèces patrimoniales

Azuré du serpolet*** - Mélitée du Plantain* - Ascalaphe ambré** - Léopard des murailles** - Couleuvre d'Esculape*** - Pie grièche écorcheur*** - Luzerne naine* - Aceras homme-pendu** - Orchis singe* - Fléole de Boehmer*

*espèce d'intérêt communautaire en Europe

*espèce bénéficiant d'une protection réglementaire

*espèce inscrite sur Liste rouge régionale

*espèce déterminante ZNIEFF



Orchis singe

Ecosystème bocager

17.2 % du territoire (9,46 km²)

Habitats : Prairies mésophiles et Prairies humides

Code C.B. : 38.1 (pâtures mésophiles), 38.2 (prairies à fourrage des plaines), 81.1 (prairies mésophiles améliorées)



Description générale

Le bocage est un ensemble de prairie de fauche, de pâturage, entrecoupées par un réseau de haies, idéalement dense. La structure même du bocage s'oppose à l'openfield, avec cet agencement d'une strate arbustive et arborée qui sert souvent à délimiter les parcelles. Ces haies peuvent avoir plusieurs avantages, comme jouer le rôle de coupe-vent, ou capter les enrichissements résiduels des parcelles par exemple. Cela peut protéger les cultures, les prairies, mais aussi le bétail. Il peut servir d'abri en hiver comme en été, contre les fortes précipitations ou contre les fortes chaleurs, et participer à tamponner les événements de crue ou de sécheresse. On retrouve un bon maillage bocager et l'ensemble des prairies humides à proximité de la Vienne, sur la zone de la Prée notamment. Le bocage est aujourd'hui en fort déclin, et le maintien de tels habitats sur le secteur est relativement important pour la biodiversité liée.



Fritillaire pintade



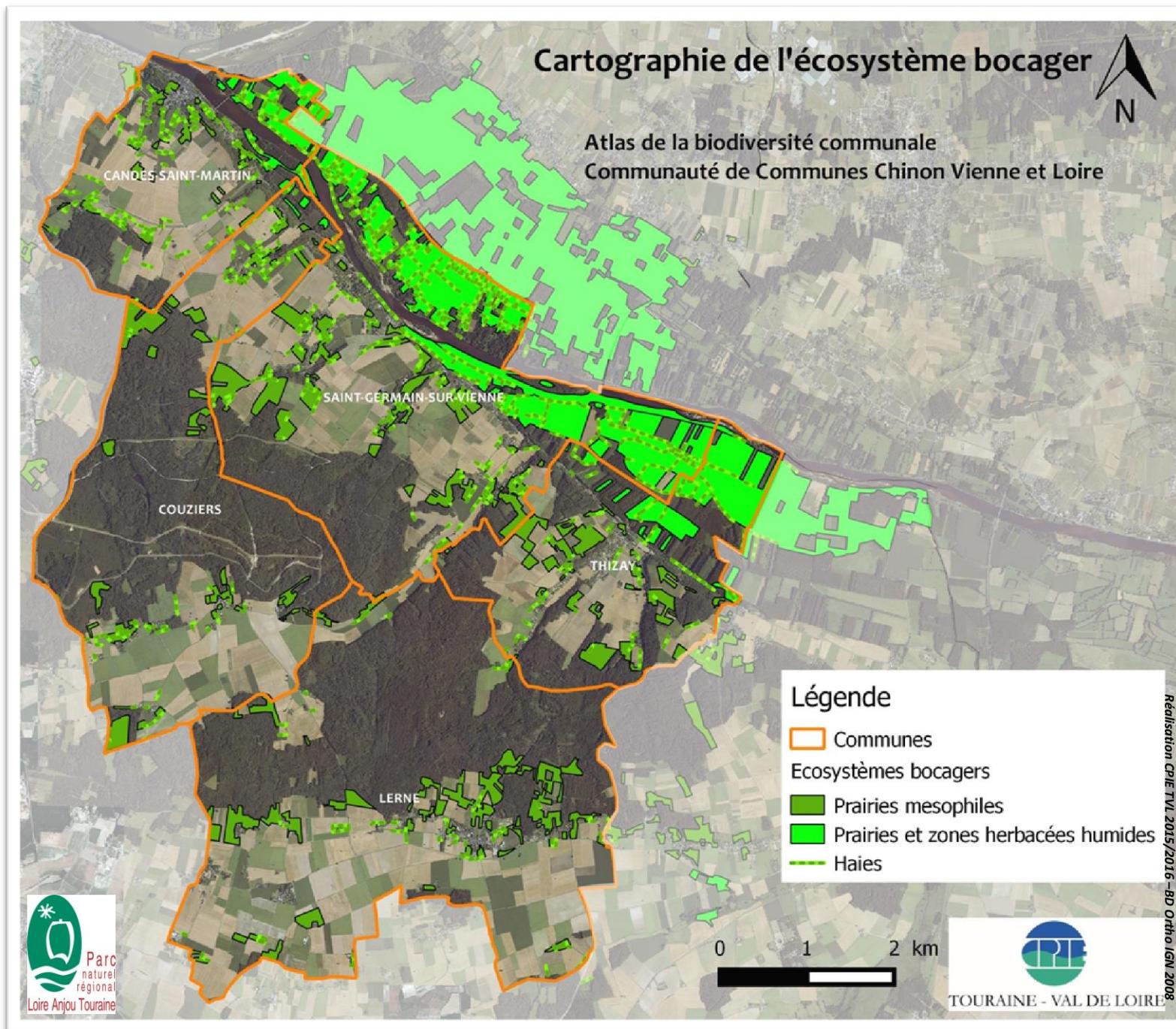
Prairie de fauche

Les prairies humides sont donc toutes cantonnées aux abords de la Vienne, sur toutes les communes à l'exception de Lerné. Ces habitats sont régulièrement soumis aux phénomènes de crues, mais cela contribue également à la richesse des prairies, qui fournit un fourrage de qualité pour les éleveurs locaux. En effet, les limons apportés contribuent à enrichir les sols, et l'hygrométrie importante favorise la pousse des végétaux. Parmi les espèces naturellement présentes, on retrouve l'emblématique Fritillaire Pintade, mais également d'autres espèces comme le Pigamon jaune. Au niveau de la faune, on retrouve également bon nombre d'espèces à forte valeur patrimoniale, que ce soit en reproduction, comme le Râle des genêts ou le Tarier des prés, ou simplement venues se nourrir ou se reposer, comme le Busard Saint Martin, le Héron Garde-bœuf, mais aussi au niveau de l'entomofaune, avec plusieurs espèces de grands coléoptères saproxyliques.



Bocage du Véron

Les prairies mésophiles, moins humides donc, sont localisées plus en retrait de la vallée de la Vienne, plus insérées dans la matrice agricole. Ces espaces peuvent jouer le rôle de « relais » pour la biodiversité, et faire la transition entre la vallée et la matrice forestière par exemple, ou entre l'espace boisé et la matrice agricole, et, en jouant ce rôle d'écotone, sont particulièrement intéressants. On y retrouve ainsi un pool d'espèces appréciant les milieux ouverts, et qui peuvent ainsi vivre au niveau de la matrice agricole, en retrouvant leurs exigences écologiques entre ces deux habitats : prairial et agricole. On peut donc dire qu'elle favorise la présence d'espèces appréciant les milieux ouverts. Certaines espèces, également présentes dans les parcelles de vignes sont aussi retrouvées dans ces milieux prairiaux, comme l'Alouette des champs.



Intérêt écologique

Les zones de fauches que sont les prairies humides du val de Vienne représentent donc, liées à un maillage bocager dense, des habitats de très bonnes qualités, devenus de plus en plus rares. Les prairies mésophiles quant à elles représentent des zones où les espèces liées aux milieux plus ouverts peuvent trouver ce qui leur manque dans les espaces couverts par la matrice agricole uniquement.

- Sites de reproduction d'oiseaux prairiaux patrimoniaux.
- Site de nourrissage de nombreux oiseaux (rapaces, Ardéidés, passerreaux).
- Emmagasine les masses d'eau durant les crues, les restitue lors des périodes sèches.
- Zone d'écotone extrêmement riche.
- Conciliation entre activité agricole et maintien de la biodiversité.

Menaces

- Drainage des prairies humides
- Plantations de peupliers
- Mise en culture
- Déprise agricole et diminution de l'élevage extensif
- Manque d'entretien des haies bocagères et arbres isolés
- Coupe des haies
- Manque de dynamisation du bocage

Espèces patrimoniales

Râle des genêts*** - Tarier des prés*** - Busard Saint-Martin*** - Bruant proyer* - Héron garde-bœuf - Courlis cendré - Grand capricorne - Lucane cerf-volant - Fritillaire pintade*** - Pigamon jaune** -

**espèce d'intérêt communautaire en Europe*

**espèce bénéficiant d'une protection réglementaire*

**espèce inscrite sur Liste rouge régionale*

**espèce déterminante ZNIEFF*



L'emblème du bocage des basses vallées de la Vienne

Ecosystème landes

3,1% du territoire (1.69 km²)

Habitats : Landes à bruyère, Landes à ajoncs nain

Code C.B. : 31.2393 (Landes aquitano-ligériennes à Ulex minor et Erica scoparia), 31.85 (Landes à Ajoncs), 22.3233 (Communautés d'herbes naines des substrats humides)



Description générale

Les écosystèmes de landes sont assez peu nombreux dans le département, et la bonne présence de cet habitat sur ce secteur d'études en fait une matrice intéressante. Une partie des landes est située sur le terrain militaire, et sert de terrain d'entraînement aux exercices de chars de l'armée. Cela maintient malgré tout la zone ouverte, et favorise même la présence d'ornières humides qui induit la présence d'espèces protégées ou déterminantes plus hygrophile. C'est également les associations végétales qui sont intéressantes. On trouve un cortège d'oiseaux présentant quelques espèces notables comme le Busard Saint Martin, ou la Fauvette pitchou. Le cortège entomologique constitue également un des intérêts de ces habitats, mais n'est pas toujours suffisamment étudié.



Ajonc Nain



Bruyère à quatre angles

Les landes sont des habitats naturels pouvant être climaciques, mais bien souvent, un entretien lié à l'homme en fait des milieux paraclimaciques, nécessitant des actions régulières d'entretien. Pour les landes situées sur le camp militaire, l'activité même du site contribue à maintenir le site ouvert. Néanmoins, pour les autres espaces de landes, il est important de conserver une gestion appropriée. Une des menaces principales pour ce genre d'habitats correspond en effet à l'évolution lente mais spontanée vers un habitat climacique, c'est-à-dire le milieu forestier pour le cas présent. Lorsque ce milieu se referme, il perd de son intérêt pour les espèces qui y trouvent habituellement des conditions favorables.

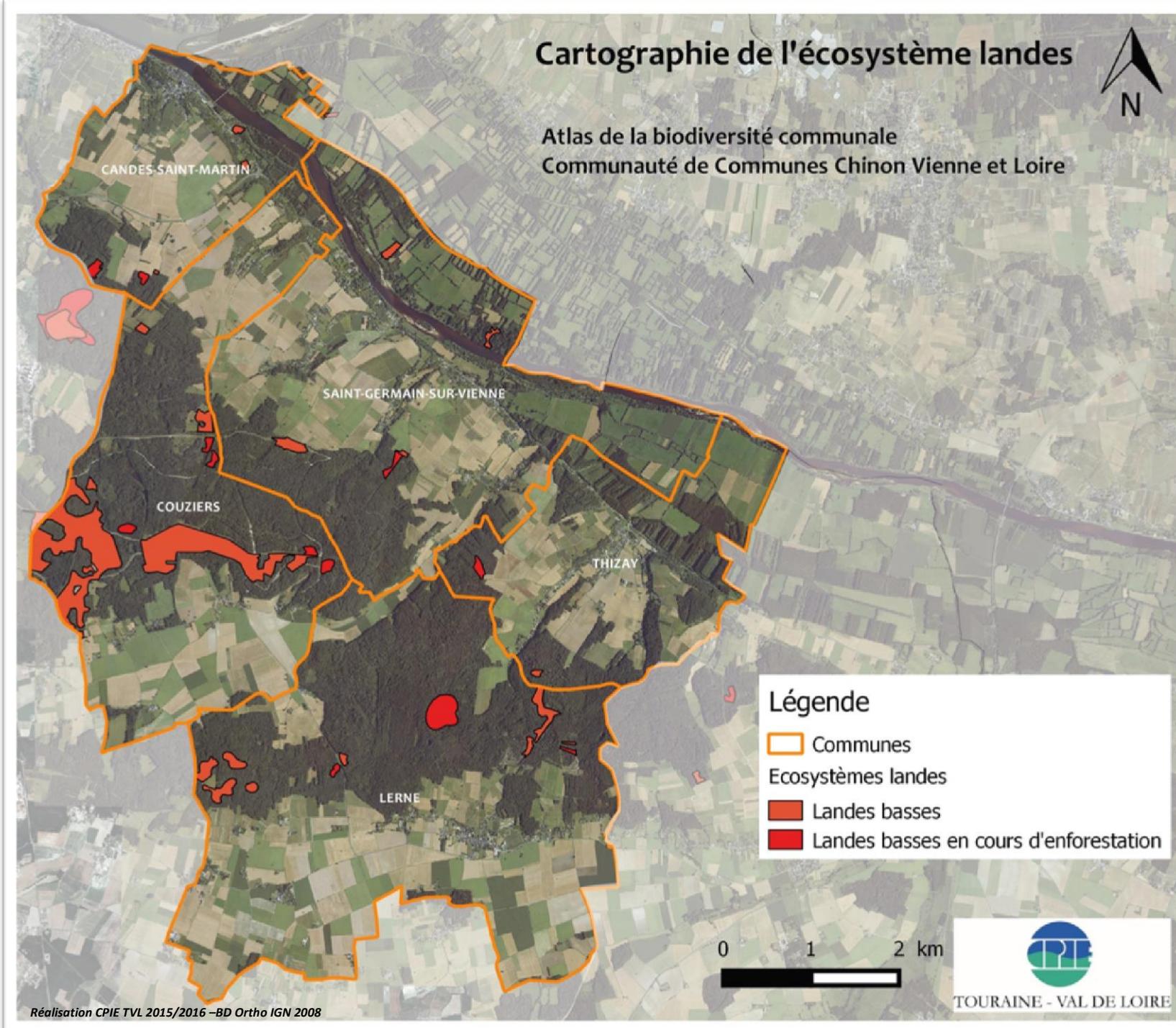
Une partie des landes subit actuellement un boisement, qui peut temporairement présenter des intérêts au niveau de la biodiversité, mais qui, à terme se ferme, et le milieu sera alors dégradé.



Dépression humide dans une lande

La présence de zone humide liée à l'activité de char et de la nature des sols, plus argileuses, contribue également à la richesse du site, et l'on retrouve des espèces comme le Jonc des vasières, plante protégée nationalement, qui poussent sur le site de la Lande du Bois Fleury. (INPN)

L'analyse cartographique considère les zones forestières basses et sempervirentes comme landes.



Intérêt écologique

De plus en plus rares dans le paysage, les landes constituent un habitat à préserver et à entretenir. Leur localisation au sein même d'espaces boisés implique cependant une veille constante quant à l'évolution des milieux. Les lépidoptères et odonates peuvent localement représenter une richesse et une diversité intéressante. Ces habitats sont également très intéressants pour l'herpétofaune.

- Sites de reproduction d'oiseaux patrimoniaux.
- Constitue une mosaïque d'habitats intéressants avec la matrice forestière.
- Augmente les zones d'écotone.

Menaces

- Fermeture naturelle du milieu.
- Plantation de conifères.
- Incendies importants.

Espèces patrimoniales

Fauvette Pitchou**** - Busard Saint Martin**** - Ehippigère des vignes** - Vipère aspic** - Orvet fragile** - Bruyère à quatre angles* - Bruyère à Balais* - Cirse découpé*

**espèce d'intérêt communautaire en Europe*

**espèce bénéficiant d'une protection réglementaire*

**espèce inscrite sur Liste rouge régionale*

**espèce déterminante ZNIEFF*



Bruyère à balais émergent des bruyères callunes

V. La Trame Verte et Bleue intercommunale

1) Trame Verte et Bleue : généralités

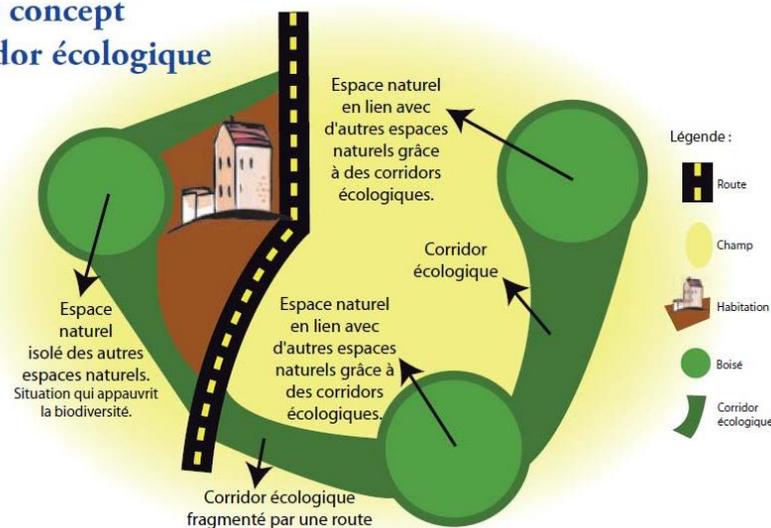
a. Concept de la TVB

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui vise à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre service aux activités humaines.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent aux espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Le concept de corridor écologique



Ces grandes orientations stratégiques s'appliquent aux différentes échelles des politiques territoriales à travers une démarche d'emboîtement généralement descendante, qui implique donc de traduire et de préciser à une échelle inférieure les recommandations issues du niveau supérieur :

- **nationale** : définition de critères de cohérence des trames verte et bleue entre les différentes régions et élaboration d'une carte nationale des enjeux de continuité écologique,
- **régionale** : mise en place d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans chaque région (le projet du SRCE de la région Centre-Val de Loire a été accepté le 15 janvier 2015),
- **locale** (intercommunale et communale) : adéquation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) aux orientations des documents de programmation de norme supérieure.

b. Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les « réservoirs de biodiversité » sont constitués d'un réseau de sites naturels d'intérêt biologique majeur, offrant des conditions favorables au développement de la biodiversité tant remarquable qu'ordinaire. Deux catégories de réservoirs de biodiversité ont été distinguées au cours de cette approche :

- les **réservoirs de biodiversité dits « majeurs »**, abritant des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale,
- les **réservoirs de biodiversité dits « secondaires »**, de superficie moindre mais présentant néanmoins un intérêt biologique au regard du contexte local.

Ces deux types de réservoirs biologiques forment l'ossature principale de la TVB, car c'est essentiellement depuis ces pôles d'attractivité majeurs que s'organisent les déplacements des espèces et l'articulation de la TVB.

c. Corridors de biodiversité

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les « corridors écologiques » sont constitués des éléments du paysage permettant aux espèces animales et végétales de circuler d'un réservoir de biodiversité à l'autre et d'assurer ainsi leur développement et leur dispersion sur le territoire et au-delà. Ces corridors sont formés par l'ensemble des sous-trames (bocage, zones forestières, zones prairiales, pelouses, landes, zones humides...) auxquelles s'ajoutent ponctuellement divers éléments semi-naturels du paysage (jardins de particuliers, talus routiers ...).

2) Identification de la TVB intercommunale

a. La sous-trame bocagère

Ossature principale

Bocage alluvial du Véron, basse vallée de la Vienne

Description de la sous-trame

Au sein des paysages ruraux, les haies associées aux zones agricoles assurent depuis des décennies des fonctions de régulation climatique et de protection des sols. Le maillage bocager forme une continuité écologique indispensable à la faune de plaine, en assurant notamment la liaison entre les zones boisées et en créant des zones tampons favorables à la biodiversité. A titre d'exemple, les Chiroptères sont particulièrement dépendants du maillage de haies pour se déplacer en milieu ouvert.

Les « éco-complexes » formés par l'association étroite entre les haies, les prairies et les zones humides (fossés et mares) constituent un intérêt majeur au sein de la TVB, et c'est généralement au cœur de ces espaces agricoles traditionnels que subsistent des alignements de frênes têtards dont l'intérêt écologique et paysager est indéniable.

Analyse de la fonctionnalité de la sous-trame

Un maillage serré de haies subsiste dans les secteurs de la confluence et de quelques kilomètres en amont, où le bocage possède encore une utilité traditionnelle (délimitation du parcellaire, ombrage pour le bétail). D'une manière générale, la présence d'un petit parcellaire agricole apparaît favorable au maintien d'un maillage bocager cohérent :

- Les paysages du Véron et des basses vallées de la Vienne sont composés d'une multitude de petites prairies de fauche encadrées par des alignements séculaires de frênes.
- A l'inverse, le bocage est lâche voire inexistant sur les sols fertiles soumis à de fortes pressions agricoles et urbaines.

Le rôle des prairies dans le fonctionnement de la TVB est également très variable selon l'environnement dans lequel elles s'insèrent :

- dans les fonds de vallée de la Vienne, les prairies humides permanentes gérées par fauche ou pâturage occupent une vaste superficie car elles permettent de valoriser les sols régulièrement soumis aux inondations. Leur gestion extensive, soumise aux cahiers des charges des MAEC permet en outre le développement d'une flore remarquable.



Haie structurant le bocage

- Au Nord du Massif forestier de Fontevraud, sur les communes de Couziers et Lerné, elles sont disséminées et s'insèrent en mosaïque avec des cultures, en diversifiant l'occupation des sols.

b. La sous-trame forestière

Ossature principale

Massif forestier de Fontevraud, peupleraies de bord de Vienne.

Description de la sous-trame

C'est une des composantes principales du paysage sur ce secteur d'études. Essentiellement composée par le massif forestier de Fontevraud, ainsi que par les peupleraies du bord de Vienne, la sous trame forestière bénéficie de l'étendue du massif forestier, entier et peu morcelé. On retrouve des boisements mixtes, et quelques plantations de conifères, mais c'est essentiellement des boisements « naturels » caducifoliés qui la composent.

Parmi ces espaces boisées, on retrouve des forêts de ravins, habitats patrimoniaux, qui présentent quelques variations par rapports aux forêts qui les entourent. Quelques boisements peuplant la zone de bocage des basses vallées, en amont du bocage du Véron persistent et proposent également des peuplements pouvant se rapprocher de forêts alluviales.

Le massif forestier de Fontevraud coupe la zone d'étude en deux parties. Au nord, plutôt un paysage proche des bocages, où se regroupe plusieurs petits bourgs, adossés au coteau ; au sud, le début de la plaine du Richelais, avec le début des zones de cultures intensives.

Analyse de la fonctionnalité de la sous-trame

Le rôle que joue cette matrice, cette sous trame forestière, est ici prépondérant. Elle permet à un grand nombre d'espèces de se déplacer et de vivre dans ce milieu. Il existe néanmoins des fluctuations avec la nature des peuplements, mais la prédominance des boisements caducifoliés rend ce massif forestier intéressant, et agit comme zone cœur de biodiversité. La guildes des picidés, et l'avifaune plus généralement, les grands mammifères, mais aussi l'entomofaune y sont très bien représentés, par exemple.

Les peupleraies, plutôt concentrées et réunies en un bloc rive gauche, et morcelées rive droite, ceinturent la Vienne. Ce type de boisement, monospécifique et très entretenu au niveau de la strate herbacée, ne favo-

rise pas une grande biodiversité, mais peut tout de même accueillir quelques espèces d'oiseaux, ou d'orchidées par exemple, qui affectionnent ces milieux ras et humides, avec une tendance forestière. Avec des gestions moins drastiques des couches inférieures des peupleraies, il semble envisageable qu'une biodiversité plus importante s'exprime.

c. La sous-trame cours d'eau et zone humide

Ossature principale

Vienne, plans d'eau

Description de la sous-trame

Ici, le principal élément de cette sous trame, zone humide est concentrée au niveau de la Vienne. Son lit majeur a été relativement aménagé, et l'on retrouve aujourd'hui de nombreuses parcelles en popucultures. Le bocage du Véron et des basses vallées de la Vienne est également un des habitats qui constituent les espaces connexes à la Vienne. Ces prairies humides ne sont pas considérées comme zone humide à proprement parlé, puisque exploitées par l'homme, « maîtrisées ». Il existe quelques zones plus sauvages, juste derrière la Vienne, notamment rive gauche, qui correspondent à des boires, mais ceux-ci sont très peu présentes sur le secteur. Les habitats liés (grèves de sables, boires, îles ...) présentent un fort intérêt écologique, et attirent de nombreuses espèces. Au-delà d'un simple l'intérêt biologique, la qualité et la fonctionnalité des zones humides assurent un rôle d'utilité publique en garantissant le bon état physico-chimique des eaux, et constituent de ce fait un enjeu fort de conservation.

Analyse du fonctionnement de la sous-trame

La Vienne délimite en partie le territoire d'étude au nord et constitue la structure principale, voir l'essentiel de la trame bleue sur le territoire d'étude. Le réseau hydrographique secondaire est ici presque inexistant, mais les quelques éléments présents permettent localement l'expression d'une biodiversité intéressante, notamment au niveau des odonates, ou de la flore. La gestion raisonnée des cours d'eau et le maintien des berges végétalisées sont des facteurs qui permettront un meilleur état de ses

habitats, tant d'un point de vue physico-chimique que d'un point de vue qualité des habitats. Par ailleurs, cela permet également une meilleure épuration des eaux de surfaces.

L'intérêt écologique des pièces d'eau stagnante, comme les mares et les trous d'eau, est accru lorsqu'ils sont inclus dans un paysage varié, avec plusieurs matrices s'entrecoupant. Aujourd'hui, la plupart des mares se rencontrent dans le bocage du Véron ou en forêt de Fontevraud ainsi que dans les zones à urbanisation lâche où elles possèdent un rôle ornemental, ces dernières, trop petites pour être géolocalisables, peuvent parfois être de véritables oasis de biodiversité.

d. La sous-trame des pelouses sèches

Ossature principale

Pelouse du Coteau, Pelouse du Bardeau, Pelouse de la Roncheraie

Description de la sous-trame

Les pelouses sèches sont une des caractéristiques de val de Vienne. Ces dernières années, un inventaire réalisé par le CPIE en a comptabilisé plus de 60 le long du val de Vienne, sur sa section coulant dans l'Indre et Loire, et il en existe certainement d'autres. Sur ce tronçon, on en trouve quelques-unes, en plus en moins bon état de conservation, mais qui présentent localement des faciès intéressants. Cette sous-trame comprend des zones de pelouses ouvertes, proche de prairies, mais aussi des pelouses perchées sur des coteaux. Comparée au secteur de Chinon et de Beaumont en Véron, la surface occupée par cette sous trame est moindre, mais elle n'en demeure pas moins une source de biodiversité présentant des espèces patrimoniales.

Les espèces présentées sur les pelouses sont bien souvent sténoèces, très adaptées à leur milieu, mais dépendent de sa stabilité. Il est donc primordial de conserver en bon état ses zones, afin de préserver les espèces inféodées.

Analyse du fonctionnement de la sous-trame

Le réseau formé par ces habitats est ici très lâche et éclaté. On ne comptabilise qu'une demi-douzaine de site repartis sur les communes de Candes Saint Martin, Saint Germain sur Vienne, Couziers et Lerné. Elles

sont assez peu connectées entre elles, et il est difficile pour des espèces liées aux milieux ras et ouverts de se déplacer dans les espaces forestiers qui bordent les pelouses, par exemple. Les corridors et habitats de certaines espèces peuvent être des barrières pour d'autres. Ainsi, ces sites sont relativement isolés, et la restauration de site en fermeture, repartis sur le territoire, voir l'ouverture de pelouses sèches, permettrait un meilleur état de ce réseau.

Des pratiques simples comme une gestion différenciée des accotements, le maintien de zones périphériques de cultures en herbes, etc ... peuvent localement permettre de lier les pelouses entre elles et favoriserait la présence des espèces liées.

e. La sous-trame des landes

Ossature principale

Landes du Bois Fleury, Les Viviers, Bois du Petits Thouars

Description de la sous-trame

Les landes sont des habitats spécifiques que l'on ne retrouve pas partout, et leur présence ici est intéressante. Une lande est avant tout un espace dominé par les sous arbrisseaux et la strate arbustive, avec une végétation sempervirente, et souvent localisée sur des terres pauvres et acides, qui la rendent de ce fait difficile à cultiver. C'est peut-être ce dernier point qui a permis de préserver les landes du secteur. Exempts de mise en culture, et épargnés par les plantations de conifères, ces espaces ont pu perdurer. Ceux-ci sont dominés par quelques espèces de Bruyères (Bruyère à balais, bruyère callune) et d'ajonc (Ajonc d'Europe et Ajonc nain), on parle alors de landes à Bruyère et de landes à Genet, landes à Ajonc.

Les landes ne sont pas toujours des milieux avec une forte richesse spécifique, mais ce sont les associations végétales qui constituent la richesse. La faune ne présente pas non une myriade d'espèces, mais on retrouve en reproduction des espèces qui ne se reproduisent pas forcément ailleurs, comme la Fauvette pitchou par exemple, ou de très bonnes populations d'orthoptères liés à ces milieux.

On retrouve le plus gros des espaces de landes sur les communes de Couziers et de Lerné, communes plus forestières.

Analyse du fonctionnement de la sous-trame

Pour tous les espaces de landes présents sur ce secteur d'études, on peut constater qu'ils sont tous insérés dans une matrice forestière. De ce fait, ces espaces sont soumis à la pression du milieu forestier et à la dynamique naturelle qui tend à refermer ces landes paraclimatiques. Néanmoins, cela peut permettre une connexion effective entre les espaces de landes assez proches.

L'activité militaire sur site ne permet pas de prospecter régulièrement ces zones, mais cette même activité maintient le milieu ouvert, et favorise même l'apparition de dépressions humides.

3) Fonctionnalité de la TVB intercommunale

La Trame verte et bleue est un réseau écologique composé des différents éléments naturels du paysage, et qui peuvent aussi intégrer les jardins et espaces verts, voire certaines zones de cultures. Ce réseau est efficient lorsque les zones « cœurs » de biodiversité, les espaces « sources » faisant office de réservoirs, sont interconnectés, directement ou indirectement par un ensemble diversifié de couloir, appelés corridors écologiques. En mettant en avant les zones sources et les corridors écologiques qui compose la Trame Verte et Bleue, on obtient une carte qui met en avant la fonctionnalité du réseau, ainsi que les zones à enjeux et les secteurs moins fonctionnels. Ces zones moins fonctionnelles sont les secteurs où la matrice environnementale est la plus fragmentée, et où il y a le moins d'interaction et d'échanges en termes de biodiversité. C'est donc sur ces secteurs moins fonctionnels que les actions de restauration et d'amélioration de la TVB porteront, afin de restaurer un bon état écologique au-delà des zones cœurs.

Ces zones sont présentes sur toutes les communes étudiées, et correspondent aux secteurs urbanisés ou de grandes cultures, souvent dépourvus d'espaces naturels qui pourraient alors fonctionner en « pas japonais » dans le réseau écologique.

Ces zones à enjeux sont présentées sur la carte ci-après et détaillées dans les chapitres consacrés à l'état des lieux de la biodiversité de chaque commune étudiée en 2015.

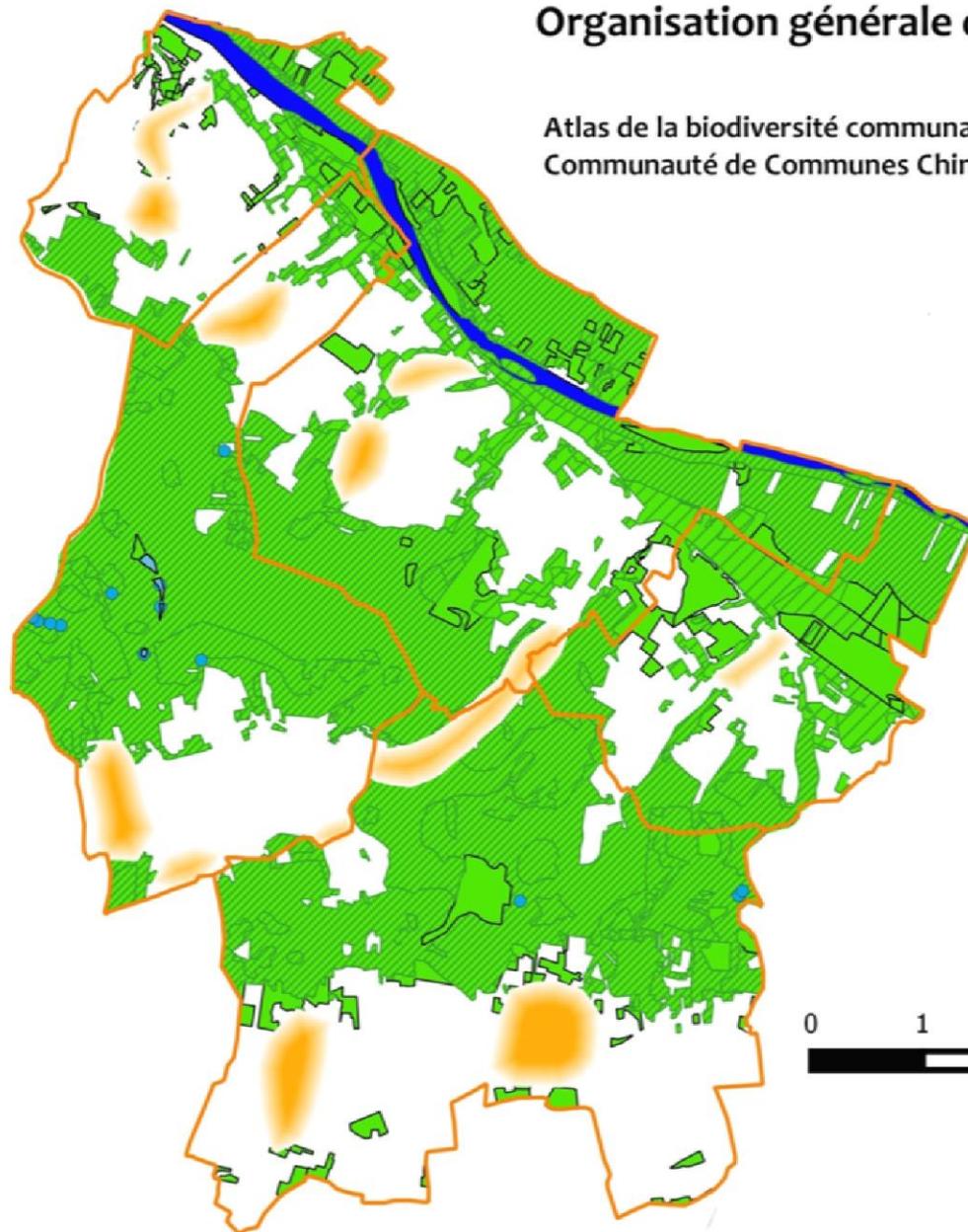
4) Conformité avec les documents de planification de niveau supérieur

L'analyse des orientations préconisées *via* les documents directeurs du SRCE et de la TVB du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine constitueront une étape de validation indispensable. Elle permettra la vérification de la prise en compte des orientations émanant des documents d'échelle supérieure, et la compatibilité entre les principales continuités écologiques identifiées dans ces documents de planification et la structure de la TVB révélée par notre approche sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire. Cette étape de validation interviendra à l'issue des 3 années du projet d'atlas (2016).

Organisation générale de la TVB



Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Légende

-  Communes
-  Zone à enjeux TVB
- Organisation de la TVB
 -  Trame bleue
 -  Trame Verte
 -  Réserve de biodiversité majeure
 -  Réserve de biodiversité secondaire



TOURAINE - VAL DE LOIRE

VI. Enjeux environnementaux à l'échelle communale

1) Commune de Candes Saint Martin

a. Description et organisation du territoire communal

La commune de Candes Saint Martin présente un contexte géologique assez uniforme. La commune est traversée par la Vienne dans sa partie la plus au nord. La petite section que constitue l'enclave rive droite de la Vienne est composée d'alluvions modernes au niveau de sa couche géologique, correspondant aux premières zones soumises aux crues. On retrouve ce type de sol au niveau de l'Île Boiret. Le reste de la commune se trouve sur des sols constitués de Turonien, inférieur, moyen et supérieur, ainsi que de quelques limons de plateau, dans une moindre mesure.

La commune est située juste au niveau de la confluence entre la Vienne et la Loire, mais présente une dénivellation importante. En effet, elle est installée sur le coteau, et présente une partie de sa surface perchée sur le plateau. Le seul secteur en contact direct avec la Vienne correspond à la route et quelques habitations. Cette zone de plateau perché semblait favorable à l'implantation de moulins, au vu des différents noms de lieux dit les évoquant : Les Moulins de Monsieur, Moulins Saint Michel, Moulin de la Tranchée ...

Il n'existe pas de cours d'eau référencé, hormis la Vienne, sur la Commune, et on trouve assez peu de point d'eau « naturels ». Il existe tout de même au sud un petit écoulement d'eau qui ne constitue cependant pas d'intérêt majeur.

La nature même du coteau fait que l'on retrouve de nombreuses grottes et anfractuosités.

L'urbanisation est concentrée le long de la départementale D751, au pied du coteau. C'est également sur cette zone que l'on retrouve une partie plus naturelle avec une mosaïque de zones humides (prairies et végétations hygrophiles de bords de cours d'eau) au nord de la route, et de boisements de feuillus (naturels ou plantés). Au niveau de plateau, le paysage change complètement, et on se retrouve dans un milieu de culture

intensive sur plusieurs dizaines d'hectares. Au Sud de la commune, on retrouve toutefois une partie du massif forestier de Fontevraud. La commune est affiliée au territoire du PNR Loire Anjou Touraine.

b. Éléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

- **Lit mineur de la Vienne**

La Vienne est un cours d'eau riche et qui est source de biodiversité, et ce pour plusieurs raisons. Elle abrite de ce fait plusieurs espèces emblématiques, comme le Castor d'Europe, les Sternes, le Martin pêcheur ... Les habitats correspondant aux bouaires de Vienne constitue également des secteurs particulièrement intéressants, pour l'herpétofaune ou les odonates par exemple. Les grèves de sables ou la ripisylve et son système racinaire offre également des habitats variés, qui attire tout un cortège faunistique et floristique qui contribue à la richesse de la Vienne. .

- **Bocage du Véron**

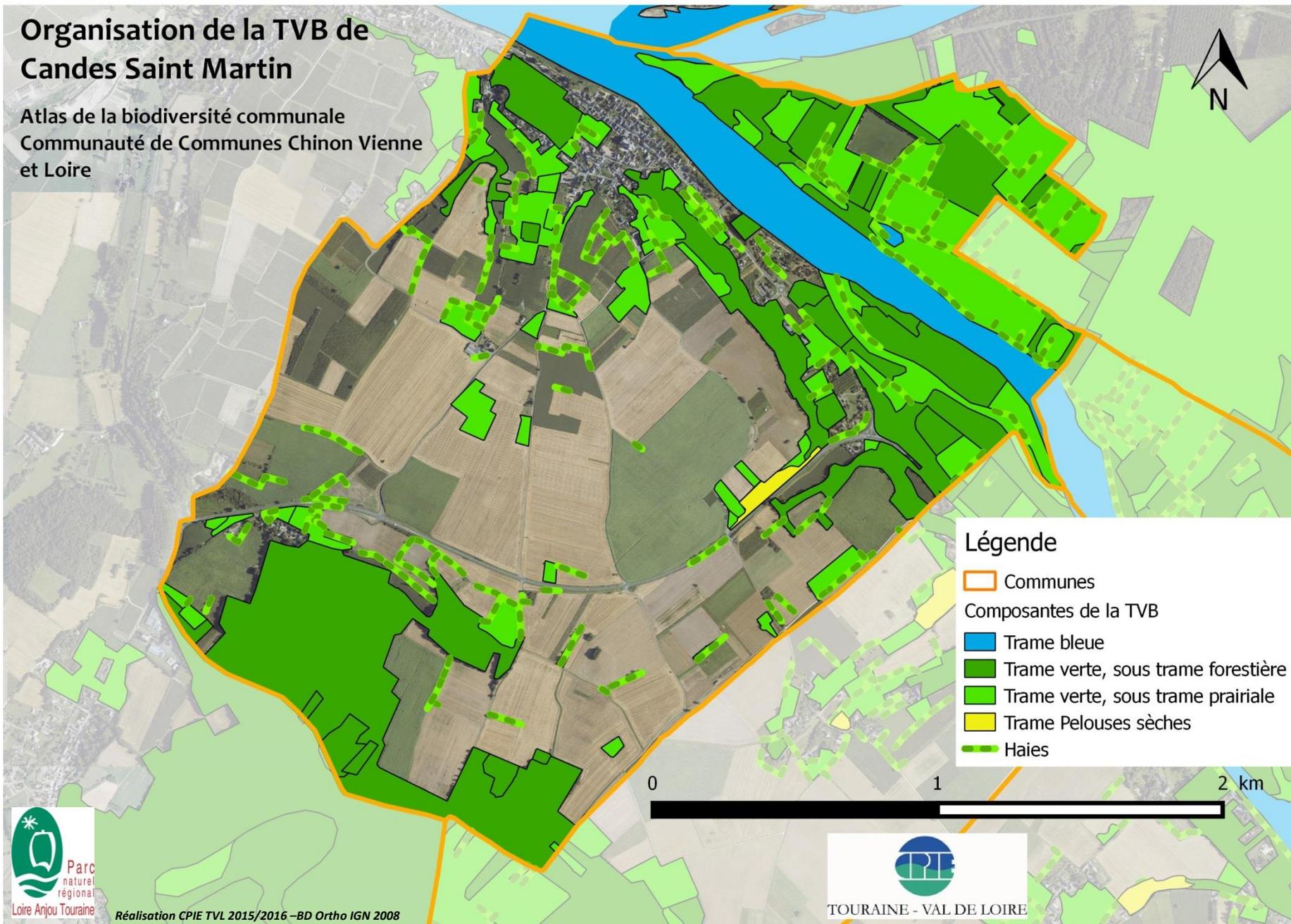
Au niveau de la confluence entre la Loire et la Vienne, et quelques kilomètres en amont de celle-ci, subsiste un bocage de grande qualité. Les prairies sont maintenues en prairies de fauche, et sont exploitées par des agriculteurs souvent locaux, sensibilisés à la richesse de ces prairies. Ces mêmes prairies sont sillonnées par un important linéaire d'arbres et arbustes. La faune et la flore associée présentent de nombreuses espèces patrimoniales et emblématiques, telles que le Râle des genêts, le Tarier des prés, la Fritillaire pintade ...

- **Forêt de Fontevraud**

Le massif forestier de Fontevraud est l'entité forestière forte sur le secteur, et constitue le plus grand réservoir de biodiversité de la zone d'étude. De nombreuses espèces spécifiques, mais aussi des espèces ubiquistes fréquentent cet habitat, que ce soit pour se nourrir ou se reproduire. Cependant, elle demeure difficile d'accès sur certains secteurs, du fait de l'activité militaire. Au sein de cette forêt, on trouve également des landes, de forêt de ravins, des zones plus humides qui constituent davantage d'habitats, et contribuent à faire émerger une biodiversité riche.

Organisation de la TVB de Candes Saint Martin

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne
et Loire



Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2015

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain dense	Ville, villages et sites industriels
	Tissu urbain discontinu	Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Forêts mixtes des grands fleuves
	Autre boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Chênaie sessiliflore ligérienne à Houx fragon Chênaie pédonculée atlantique à Houx fragon
		Peupleraie
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
		Cours d'eau

Le territoire communal de Candes Saint Martin voit la partie de son territoire la plus au nord (délimitée par la partie sud du bocage et la berge de la rive gauche incluse) concernée par plusieurs zonages environnementaux. Ainsi, le lit mineur de la Vienne et le secteur naturel qui borde la Vienne au nord-est de la commune sont concernés par une ZPS, et en partie par une ZSC, zonages découlant de Natura 2000. Les données bibliographiques qu'apportent les documents liés à ces zonages sont des

informations intéressantes. Par ailleurs, la matrice agricole est celle qui domine le territoire de la commune, et les zones d'openfields ne présentent pas une grande richesse spécifique, tant au niveau de la faune que de la flore.

Toutes les espèces patrimoniales et/ou protégées dont la présence est avérée sur le territoire de la commune par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2010) sont mentionnées dans ce tableau. Les données présentes sur le site de l'INPN, et sur les fiches des zonages environnementaux rattachés uniquement à la commune concernée sont également consignées.

Les données ZNIEFF sont disponibles sur :

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1014&masquable=OK

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2010

CANDES SAINT MARTIN

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Alisma gramineum</i>					VU
	<i>Anacamptis pyramidalis</i>					
	<i>Blackstonia perfoliata</i>					
	<i>Diplotaxis tenuifolia</i>					
	<i>Falcaria vulgaris</i>					VU
	<i>Fritillaria meleagris</i>					NT
	<i>Gratiola officinalis</i>					NT
	<i>Gymnadenia conopsea</i>					
	<i>Lysimachia nemorum</i>					
	<i>Neotinea ustulata</i>					
	<i>Oenanthe fistulosa</i>					
	<i>Oenanthe peucedanifolia</i>					
	<i>Ononis natrix</i>					NT
	<i>Ophrys insectifera</i>					
	<i>Orchis simia</i>					
<i>Oxalis acetosella</i>						

	<i>Polystichum setiferum</i>					
	<i>Populus nigra</i>					
	<i>Pulicaria vulgaris</i>					
	<i>Spiranthes spiralis</i>					EN
	<i>Thalictrum flavum</i>					
Insectes	<i>Maculinea arion</i>					VU
	<i>Lucanus cervus</i>					
Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i>					NT
	<i>Castor fiber</i>					VU
	<i>Eptesicus serotinus</i>					
	<i>Myotis daubentonii</i>					NT
	<i>Myotis nattereri</i>					
	<i>Nyctalus leisleri</i>					NT
	<i>Nyctalus noctula</i>					NT
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>					
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>					
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>					NT
Oiseaux	<i>Aegithalos caudatus</i>					
	<i>Ardea alba</i>					
	<i>Ardea cinerea</i>					
	<i>Buteo buteo</i>					
	<i>Cyanistes caeruleus</i>					
	<i>Delichon urbicum</i>					
	<i>Dendrocopos major</i>					NT
	<i>Egretta garzetta</i>					NT
	<i>Falco subbuteo</i>					NT
	<i>Parus major</i>					
	<i>Phalacrocorax carbo</i>					NT
	<i>Phylloscopus collybita</i>					
	<i>Picus viridis</i>					
<i>Sterna hirundo</i>					NT	
Amphibiens	<i>Hyla arborea</i>					

	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>					
	<i>Rana temporaria</i>					NT
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>					

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU :

Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

On peut dissocier deux sous-trames bocagères pour la commune. La première, celle située au nord de la Vienne, bénéficie d'un bon maillage bocager, juxté à des prairies humides de qualité. Au sud de la Vienne, la sous-trame bocagère est cette fois très fragmentée, avec de nombreuses prairies et zones de pâturages isolées, et un linéaire de haies tout aussi morcelé. Au nord, la trame semble fonctionnelle, et il est alors possible de parler de bocage. Au sud, cela correspond davantage à des reliquats de haies en milieu cultural, avec des alignements d'arbres ne dépassant que très rarement les cent mètres, et des zones herbacées isolées qui ne bénéficient pas des avantages que peuvent apporter les haies : héberger l'avifaune et l'entomofaune, servir de corridor ...

Malgré une commune de taille modérée, on trouve tout de même des zones avec *a minima* plus de 300 mètres de zone ouverte et sans aucune continuité écologique permettant le franchissement. Cela peut représenter des espaces infranchissables pour certaines espèces, notamment les insectes ou la petite faune, mais également les chiroptères, qui peuvent avoir du mal à s'éloigner de plus de quelques dizaines de mètres de la strate arborée. Ainsi, la zone de forêt n'est pas forcément connectée à la partie basse de la commune qui jouxte la Vienne.

Sous-trame forestière

La sous-trame forestière est constituée de deux types d'habitats pour la commune : les peupleraies et les boisements caducifoliés. Le premier habitat se retrouve au niveau de la zone bocagère au nord, et est constitué uniquement de peupliers. Cet habitat monospécifique ne présente pas un fort potentiel, mais permet tout de même à quelques espèces de se maintenir. Ensuite, on retrouve une partie boisée sur tout le coteau, qui constitue presque une forêt de ravin. Exposée plein nord, le boisement est relativement humide malgré des sols drainants. Et avec une déclivité importante. Enfin, le secteur boisé au sud de la commune, qui est en fait une des extrémités de la forêt de Fontevraud. Cette dernière zone est isolée de deux autres par la matrice agricole et par le manque de continuité au niveau de la sous-trame bocagère sur ce plateau élevée.

Sous-trame humide

Cette sous-trame est, pour la commune de Candes Saint Martin, presque exclusivement constituée par la Vienne. Les ruisseaux sont inexistant, hormis un fossé plus important au sud de la commune. Les mares et points d'eau sont en nombre très limités. Ainsi, la Vienne est l'élément majeur de la trame bleue sur cette commune. Elle traverse Candes Saint Martin d'est en ouest, au nord de la commune.

L'île Boiret, ZNIEFF de type I, est située au niveau de la Vienne, et constitue un habitat partagé entre terre et eau.

On retrouve également de nombreux habitats pionniers, constitués par les grèves de sables qui offrent les conditions idéales pour la nidification de Laridés par exemple. Les annexes hydrauliques et boires, jumelées à des pentes de berges parfois abruptes et des systèmes racinaires denses, constituent là aussi des habitats de choix pour les poissons, les odonates, l'avifaune, etc. au cours des saisons.

Sous-trame pelouses sèches

Cette sous-trame est presque inexistante sur la commune. On peut cependant citer la Pelouse de la Chaumine, où l'on peut trouver l'Orchis moucheron par exemple, ou encore l'Azuré du Serpolet. La « rareté » de cet habitat sur la commune en fait une zone à préserver. Cependant, il est

possible de ré-ouvrir certaines zones pour favoriser le retour de ces habitats patrimoniaux. La nature du sol ainsi que leur pente seraient favorables à leur implantation.

Sous-trame landes

En limite sud de la commune, mais aussi ponctuellement en bord de chemins forestiers, il est possible de rencontrer des habitats de landes. Ces habitats, souvent paucispécifiques, présentent néanmoins des associations végétales et des espèces que l'on trouve peu ailleurs. Il est nécessaires de les entretenir, sous peine de les voir progressivement évolués vers de la chênaie sessiliflore, habitat climacique, mais déjà bien représenté sur le secteur.

d. Zones à enjeux de la TVB communale

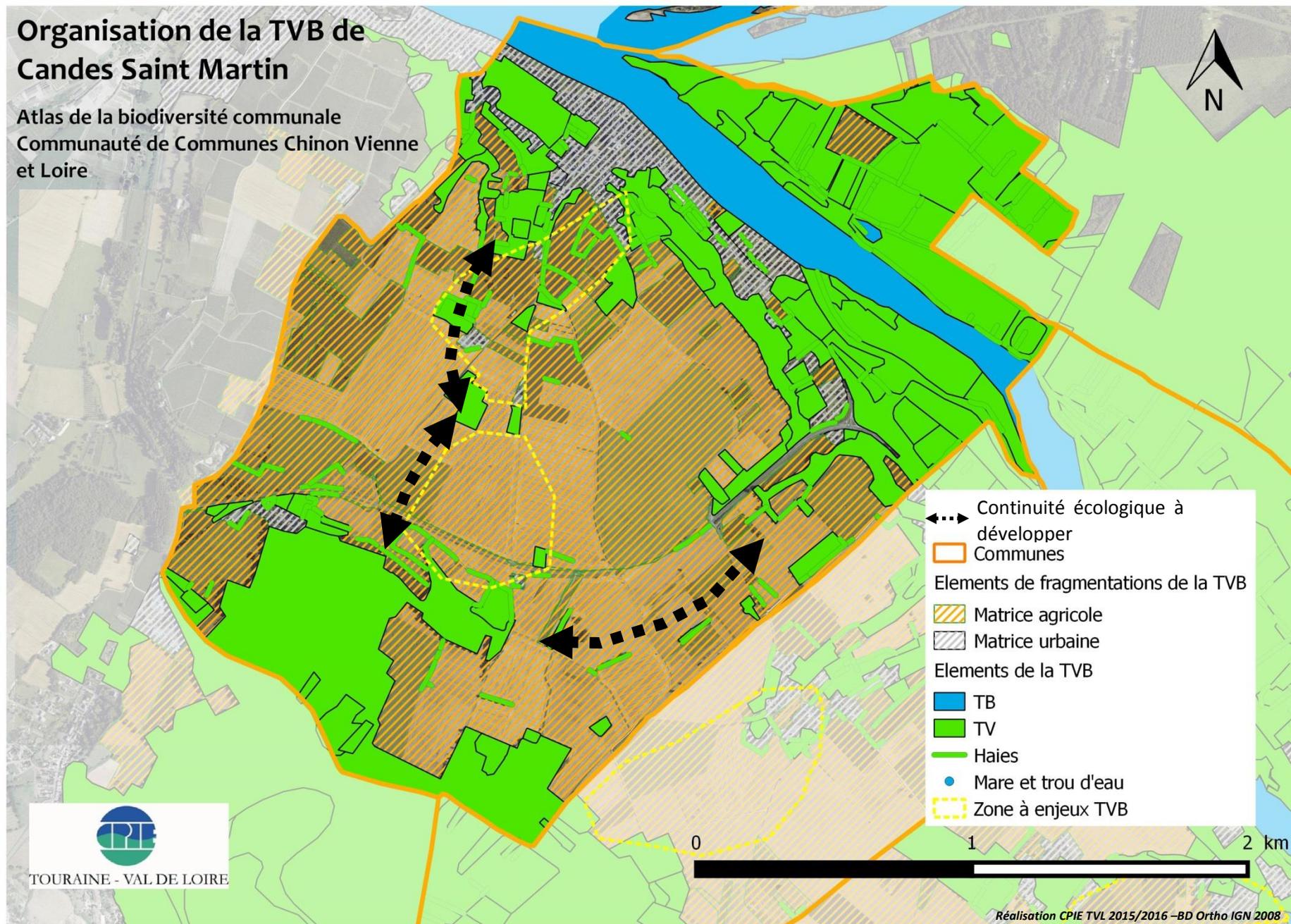
On constate rapidement que les enjeux afférents à la TVB et aux corridors écologiques concernent les espaces où le réseau écologique est inexistant ou mis à mal. Dans ces zones, ce sont la matrice urbaine et la matrice agricole qui jouent le rôle de barrière. L'absence d'éléments structurant le paysage naturel (haies, prairies, bois, zones humides...) entraîne une perte de connectivité entre les zones cœurs, et ne permet plus d'interactions entre ceux-ci. Ici, en l'occurrence, le val de Vienne et le massif forestier de Fontevraud ne sont que très peu liés. Outre l'aspect topographique, imputable au coteau, la zone ouverte ne permet pas le déplacement des espèces. Il existe donc plusieurs endroits où des améliorations de cette connectivité permettraient de restaurer un bon fonctionnement :

- **Zone « Clos Coupé, la Chaumine et La Grand »** (est) : zone agricole et bâti lâche.
- **Zone La Trochet, La Carroite, La Bournée, Les Caillies** (ouest) : zone agricole et bâti lâche.

Ces zones à enjeux doivent être considérées comme une priorité en termes d'aménagement du paysage. Il serait opportun de restaurer les continuités en favorisant l'implantation de haie notamment, voir le creusage de mare, afin d'augmenter les chances de connecter entre eux le val de Vienne et la zone de plateau.

Organisation de la TVB de Candes Saint Martin

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne
et Loire



2) Commune de Couziers

a. Description et organisation du territoire communal

La commune de Couziers est une commune assez allongée sur l'axe nord-sud. Au nord, le long de la Vienne, on trouve une toute petite partie d'alluvions modernes constituées de sables, de galets et de sables argileux. Le reste de la commune est majoritairement situé au sud du coteau qui prend pied au niveau de la D751. Il est constitué de Turonien moyen et inférieur. Le plateau perché en haut du coteau est lui un enchevêtrement constitué de plusieurs couches : Limons de plateau, Sénonien à faciès siliceux, Eocènes.

L'une des principales couches est constituée d'Eocène détritique continental, surélevée par rapports aux autres couches, du fait d'une érosion moindre liée à la nature moins lessivable du sol. Ces perrons sont dominés par une végétation arborée, puisque qu'ils composent les sols pour une partie du massif forestier de Fontevraud qui se trouve sur la commune. Cette même couche d'Eocène « perchée » est cernée par une couche de Sénonien à faciès siliceux. Cela donne des sols plutôt acides. Au sud des perrons, et du massif forestier, on retrouve des sols composés par du Turonien moyen, soit des craies micacées, plus favorables à l'implantation de cultures, qui dominant alors le paysage.

En termes de paysages, la commune est partagée entre deux matrices dominantes : la matrice forestière et la matrice agricole. En plus de ces deux matrices, on retrouve quelques zones urbanisées, réparties sur le territoire, en plusieurs petites zones insérées dans la matrice agricole. On retrouve quelques zones urbanisées juste derrière le coteau.

Il est important de préciser qu'une part importante de la commune est située sur un terrain d'entraînement militaire, et est de ce fait pas ou peu accessible. On sait néanmoins que plusieurs habitats intéressants, comme des landes, se retrouve sur ces espaces. La commune est affiliée au territoire du PNR Loire Anjou Touraine.

b. Eléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

- **Lit mineur de la Vienne**

La portion au nord concernée par ces habitats vient enrichir le patrimoine naturel de la commune. Les caractéristiques propres à la Vienne sur ce tronçon (profondeur faible à modérer, débit faible, substrat sablonneux) permettent à un bon nombre d'espèces de s'implanter. De même, les îlots et boires liées au cours d'eau sont autant d'habitats potentiels pour bon nombre d'oiseaux, d'insectes, de plantes. Les grèves de sables offrent par exemple des milieux pionniers intéressants, comme c'est le cas sur l'île Boiret juste en limite de la commune. L'ichtyofaune est également favorisée avec la multitude d'habitats qu'offre ce secteur de la Vienne, et on peut trouver des espaces comme le brochet ou l'anguille qui transit *via* cette portion de rivière, ou qui viennent s'y nourrir. Il est également à noter la présence de castors sur la Vienne, qui témoigne de la naturalité du cours d'eau et d'un bon état écologique.

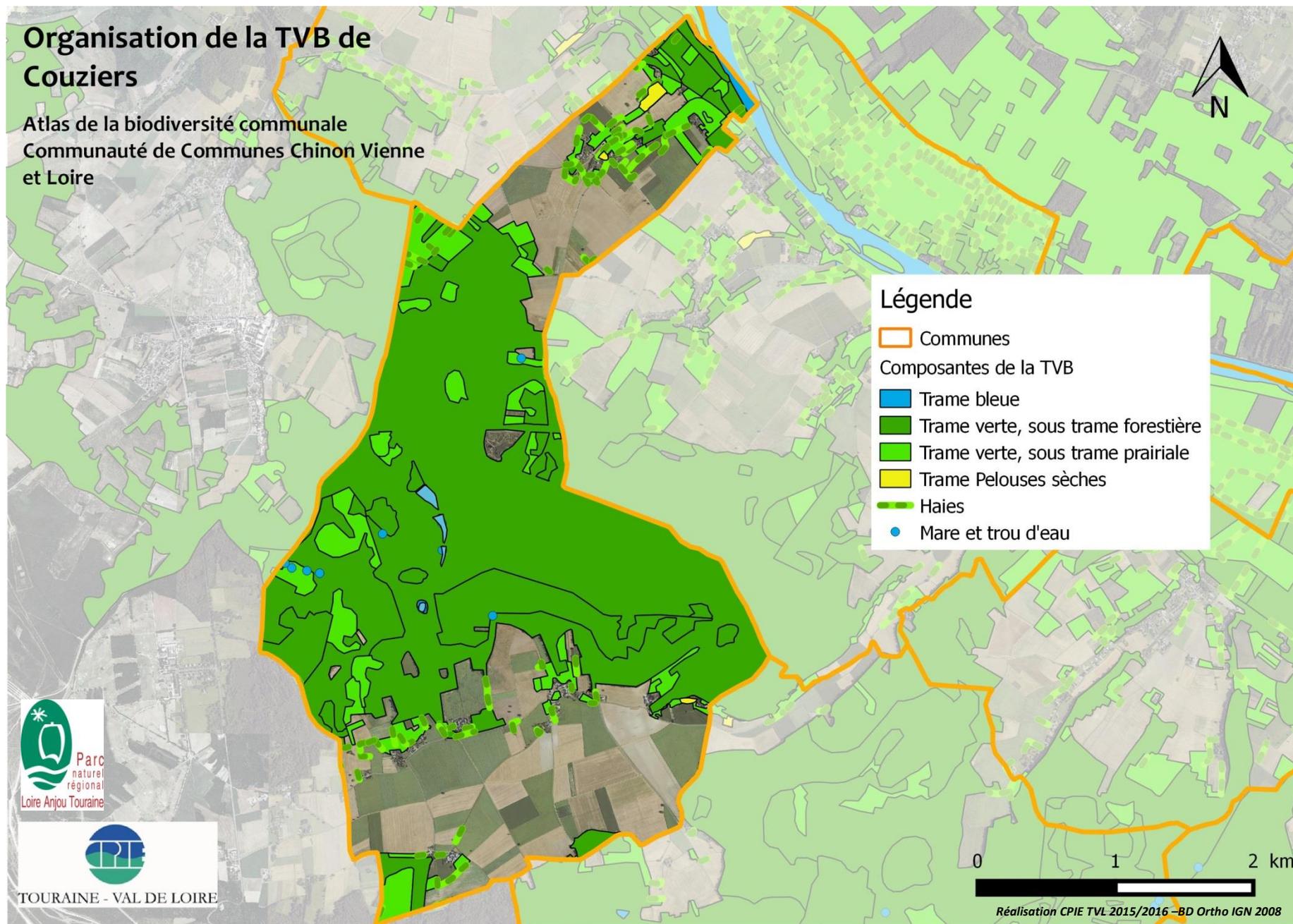
Néanmoins, comme de plus en plus le long de la Vienne, bon nombre d'espèces exotiques envahissantes colonisent les milieux. C'est le cas du ragondin, mais aussi de la Jussie, espèce végétale au développement exponentiel qui tend à étouffer les autres espèces, et influe sur l'évolution du cours d'eau en végétalisant les grèves, et en dénaturant les habitats pionniers.

- **Landes du Bois Fleury**

Il s'agit d'une petite lande à Bruyère à balais et Ajonc nain, entièrement située dans le camp militaire. C'est d'ailleurs un incendie lié aux exercices de tir de char qui a ré-ouvert le site. De même, le passage d'engins sur ces sols contenant de l'argile peut entraîner localement des dépressions humides et favoriser une hydromorphie temporaire favorable à l'apparition d'espèces végétales et animales. L'activité du site permet de maintenir ces milieux plus ou moins ouverts, et évite une évolution vers une chénaie sessiliflore, habitat périphérique de la lande. Ce contexte est donc favorable à la présence d'espèces patrimoniales ou déterminantes, comme le Flûteau fausse-renoncule ou le Carvi verticillé, mais aussi différentes espèces de Bruyère ou d'ajonc (Source : CBNBP)

Organisation de la TVB de Couziers

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne
et Loire



Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2015

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain lâche, discontinu	Ville, villages, bâti isolé
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Forêts mixtes des grands fleuves
	Autre boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes Chênaies acidiphiles
	Peupleraie	Peupleraies
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame Landes	Landes	Landes à Bruyère à Balais et ajonc nain, à ajonc
	Landes en cours d'emboisement	Landes sénescentes évoluant vers la strate arborée
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Eaux douces stagnantes Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
	Cours d'eau	Lits des rivières

Diversité des espèces

Le territoire communal de Couziers présente quelques zonages environnementaux. A différents niveaux, on trouve des ZNIEFF (de type I et de type II), mais également zonages environnementaux découlant de Natura 2000. Toutes ces zones sont autant de sources d'informations pour la connaissance de la biodiversité communale. En effet, ces zonages bénéficient régulièrement d'actualisation des connaissances. Les données présentes sur le site de l'INPN, et sur les fiches des zonages environnementaux rattachés uniquement à la commune concernée sont également consignées.

Les données synthétisées proviennent d'une extraction de ces informations, et sont complétées par les données obtenues lors des inventaires menés par le CPIE en 2015 et lors des années précédentes.

Toutes les espèces patrimoniales et/ou protégées dont la présence est avérée sur le territoire de la commune par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2010) sont mentionnées dans ce tableau.

Les données ZNIEFF sont disponibles sur :

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1014&masquable=OK

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2010

COUZIERS

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Baldellia ranunculoides</i>					
	<i>Cicendia filiformis</i>					VU
	<i>Cirsium dissectum</i>					
	<i>Erica scoparia</i>					
	<i>Erica tetralix</i>					
	<i>Exaculum pusillum</i>					NT
	<i>Helictochloa marginata</i>					
	<i>Hottonia palustris</i>					
	<i>Fritillaria meleagris</i>					NT

	<i>Globularia bisnagarica</i>					
	<i>Gymnadenia conopsea</i>					
	<i>Juncus tenageia</i>					
	<i>Laserpitium latifolium</i>					EN
	<i>Oenanthe pimpinelloides</i>					
	<i>Ononis natrix</i>					NT
	<i>Ophrys insectifera</i>					
	<i>Orchis simia</i>					
	<i>Polystichum setiferum</i>					
	<i>Pulicaria vulgaris</i>					
	<i>Quercus ilex</i>					
	<i>Rosa agrestis</i>					
	<i>Spiranthes spiralis</i>					EN
	<i>Teucrium chamaedrys</i>					
	<i>Thalictrum flavum</i>					
Insectes	<i>Hipparchia semele</i>					EN
	<i>Maculinea arion</i>					VU
	<i>Heteropterus morpheus</i>					VU
	<i>Hipparchia fagi</i>					VU
Mammifères	<i>Castor fiber</i>					VU
Oiseaux	<i>Ardea alba</i>					
	<i>Ardea cinerea</i>					
	<i>Athene noctua</i>					NT
	<i>Buteo buteo</i>					
	<i>Cyanistes caeruleus</i>					
	<i>Dendrocopos major</i>					
	<i>Egretta garzetta</i>					NT
	<i>Phalacrocorax carbo</i>					
	<i>Picus viridis</i>					
Amphibiens	<i>Lissotriton helveticus</i>					
	<i>Salamandra salamandra</i>					

Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i>					
----------	--------------------------	--	--	--	--	--

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)



La Salamandre tachetée, espèce forestière

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

Cette sous-trame constituée par le réseau de haies, d'arbres alignés, de prairies humides et mésophiles est assez fragmentée sur la commune de Couziers. On la retrouve au nord de la commune, ce qui correspond au secteur au nord de la D751, mêlée aux parcelles de peupleraies. Ces zones sont intéressantes et reconnues, et peuvent être rattachées au bocage du Véron, bien que la nette prédominance des peupliers joue sur le potentiel de biodiversité. Il existe aussi un petit linéaire de haie à proximité directe de la zone de bâti au nord, sur le secteur de la Trochoire, avec quelques prairies mitoyennes qui correspondent à des zones de pâturage équin. La matrice agricole exerce une pression forte sur ces espaces, et à tendance à entraîner la diminution de ces surfaces.

Au sud du massif forestier qui scinde la commune en deux, quelques haies subsistent, là encore proche de la zone urbanisée, mais leur étendue reste très limitée par une matrice agricole forte, et le début du plateau du Richelais, paysage en openfield. Les prairies sont quant à elles très peu présentes, et éclatées sur le territoire.

Sous-trame forestière et landes incluses

Les zones boisées et les espaces de landes inclus dans cette matrice forment une matrice importante, et assez concentrée.

- Les landes du Bois Fleury, précédemment évoquées, concerne donc une des zones de landes la plus importante du secteur, et plus généralement, la plus importante de la zone d'étude. Plusieurs autres espaces de landes subsistent dans le massif forestier, du fait de l'activité militaire, et constitue des îlots intéressants pour la biodiversité. Ces milieux paraclimaciques doivent néanmoins être entretenus et maintenus semi ouverts.
- Les espaces boisés environnants, chênaies acidiphiles, sont également des milieux riches, puisque stables et évolués, ce qui favorise la présence d'espèces très adaptées, dont la niche écologique se trouve essentiellement en milieu forestier. On trouve une ri-

chesse globale relativement importante, et ce pour plusieurs taxons. Les zones d'écotones entre landes et boisements évolués sont autant d'habitats favorisant la présence d'une plus grande biodiversité.

Sous-trame humide

De manière assez généralisée sur le secteur, la trame bleue, et y compris la sous-trame humide, est assez peu développée.

Le réseau de mares et de plan d'eau n'est pas conséquent, et assez regroupée à l'ouest de la partie forestière. On peut compter une demi-douzaine de plans d'eau, avec la zone des Etangs, le Lac aux Ânes ou encore l'étang de la Goujonnière.

Les eaux courantes de surfaces sont par ailleurs inexistantes, si l'on exclut la Vienne et les fossés liés aux étangs. La Courance traverse tout de même la commune, mais le contexte agricole dans lequel elle se trouve ne permet pas une bonne expression de la biodiversité liée aux cours d'eau.

Pour la Vienne, la commune est assez peu concernée par cet habitat, puisqu'elle n'est que peu en contact avec, mais elle représente tout de même un cœur de biodiversité important, car on trouve plusieurs types d'habitats. Cela permet également d'avoir quelques parcelles inondées lors des zones de crues et cela favorise plusieurs taxons liées aux zones humides et aux cours d'eau (amphibiens, insectes, plantes aquatiques). Au nord de la commune, on trouve plusieurs zonages Natura 2000, deux ZPS et une ZSC, qui concernent les Basses Vallées de la Vienne, la vallée de la Loire d'Indre et Loire, et enfin la Loire de Candes Saint Martin à Mosnes, majoritairement concernée par des habitats soumis aux crues annuelles de la Vienne ou directement dans le lit mineur.

Sous-trame pelouses sèches

La nature des sols et la topographie favorisent la présence de pelouses sèches. L'importance de la matrice forestière et de la matrice agricole ne permet cependant pas de retrouver ces habitats en grand nombre. Le principal élément de cette sous-trame correspond à la Pelouse de la Ron-

cheraie. On y trouve des associations végétales typiques, comme des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides. On trouve par exemple plusieurs espèces d'orchidées, comme l'Orchis singe, ou l'Ophrys mouche-ron, déterminantes ZNIEFF. A proximité, un pâturage équin qui présente des similitudes en terme d'habitats, comportait quelques individus d'Azuré du Serpolet, espèce bénéficiant d'un Plan National d'Action. Les zones naturelles en évolutions à proximité et les pâturages, mais aussi les parcelles de vignes sont favorables à l'expression d'espèces liées aux pelouses sèches, et il est important de chercher à les maintenir.

Les talus secs, affleurements de coteau et autres friches sèches peuvent également jouer ce rôle d'habitats de substitution.

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux de la Trame verte et bleue sont très liées à la composition du paysage, et à la présence de connexion entre les zones cœurs de biodiversité. La structure même du paysage, scindée d'est en ouest par le massif forestier de Fontevraud, dominé par les grandes cultures, perché sur un coteau de bords de Vienne, est assez complexe. Les zones ou les échanges ne se font pas entre les cœurs de biodiversité que sont le Val de Vienne, la matrice bocagère et la forêt sont les zones à enjeux. Ces zones sont :

- **Le sud de la Trochoire** : zone agricole
- **Zone entre la Poterie et Le Petit Lessigny** : zone agricole
- **Espace entre le centre du bourg et Les Champs Bouchard** : contexte périurbain et agricole
- **Zone entre Le Coteau et la Recharderie** : zone agricole

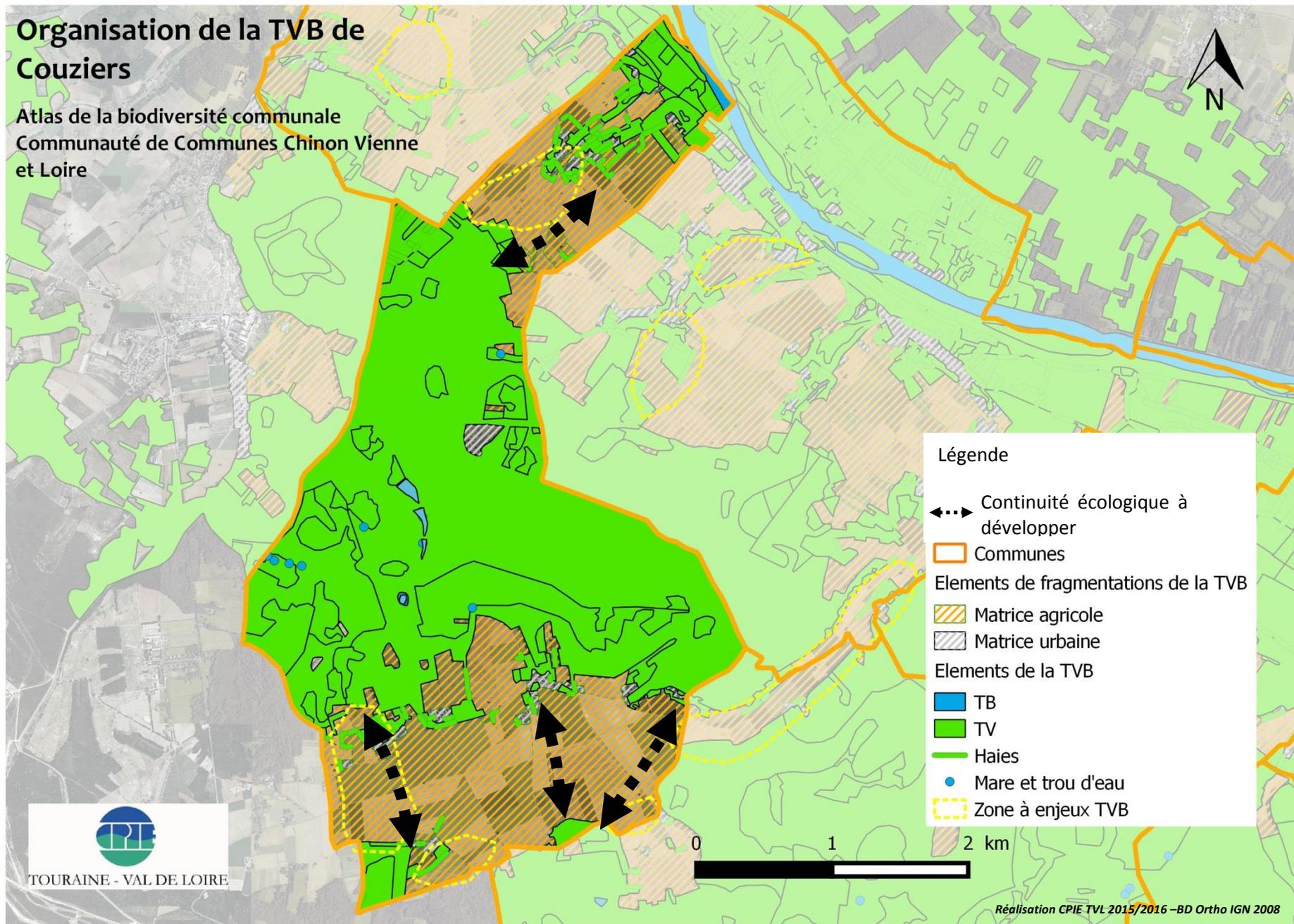
Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, particulièrement dans le contexte agricole, mais aussi création de mares, entretien raisonné des cours d'eau et des talus ...



Ophrys mouche-ron, espèce des milieux raz de pelouses

Organisation de la TVB de Couziers

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



3) Commune de Saint Germain sur Vienne

a. Description et organisation du territoire communal

Cette commune se situe le long de la Vienne, et présente une section importante de la Vienne avoisinant presque les 6 km. Les cours d'eau faisant souvent office de limites physiques entre deux communes, il semble intéressant de noter que pour cette commune, ce n'est pas tout à fait le cas. En effet, on retrouve une partie de la commune de l'autre côté de la Vienne, rive droite, constitué par un « îlot bocager ».

Cet îlot, ainsi que le décrochement à l'est de la commune repose sur une couche d'alluvions modernes, typiques des lits majeurs de cours d'eau. Viens ensuite le coteau, composé de couche inférieure et moyenne de Turonien, correspondant à des craies micacées et des sables. On retrouve des vallées sèches, perpendiculaires au coteau.

Ainsi, au nord, on peut aisément identifier une partie bocagère. Le bocage est dense et bien entretenu, les prairies humides sont encore largement exploitées en tant que prairies de fauches. Ce secteur de vallée de la Vienne est connu pour son bocage de qualité, avec une richesse forte en termes de patrimoine naturel.

Au-delà du coteau exposé nord, on retrouve un espace de grandes cultures, qui trouve sa limite sud au niveau du massif forestier de Fontevraud, ici représenté par le Bois du Petit Thouars.

Dans le paysage de culture, on trouve un bel îlot de vignes.

La commune de Saint Germain sur Vienne se compose de trois identités distinctes : La Chaussée, Rassay et l'Eglise. Cette structuration entraîne trois îlots urbanisés « calés » sur les vallées sèches perpendiculaires au coteau. Les trois bourgs sont plus ou moins connectés entre eux par un réseau de bâti lâche. La commune est affiliée au territoire du PNR Loire Anjou Touraine.

b. Éléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

- **Bocage de la basse vallée de la Vienne**

La Vienne est ici proche de son embouchure, son lit majeur est presque au plus large. C'est dans ce secteur qu'on trouve un bocage dans un très bon état de conservation, avec un linéaire de haies très importants et des prairies humides bien conservées, et avec une diversité végétale importante. C'est d'ailleurs dans ces habitats, et en particulier au niveau de La Prée, que le Rôle des genêts vient se reproduire chaque année, entre autres espèces à forte valeur patrimoniale.

- **Bois du Petit Thouars et forêt de Fontevraud**

Situé au nord de la commune, ce bois correspond à une partie du massif forestier de Fontevraud. Il n'est pas concerné par un quelconque zonage environnemental, mais cet habitat n'en est pas moins une zone cœur de biodiversité. Une partie de ce boisement se situe sur des pentes pouvant être raides. Cela est tout à fait favorable aux chiroptères, qui trouve des cavités ou s'abriter, et utilise l'espace forestier comme territoire de chasse. Les amphibiens et reptiles sont également bien représentés, de même que l'entomofaune, pouvant être pléthorique sur les secteurs forestiers mûres. L'avifaune n'est pas en reste avec bons nombre d'espèces forestières comme la Sittelle torchepot, le Grimperau des jardins, mais aussi les grands mammifères.

- **La Vienne**

C'est l'un de principaux réservoirs de biodiversité de la commune de Saint Germain sur Vienne. Avec ce linéaire important, de nombreuses espèces liées au milieu aquatique sont présentes. Le Castor d'Europe, espèce phare sur ce secteur, semble bien implantée, et il est courant de trouver des traces de son passage. Les Laridés et Ardeidés sont également très bien représentés, avec les grèves pour se nourrir et se reproduire, par exemple. Cet aspect biodiversité est renforcé par la présence d'un bocage encore bien conservé à proximité. En effet, des espèces alternent entre bords de Vienne et bocage, comme les Milans noirs par exemple. Les boires de Vienne sont également des habitats intéressants. Considérés comme zone naturelles en permanentes évolution, ces zones sont des lieux adaptés aux exigences écologiques de nombreuses espèces d'Odonates

Organisation de la TVB de Saint Germain sur Vienne

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne
et Loire



Légende

-  Communes
- Composantes de la TVB
-  Trame bleue
-  Trame verte, sous trame forestière
-  Trame verte, sous trame prairiale
-  Trame Pelouses sèches
-  Haies

0 1 2 km



TOURAINE - VAL DE LOIRE

Réalisation CPIE TVL 2015/2016 - BD Ortho IGN 2008

Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2015

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain lâche, discontinu	Ville, villages, bâti isolé
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Forêts mixtes des grands fleuves
	Autre boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes Chênaies acidiphiles
	Peupleraie	Peupleraies
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous trame Landes	Landes	Landes à ajonc
	Landes en cours d'emboisement	Landes sénescents évoluant vers la strate arborée
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
	Cours d'eau	Lits des rivières

Diversité des espèces

La commune de Saint Germain sur Vienne est composée de nombreux habitats, pour la plupart identifiés comme des zones cœurs de biodiversité. La situation de la commune dans le paysage, entre forêt, bocage et Vienne, constitue un réseau écologique dense, mais surtout, permet d'afficher un nombre d'espèce relativement élevées.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2010) sont mentionnées dans le tableau ci-dessous. Les données antérieures à 2010 ou localisées sur des périmètres supra-communaux ne sont pas prises en compte : c'est le cas notamment de certains inventaires ZNIEFF, qui listent les espèces et habitats déterminants sur des périmètres environnementaux qui s'étendent au-delà de la commune étudiée. Les données présentes sur le site de l'INPN sont également consignées.

Les données ZNIEFF sont disponibles sur :

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1014&masquable=OK

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2010

SAINT GERMAIN SUR VIENNE

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Crypsis alopecuroides</i>					VU
	<i>Fritillaria meleagris</i>					NT
	<i>Gratiola officinalis</i>					NT
	<i>Gymnadenia conopsea</i>					
	<i>Leersia oryzoides</i>					
	<i>Limosella aquatica</i>					VU
	<i>Ophrys insectifera</i>					
	<i>Orchis simia</i>					
	<i>Potentilla supina</i>					NT
	<i>Pulicaria vulgaris</i>					
	<i>Sagittaria sagittifolia</i>					

	<i>Spiranthes spiralis</i>						EN
	<i>Teucrium chamaedrys</i>						
	<i>Thalictrum flavum</i>						
Insectes	<i>Lucanus cervus</i>						
Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i>						NT
	<i>Castor fiber</i>						VU
	<i>Neomys fodiens</i>						VU
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>						
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>						
	<i>Sciurus vulgaris</i>						
Oiseaux	<i>Ardea alba</i>						
	<i>Ardea cinerea</i>						
	<i>Asio flammeus</i>						CR
	<i>Athene noctua</i>						NT
	<i>Circus cyaneus</i>						NT
	<i>Crex crex</i>						CR
	<i>Cyanistes caeruleus</i>						
	<i>Dendrocopos major</i>						
	<i>Egretta garzetta</i>						NT
	<i>Pandion haliaetus</i>						EN
	<i>Parus major</i>						
	<i>Phylloscopus collybita</i>						
	<i>Picus viridis</i>						
	<i>Strix aluco</i>						
	<i>Sylvia atricapilla</i>						
Amphibiens	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>						
	<i>Pelophylax ridibundus</i>						
	<i>Rana dalmatina</i>						
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>						

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)



Lucane cerf-volant, espèce typique du bocage

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

Cette sous-trame est directement à proximité de la Vienne, sur les zones d'alluvions modernes. Ce bocage correspond à une partie de la ZPS Basse Vallée de la Vienne et de l'Indre, site Natura 2000 découlant de la Directive Oiseaux de 1979, mettant en avant la richesse avifaunistique du site. Dans les espèces, on trouve donc le Râle des genêts, mais aussi la Pie Grièche écorcheur, pour l'avifaune, ainsi que de nombreux rapaces diurnes et nocturnes, et des passereaux, parfois très liés à ces espaces préservés de prairies, comme le Tarier des prés, qui fait l'objet de sessions de baguages depuis quelques années. Pour la flore, les prairies offrent des conditions d'ensoleillement, d'humidité et de sols favorables à l'expression d'une grande diversité. Cette sous-trame, soumise aux crues annuelles de la Vienne, offrent également des habitats de choix pour l'hivernage de certaines espèces d'oiseaux, et sont aussi la raison de leur productivité en herbe, grâce aux éléments charriés par la Vienne et déposés lors des crues. Le réseau de haies actuellement en place est de bonne qualité, mais on peut tout de même observer sur certains tronçons des sujets vieillissants, et la « relève » ne semble pas toujours assurée. C'est également le cas pour les arbres têtards, autre richesse de la commune, très nombreux dans le bocage. Plusieurs prairies mésophiles sont aussi situées près des zones de bâti, et permettent d'étendre cette sous-trame dans les vallées.

Sous-trame forestière

Le massif forestier constitue le second « poumon vert » de la commune. On le retrouve au sud de la commune, ainsi que sur quelques excursions au niveau des vallées sèches. Ce massif est composé de plusieurs habitats et synusies qui permettent l'expression d'une importante biodiversité. La richesse entomologique y est importante, de même que le peuplement d'oiseaux. Les chauves-souris quant à elles sont favorisées par la présence de boisements implantés sur de coteau, souvent ponctués de cavités. Les connexions effectives avec le val *via* les vallées sèches sont également sources de biodiversité, et des échanges entre sous-trames sont alors possibles.

Sous-trame humide

De manière assez généralisée sur le secteur, en excluant la Vienne et ses annexes au niveau du bocage, on retrouve assez peu d'éléments constituant la trame bleue.

Le réseau de mares et de plans d'eau n'est pas conséquent, voire quasi inexistant. Si l'on exclut la Vienne, les eaux courantes de surfaces sont elles aussi très peu présentes.

Pour la Vienne, la commune est assez fortement marquée, pour sa partie nord, par le cours d'eau. C'est l'essentiel de la trame bleue. Cela représente une zone « réservoir » de biodiversité car on trouve plusieurs types d'habitats. Cela permet également d'avoir des inondations annuelles essentielles au fonctionnement du bocage connexe, et qui favorise plusieurs taxons liés aux zones humides et aux cours d'eau (amphibiens, insectes, plantes aquatiques). Au nord de la commune, on trouve plusieurs zonages Natura 2000, deux ZPS et une ZSC, qui concernent les basses Vallées de la Vienne, la vallée de la Loire d'Indre et Loire, et enfin la Loire de Candes Saint Martin à Mosnes.

Sous-trame pelouses sèches

La commune de Saint Germain sur Vienne ne présente qu'une pelouse sèche réellement identifiée. Il s'agit de la pelouse du Bardeau. Implantée sur la couche moyenne du Turonien, cette pelouse présente des habitats identifiés comme des pelouses calcaires subatlantiques semi - arides et des fourrés médio-européens sur sol fertile. On retrouve de nombreuses espèces de lépidoptères et d'orthoptères. Parmi les espèces végétales, on peut noter la présence de plusieurs orchidées, comme l'Orchis mouche-ron, et de certaines plantes protégées, comme la Bugrane gluante. A noter la présence de l'Origan, mais aussi du papillon qui y est lié, l'Azuré du serpolet. Cette pelouse, comme beaucoup de pelouses sèches du val de Vienne, souffre d'un fort embroussaillage, avec des espèces comme le Prunellier ou le Cornouiller sanguin qui tendent à étouffer la végétation herbacée, qui pourtant constitue l'intérêt biologique de la pelouse et sert d'habitats aux insectes.

Outre cet espace connu, les espaces herbacés ras, comme les talus ou les prairies pâturées, peuvent jouer le rôle de pelouses de substitutions, et permettre à certaines espèces de se déplacer entre deux sites de pelouses sèches avec le principe des « pas japonais ».

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux de la trame Verte et bleue sont très liées à la composition du paysage, et à la présence de connexion entre les zones cœurs de biodiversité. Dans le cas présent, les deux zones cœurs de biodiversité sont le massif forestier au sud et le bocage au nord (Vienne comprise). Au milieu de tout cela, une zone de culture entrecoupée de zone de bâti, au sein duquel plusieurs zones à enjeux ont été identifiées :

- Zone entre Les Perrons et La Gaudrée : zone agricole
- Espace entre le centre bourg de Rassay et Le Breuil : zone agricole

Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, particulièrement dans le contexte agricole, mais aussi création de mares, entretien raisonné des cours d'eau et des talus ...



Arbre isolé dans un paysage de grande culture

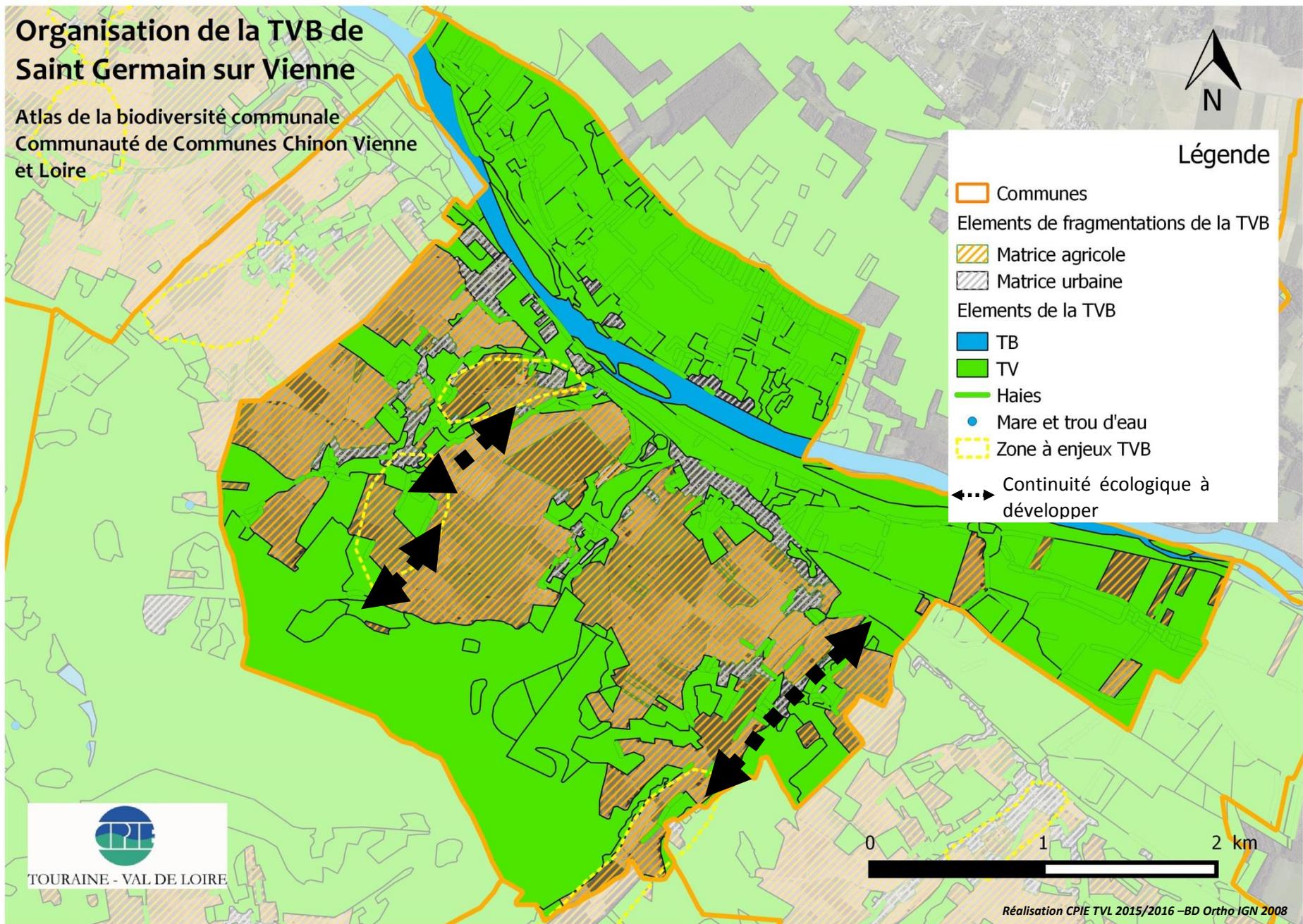
Organisation de la TVB de Saint Germain sur Vienne

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne
et Loire



Légende

-  Communes
- Elements de fragmentations de la TVB
 -  Matrice agricole
 -  Matrice urbaine
- Elements de la TVB
 -  TB
 -  TV
 -  Haies
 -  Mare et trou d'eau
 -  Zone à enjeux TVB
 -  Continuité écologique à développer



Réalisation CPIE TVL 2015/2016 -BD Ortho IGN 2008

4) Commune de Thizay

a. Description et organisation du territoire communal

Le territoire de Thizay se situe en amont de la confluence entre Loire et Vienne. La commune se situe en partie le long de la Vienne, est intégralement rive gauche de la Vienne. Le tiers nord du territoire repose sur une couche géologique composée de matériaux charriés par la Vienne, et qui correspondent à des alluvions modernes, qui sont des sables, galets et sables argileux. Là encore, on peut noter, juste au sud de ces alluvions, la présence d'un coteau composé des plusieurs couches géologiques datant du Turonien. Au sud de ce coteau, qui prend pied au niveau de la D751, on trouve également des limons de plateaux, différentes strates de Turonien (supérieure, moyenne et inférieure), mais aussi quelques secteurs d'alluvions anciennes constituant de hautes terrasses et des zones d'Eocène. La nature des sols influence le paysage, tant dans son organisation (culture, zone de bâti, etc) qu'au niveau de la végétation.

Sur ce secteur, les strates sont particulièrement mêlées entre elles et forment une mosaïque complexe.

Au nord, c'est une section d'un vaste bocage, dont l'étendue globale couvre plusieurs communes, que l'on retrouve juste derrière la Vienne. C'est d'ailleurs la Vienne qui joue le rôle de limite nord de la commune. Néanmoins, sur les alluvions où se trouvent le bocage, on trouve actuellement une partie plantée en peupleraies.

La D751 joue là encore un rôle structurant dans le paysage. En effet, au nord on retrouve la zone de bocage et de peupleraies, et au sud, plusieurs zones boisées (dont deux ZNIEFF), le bourg de Thizay, puis tout un espace de grandes cultures. La commune est affiliée au territoire du PNR Loire Anjou Touraine.

b. Éléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

- Bois de Frau

Ce petit bois d'à peine plus de 12 ha est une ZNIEFF de type I intégralement situé sur la commune de Thizay. Ce boisement prend place sur le

coteau situé à l'est de la commune, entre la peupleraie au nord et le massif forestier au sud. L'habitat prépondérant est un ensemble de frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes, orienté nord-est. Cette chênaie est calciphile, ce qui correspond à la nature des sols (Turonien), mais aussi thermophile. On trouve également au sein de ces habitats, une belle population de Chênes verts, espèce aux exigences plutôt méditerranéennes. La partie plus exposée au sud présente quelques ouvertures, et est composée de davantage d'espèces à tendance plus héliophiles.

- Basse vallée de la Vienne

Le bocage, implanté sur la zone alluvionnaire correspondant au lit majeur de la Vienne, fait partie, avec la section de bocage de la confluence, des bocages les mieux conservés de Touraine. On y trouve bon nombre de prairies humides, et le linéaire de haies est important. Dans ces haies, on retrouve de nombreux sujets d'arbres têtards, caractérisés par leur aspect massif et les nombreuses cavités qu'ils présentent. Ces cavités naturelles sont autant d'habitats favorables à la présence de chiroptères, et de coléoptères saproxyliques patrimoniaux, comme la Lucane Cerf-volant ou le Grand Capricorne. Dans les prairies, outre une diversité floristique importante, on retrouve un cortège avifaunistique lié aux milieux prairiaux, et notamment le Râle des genêts. Ce secteur est d'ailleurs classé en ZPS, justement pour l'importance et la diversité du peuplement avifaunistique.

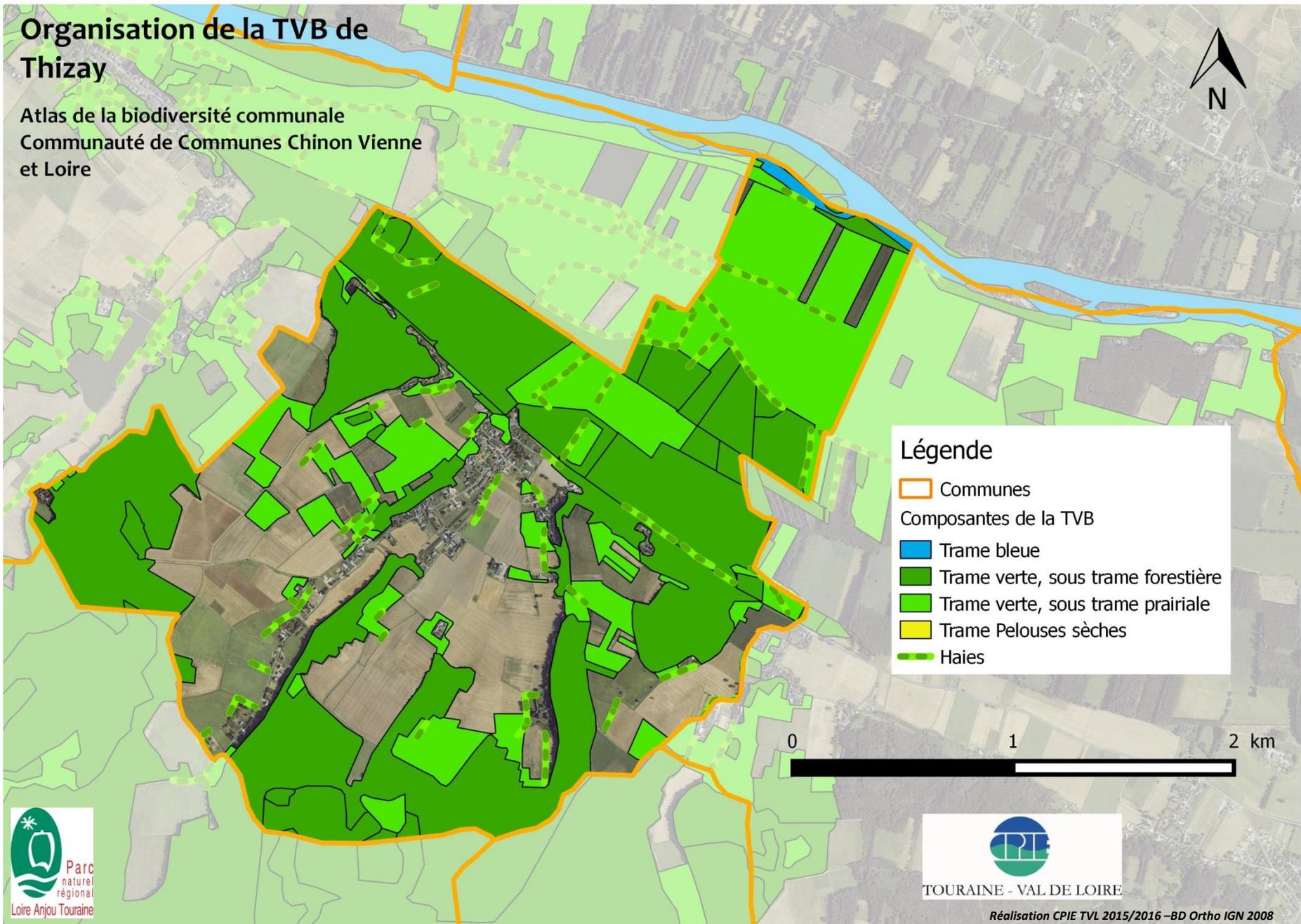
Les difficultés rencontrées par certains éleveurs qui abandonnent les prairies de fauches, jouxtées au développement de la populiculture et la mise en place de cultures céréalières ont tendance à faire diminuer la surface prairiale de la zone et peut engendrer une perte de biodiversité.

- Bois de Louzaie

Presque entièrement situé sur la commune, à l'exception d'une petite portion sur la commune de Saint Germain sur Vienne, le bois de Louzaie est la seconde ZNIEFF de type I présente sur la commune. On retrouve des similitudes avec la première ZNIEFF évoquée plus haut. Tourlet faisait part, au début du XXème siècle, de la présence de *Quercus ilex* sur le secteur, ce qui traduit un caractère indigène à cette espace habituellement très thermophile.

Organisation de la TVB de Thizay

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire



Réalisation CPIE TVL 2015/2016 –BD Ortho IGN 2008

Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2015

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain discontinu	Ville, villages
		Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie humide	Prairies humides eutrophes
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Ripisylve	Formations riveraines de saules Forêt de frênes et d'aulnes des ruisseaux Galerias de saules
	Autre boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes
	Peupleraie	Peupleraies
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame Landes	Landes	Landes à ajonc
	Landes en cours d'emboisement	Landes sénescents évoluant vers la strate arborée
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Lisières humides à grandes herbes Mégaphorbiaies riveraines
	Cours d'eau	Végétations aquatiques Lits des rivières
Sous-trame pelouses sèches	Prairie et pelouse sèche	Pelouses calcaires sur sables Pelouses sèches semi-naturelles

Diversité des espèces

La commune de Thizay englobe de nombreux habitats naturels présentant un fort intérêt patrimonial. L'ensemble de ces habitats ont fait l'objet d'inventaires naturalistes ayant révélé la présence d'espèces rares et menacées.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des cinq dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2010) sont mentionnées dans le tableau ci-dessous. Les données antérieures à 2010 ou localisées sur des périmètres supra-communaux ne sont pas prises en compte : c'est le cas notamment de certains inventaires ZNIEFF, qui listent les espèces et habitats déterminants sur des périmètres environnementaux qui s'étendent au-delà de la commune étudiée. Néanmoins, une des ZNIEFF étant intégralement incluse dans le périmètre de la commune, les données sont plus facilement exploitables.

Les données ZNIEFF sont disponibles sur :

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1014&masquable=OK

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2010

THIZAY

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Cephalanthera longifolia</i>					
	<i>Cornus mas</i>					
	<i>Erica scoparia</i>					
	<i>Fritillaria meleagris</i>					NT
	<i>Limodorum abortivum</i>					VU
	<i>Orchis simia</i>					
	<i>Quercus ilex</i>					
	<i>Thalictrum flavum</i>					
Insectes	<i>Maculinea arion</i>					VU
Mammifères	<i>Castor fiber</i>					VU

Oiseaux	<i>Ardea alba</i>					
	<i>Ardea cinerea</i>					
	<i>Asio otus</i>					
	<i>Circus cyaneus</i>					NT
	<i>Crex crex</i>					CR
	<i>Cyanistes caeruleus</i>					
	<i>Egretta garzetta</i>					NT
	<i>Numenius arquata</i>					EN
	<i>Parus major</i>					
	<i>Phalacrocorax carbo</i>					NT
	<i>Saxicola rubetra</i>					CR
	<i>Strix aluco</i>					
	<i>Troglodytes troglodytes</i>					
Amphibiens	<i>Bufo bufo</i>					
	<i>Hyla arborea</i>					
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>					
Reptiles	<i>Hierophis viridiflavus</i>					
	<i>Podarcis muralis</i>					

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)

c. Description des trames écologiques

Sous-trame bocagère

La sous-trame bocagère se compose de deux éléments. Le premier est en fait toute la partie nord de la commune, avec le bocage au niveau de La Cabane, La Prée ou la Cabane. Cette partie est néanmoins un peu isolée par la bande de peupliers implantés ces dernières années. L'autre élément se trouve au sud de la D751. On retrouve dans la matrice agricole, un bon réseau de prairies mésophiles. Ces deux éléments distincts constituent une sous-trame assez importante, qui permet de nombreux échanges entre les zones sources de biodiversité. Ces prairies peuvent d'ailleurs elles-mêmes abriter une faune et une flore intéressante, mais c'est davantage le cas pour les prairies humides de bords de Vienne. Les prairies mésophiles insérées dans la matrice agricole sont plutôt des éléments permettant à la faune de se déplacer entre la forêt et le bocage du val de Vienne, mais n'en reste pas moins très intéressantes à préserver.

Pour le linéaire de haie, il est assez faible comparativement au maillage du secteur d'étude. C'est d'autant plus le cas lorsque l'on s'éloigne de la zone de bocage. On trouve de ce fait un nombre moins important d'arbres isolés et d'arbres têtards. Ils doivent donc être conservés tant que possible, afin de permettre aux espèces liées (Chauves-souris, passe-reaux, coléoptères) de se maintenir. La partie du bocage présente est concernée par une ZPS.

Sous-trame forestière

Tout comme pour la sous-trame bocagère, on peut distinguer plusieurs éléments constituant la sous-trame forestière. Le premier correspond aux deux ZNIEFF de type I de la commune, le Bois de Louzaie et le Bois de Frau. Ces deux bois isolés et « perchés » sur des coteaux présentent certaines similitudes, avec notamment la présence de Chênes verts. L'intérêt de ces deux boisements est reconnu *via* l'établissement du zonage ZNIEFF. Bien que de taille réduite, ils agissent comme des réservoirs de biodiversité. Qui plus est, ils assurent en partie le lien entre la partie nord et la partie sud de la commune. Le second élément constitutif de cette sous-trame est la zone boisée correspondant à une partie du massif forestier de Fontevraud, qui vient s'étendre jusqu'ici. Cette zone, bien que peu

représentée sur le territoire communale, offre des potentialités importantes, puisqu'elles débouchent sur l'ensemble de la forêt.

Enfin, la zone de peupliers au nord de la commune, bien que d'origine anthropique, permet là aussi de faire la fonction entre l'espace bocager et les deux îlots boisés de Louzaie et de Frau.

Sous-trame humide

Le réseau hydrographique de la commune est assez peu significatif lorsque qu'on exclue la Vienne. En effet, on ne retrouve aucun point d'eau significatif. Pour ce qui est des cours d'eau, le Grand Courant, cette annexe artificielle est considérée comme appartenant au bocage et à la Vienne, et contribue à l'hydromorphie des sols du secteur bocager. On trouve quelques espèces d'odonates et de plantes aquatiques.

La Vienne, cantonnée au nord du bocage, reste cependant une entité écologique forte. Elle représente une zone « réservoir » de biodiversité car on trouve plusieurs types d'habitats, allant des grèves de sables en période d'étiage, jusqu'aux berges végétalisées colonisées par de grands sujets de frênes, de Saules, dont le système racinaire offre à son tour une multitude de micro-habitats. C'est aussi la Vienne qui engendre annuellement des crues, essentielles au bon fonctionnement du bocage et qui favorise plusieurs taxons liés aux zones humides et aux cours (amphibiens, insectes, plantes aquatiques).

Sous-trame cavité et grottes

Cette sous-trame est évoquée ici de manière anecdotique, mais elle constitue tout de même une certaine richesse, au vue de l'importance des cavités recensées sur cartographie IGN, et notamment au niveau des vallées. Ces habitats sont souvent largement exploités par les chiroptères, mais aussi toute une myriade d'arthropodes, et mériteraient des prospections approfondies.

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux de la Trame Verte et Bleue sont très liées à la composition du paysage, et à la présence de connexion entre les zones cœurs de biodiversité. Dans le cas présent, les deux zones cœurs de biodiversité sont les deux bois (Louzaie et Frau), ainsi que le bocage au nord de la commune. Au milieu de tout cela, une zone de culture entrecoupée de zone de bâti, avec plusieurs parcelles de prairies mésophiles. Sur cet espace central, plusieurs zones à enjeux ont été identifiées :

- Zone entre le centre-bourg (Eglise) et la Dangerie : zone agricole
- Espace entre la Barigonnère et La Petite Gaudrée/les Fournilleux : zone agricole.

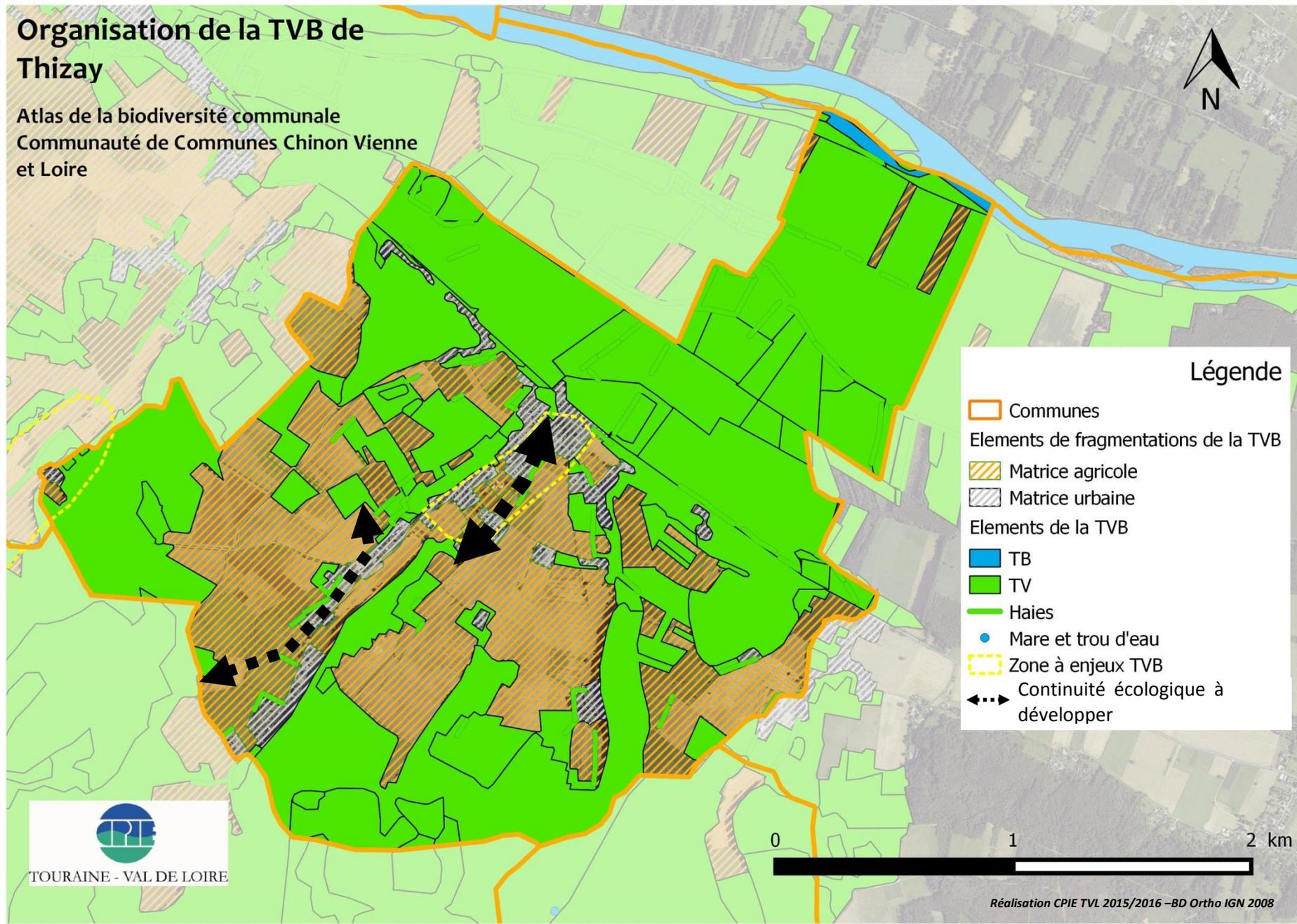
Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, particulièrement dans le contexte agricole, mais aussi création de mares, entretien raisonné des cours d'eau et des talus ...



Secteur boisé, riche en biodiversité

Organisation de la TVB de Thizay

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne
et Loire



Légende

- Communes
- Elements de fragmentations de la TVB
 - Matrice agricole
 - Matrice urbaine
- Elements de la TVB
 - TB
 - TV
 - Haies
 - Mare et trou d'eau
 - Zone à enjeux TVB
 - Continuité écologique à développer



Réalisation CPIE TVL 2015/2016 - BD Ortho IGN 2008

5) Commune de Lerné

a. Description et organisation du territoire communal

Le territoire de Lerné se situe au sud - est du secteur étudié cette année. La commune ne débouche en aucun endroit sur les bords de Vienne, contrairement aux communes précédentes. Plusieurs couches géologiques constituent les sols de la commune. Au niveau de secteur nord, les couches les plus présentes sont le Sénonien, avec des faciès siliceux, et l'Eocène détritique continentale, couche également composée d'éléments siliceux. En périphérie de ces deux couches, on trouve une couche de Turonien supérieur, encore préservée de l'érosion grâce au massif forestier qui limite le lessivage.

Dans la moitié sud, on se situe sur des couches inférieure et moyenne de Turonien. Sur ce secteur, on retrouve une matrice agricole bien implantée. Une transition progressive entre le massif forestier et la zone de culture s'effectue grâce à une mosaïque de parcelles de prairies, dans un axe est-ouest et correspondant à la zone entre la D117 et le massif forestier. L'absence de zone alluvionnaire entraîne la perte d'habitats liés, comme le bocage ou les peupleraies, comme c'est le cas pour les autres communes. Le milieu forestier domine largement la surface de la commune de Lerné. Cette commune est exempte de zonage ZNIEFF ou Natura 2000. Quelques zones ouvertes assimilables à des prairies mésotrophes se retrouvent incluses dans les espaces forestiers. La commune est affiliée au territoire du PNR Loire Anjou Touraine. A l'extrême nord de la commune, on peut noter la présence de sites de pelouses sèches. Au sein du massif forestier, il est également possible de rencontrer des habitats de landes, plus ou moins bien conservés, mais ayant tendance à évoluer vers la chênaie.

b. Éléments remarquables du patrimoine naturel

Sites naturels majeurs

Cette commune de Lerné semble assez peu concernée par les zonages environnementaux, et il est de ce fait moins évident de pointer des sites remarquables du patrimoine naturel. Qui plus est, la dualité des habitats assez nette (forêt et milieu cultural) ne favorise pas la diversi-

té des milieux, et cela amenuise également le potentiel de biodiversité. Néanmoins, l'habitat forestier est ici assez compact, et présente une forte attractivité pour bon nombre d'espèces euryèces, mais aussi des espèces plus spécialisées, inféodées au milieu forestier. Qui plus est, l'aspect groupé du massif sur ce secteur permet d'avoir des zones de quiétudes importantes pour la faune, où le dérangement est moindre, puisque les parcelles sont plus éloignées des zones d'activités liées à l'homme. Ainsi, de belles populations d'espèces comme le sanglier peuvent subsister sans mal dans la forêt. Par ailleurs, les chiroptères doivent également être bien représentés dans ce milieu qui correspond tout à fait à leurs exigences écologiques, d'autant plus qu'il existe dans le secteur de nombreuses cavités naturelles liées à la nature du sol, qui favorisent leur apparition.

Organisation de la TVB de Lerné

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne
et Loire

Légende

 Communes

Composantes de la TVB

 Trame bleue

 Trame verte, sous trame forestière

 Trame verte, sous trame prairiale

 Trame Pelouses sèches

 Haies

 Mare et trou d'eau



0 1 2 km

Réalisation CPIE TVL 2015/2016 –BD Ortho IGN 2008

Diversité des habitats

Liste des habitats recensés sur le territoire communal en 2015

Catégorie d'habitats	Habitats génériques	Habitats élémentaires
Matrice urbaine	Tissu urbain discontinu	Ville, villages
		Terrains en friches et terrains vagues
Matrice agricole	Culture	Cultures
	Vergers et vignoble	Vergers de haute tige Vignobles
Sous-trame bocagère	Haie	Alignements d'arbres et haies
	Prairie mésophile	Prairies à fourrage des plaines Pâtures mésophiles Prairies améliorées
Sous-trame forestière	Boisement de feuillus	Fourrés sur sol fertile Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes
	Plantation de pins	Plantations de pins
Sous-trame Landes	Landes en cours d'emboisement	Landes sénescents évoluant vers la strate arborée
Sous-trame humide	Pièce d'eau stagnante	Végétation de berge
Sous-trame pelouses sèches	Prairie et pelouse sèche	Pelouses sèches semi-naturelles

La commune de Lerné englobe ainsi peu d'habitats, du fait de la composition paysagère assez simple, du fait de la prépondérance de deux sous-trames uniquement.

Toutes les espèces localisées avec certitude sur le territoire communal par le CPIE ou ses partenaires scientifiques au cours des 5 dernières années (postérieures au 1^{er} janvier 2010) sont mentionnées dans le tableau ci-dessous. Les données antérieures à 2010 ne sont pas prises en compte.

Les données ZNIEFF sont disponibles sur :

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1014&masquable=OK

Liste des espèces patrimoniales recensées sur le territoire communal depuis 2010

LERNE

Flore	Espèces	UE	PN	PR	Z	Stat.
Flore	<i>Globularia bisnagarica</i>					
	<i>Helictochloa marginata</i>					
	<i>Ononis natrix</i>					NT
	<i>Orchis anthropophora</i>					
	<i>Ophrys insectifera</i>					
	<i>Orchis simia</i>					
	<i>Prunella laciniata</i>					
	<i>Quercus ilex</i>					
	<i>Rosa agrestis</i>					
	<i>Teucrium chamaedrys</i>					
Insectes	<i>Maculinea arion</i>					VU
Oiseaux	<i>Athene noctua</i>					NT
	<i>Cyanistes caeruleus</i>					
	<i>Parus major</i>					
Amphibiens	<i>Hyla arborea</i>					
	<i>Lissotriton helveticus</i>					
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>					
	<i>Rana dalmatina</i>					

	<i>Salamandra salamandra</i>					
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>					

A noter l'absence de mammifères patrimoniaux. Lors des inventaires, aucun mammifère patrimonial n'a été identifié parmi les mammifères relevés.

UE : Espèce d'intérêt communautaire en Europe

PN : Espèce protégée en France

PR : Espèce protégée en Région Centre

Z : Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre

Stat. : Espèce menacée en Région Centre (CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; NE : Non Evalué)

c. Description des trames écologiques

Sous-trame forestière

La sous-trame forestière est la sous-trame qui structure le paysage communal. C'est elle qui domine en termes de surface au sol. Ce massif correspond à la partie est du massif forestier de Fontevraud. L'intérêt de ce massif réside donc dans sa compacité, et dans sa surface. Il constitue un véritable oasis de biodiversité, dans lequel on trouve différents milieux, y compris des landes et des zones de clairières assimilables à des prairies mésophiles. La présence d'arbres anciens et de nombreuses cavités naturelles offrent bons nombres d'habitats favorables à l'expression d'une biodiversité importante. On y trouve en grande partie les espèces liées aux habitats forestiers, tant au niveau des chauves-souris qu'au niveau des oiseaux, mais aussi de l'entomofaune, que mériterait davantage de prospections. Le fait que cette portion de forêt ne soit qu'une partie d'un massif bien plus vaste accentue le potentiel écologique et l'effet « cœur de biodiversité ». La nature variée des couches géologiques offrent également des conditions édaphiques différentes selon les endroits de la forêt, et permet l'expression d'une diversité végétale plus importante, qui induit une présence plus importante des espaces animales.

Sous-trame bocagère

Localisée entre la route principale de la commune et le sud du massif forestier, cette sous-trame bocagère est essentiellement constituée d'arbres isolés ou alignés, de haies, et surtout de prairies mésophiles. Ces éléments, juxtés à un bâti ancien et peu dense, sont favorables à la présence d'espèces comme la Chouette Chevêche, que l'on retrouve en bon effectif sur la commune.

Localement, cela permet aussi la présence d'espèces de milieux ouverts, qui n'aurait, sans ces espaces, aucun site favorable à leur présence sur la commune, puisqu'elle ne serait que partagée entre culture et milieu forestier. Ces zones herbacées sont donc très importantes pour la commune, et il semble pertinent de les maintenir, voire de les favoriser.

Sous-trame pelouses sèches

Bien que très minoritaire, cette sous-trame est, du fait de sa typicité, et de l'importance patrimoniale qui en ressort, intéressante à aborder. Toutes situées à l'extrême nord, les pelouses sèches sont bien souvent des habitats paraclimaciques qui présentent des espèces patrimoniales voire protégées. On peut citer la pelouse du Coteau, ainsi que la pelouse de la Basouillerie. De surface très réduite, ces pelouses sont menacées par la mise en culture ou l'enfrichement progressif, qui induirait la disparition des espèces qui la caractérisent, comme l'Acéra homme pendu, la Bugrane gluante ou encore la Globulaire ponctuée.

Sous-trame zone humide

Tout comme la sous-trame précédente, cette sous-trame est nettement minoritaire, mais peut présenter un intérêt fort. Elle est essentiellement composée de points d'eau situés en forêt. Ils peuvent alors accueillir une entomofaune intéressante, mais aussi servir de terrain de chasse pour des prédateurs insectivores comme les chiroptères, et servir de zone de reproduction pour les amphibiens comme la Salamandre tachetée.

d. Zones à enjeux de la TVB communale

Les zones à enjeux de la Trame Verte et Bleue sont très liées à la composition du paysage, et à la présence de connexion entre les zones cœurs de biodiversité. Dans le cas présent, une zone faisant office de zone source pour la biodiversité, est identifiée : le massif forestier et les écosystèmes inclus (mares, landes, clairières). Faisant office de zone tampon, de transition douce entre le milieu forestier et la matrice agricole, la sous-trame bocagère est également intéressante, et présente quelques espèces comme la Huppe fasciée ou la Chouette Chevêche qui ne vivent que dans ce type de milieu. Au nord de la commune, une zone de culture entrecoupée de zones de bâti lâche. Sur cet espace au sud de la commune, donc, plusieurs zones à enjeux ont été identifiées :

- Zone entre la Rue Prouteau et la Ditardière : zone agricole
- Espace entre le centre-bourg et La Bourie : zone agricole
- Zone entre Lecé et le nord du Bois de Ry

Il existe également des zones qu'il est possible d'améliorer, au nord de la commune, afin de permettre une meilleure circulation des espèces :

- Zone entre Les Places et La Recharderie
- La Vallée de Sangnoir

Ces zones à enjeux doivent être perçues comme des secteurs d'interventions prioritaires sur lesquels il semble particulièrement pertinent de concentrer les efforts visant à restaurer les infrastructures écologiques : replantations de haies et d'arbres isolés, particulièrement dans le contexte agricole, mais aussi création de mares, entretien raisonné des cours d'eau et des talus ...

Organisation de la TVB de Lerné

Atlas de la biodiversité communale
Communauté de Communes Chinon Vienne
et Loire

Légende

-  Communes
- Elements de fragmentations de la TVB
 -  Matrice agricole
 -  Matrice urbaine
- Elements de la TVB
 -  TB
 -  TV
 -  Haies
 -  Mare et trou d'eau
 -  Zone à enjeux TVB
 -  Continuité écologique à développer



TOURAINES - VAL DE LOIRE

Réalisation CPIE TVL 2015/2016 - BD Ortho IGN 2008

0 1 2 km